

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA -BEJAIA-

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département des sciences économiques

Mémoire préparé en vue de l'obtention du diplôme de Master

Option : Monnaie Banque et Environnement International

(MBEI)

Thème

**Systeme bancaire algérien et financement de l'économie nationale :
Etude comparative entre les pays du Maghreb (Maroc, Tunisie).**

Réalisé par :

Mlle : AMIMEUR Fatima

Mme : HAMANI Lynda

Devant le jury composé de :

Rapporteur : Mr ACHOUCHE .M

Président : Mr LALI .R

Examineur : Mme OUALI .N

Promotion 2014

Remerciement

Nous tenons à remercier le bon Dieu, le tout puissant qui nous a donné la volonté et le courage pour réaliser ce modeste travail.

Nos remerciements vont en premier à Monsieur ACHOUCHE d'avoir accepté de diriger ce travail.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Melle GHANEME Yasmina, de son aide pour l'accomplissement de ce travail, et aussi ses orientations, et surtout sa générosité et sa compréhension.

Nous n'oublions pas Mme ABBAD Hayat, pour sa contribution à la réalisation de ce travail par ses précieux conseils.

Nous tenons à remercier Mr OUCHICHI, Mme MEHABA et Mme BENHAIMI

Nous sommes très reconnaissantes envers nos familles et surtout nos parents qui nous ont toujours soutenues.

Sans oublier toute personne ayant participé d'une manière ou d'une autre à réaliser ce travail.

Merci A Vous Tous.

Dédicace

Je saisie l'occasion pour offrir ce modeste travail aux être que je considère la lumière de mon existence, qui m'ont appris la patience, la foi en dieu et m'ont aidé à suivre mon chemin.

A mes très chère parents, père et mère : aucune dédicace ne servait à exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers vous, puisse ce travail soit la récompense de vous soutiens moraux et les noble sacrifices que vous avez imposés pour assurer mon bien être et mon éducation, que dieu vous gardes et vous accorde la santé et bonheur afin de rester la splendeur de ma vie.

A mes frères : Adel, Baramtane, et Dalil ;

A mes sœurs : Kahina, Meliha, Nadia et son marie Tayeb ;

A mon adorable nièce Farah ;

A ma tante CHafiàa ;

A Djidji et toute sa famille ;

A tous mes amis en particulier : Katia, Lynda, lila, Mariam, Nawal, et Siham.

Et à toute personne qui m'a aidé de près ou de loin à réaliser ce modeste travail.

Fatima

Dédicace

En signe de respect et de reconnaissance je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents que j'aime et je respecte énormément, qui m'ont soutenu tout au long de ma vie, soit par leur amour affectueux ou par leur contribution financière ;

A mon très cher mari, Abdenour que j'aime profondément, son oublier ma belle-mère et mon beaux père ;

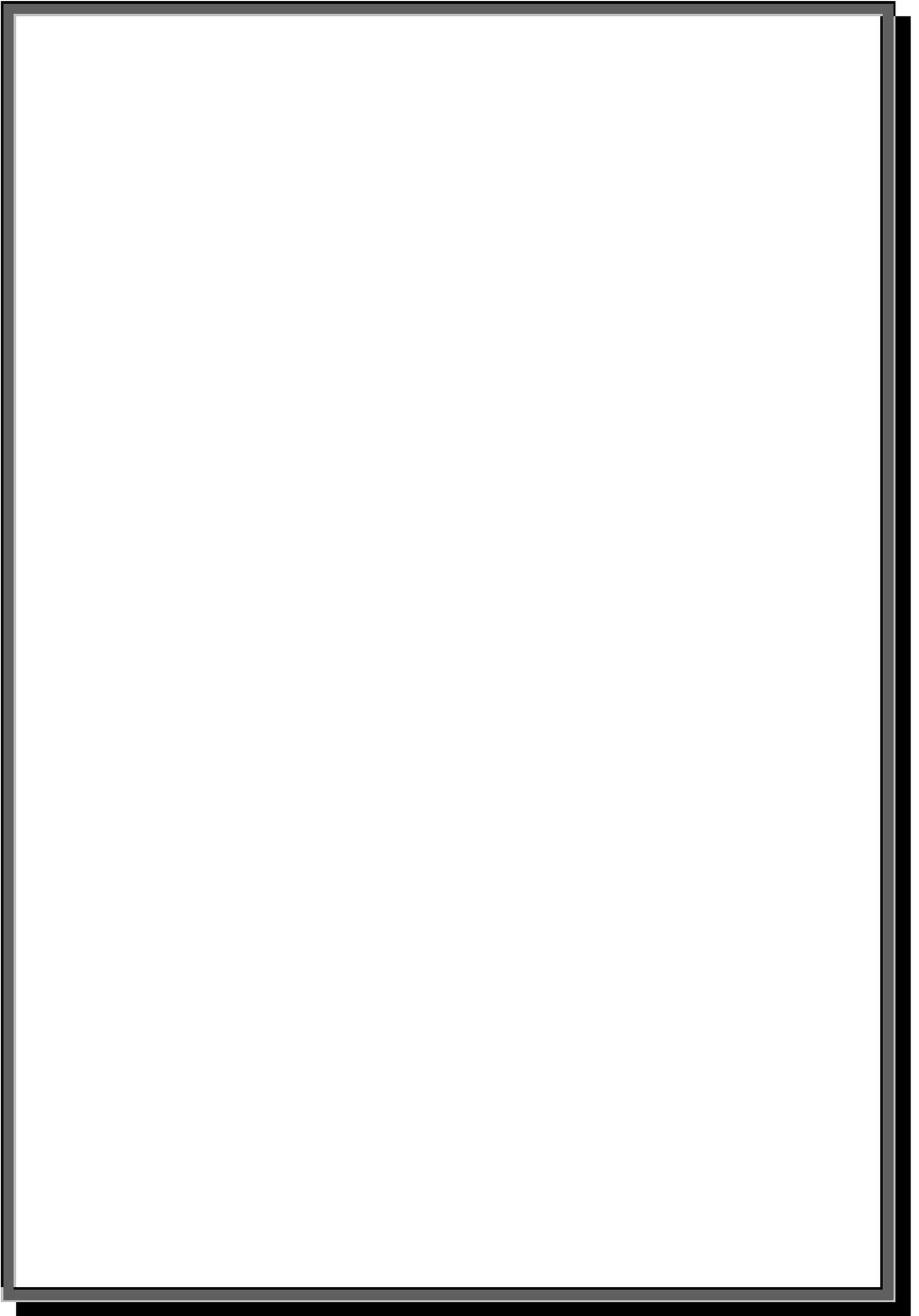
A mon frère Samir et sa femme Zahra et leur enfant amine ;

A ma sœur KAHINA et son mari BELKACEME et leurs enfants REDOUANE et AIMED-EDDINE ;

*A ma belles sœur FAROUDJA qui m'a beaucoup aidé durant toute l'année ;
A toute ma belle-famille AMAOUCHE sans oublier FERIEL, DANI, ADAN, MASSIL, NADINE ;*

A mes copines : Fatima, Nawal, Souad, Koukou, Chiraz, Samira, Mezhoura, Fatima AYADI, Chanez.

LYNDA.



Liste des abréviations

ABEF : L'Association des Banques et Etablissement Financier

ACP : Analyse en Composantes Principales

BA : Banque d'Algérie

BAM : Bank Al Maghrib

BCA : Banque Centrale d'Algérie

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BIAM : Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée

BIAT : Banque Internationale Arabe de Tunisie.

BM : Banque Mondial.

CB : Commission Bancaire

CMC : Conseil de la Monnaie et le Crédit

CT : Court terme

DAT : Dépôts à Terme.

DAV : Dépôts à Vue.

FMI : Fonds Monétaire International

LMC : Loi sur la Monnaie et le Crédit

LT : Long Terme

MCO : Moindre Carré Ordinaire

MENA : Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

MLT : Moyen et Long Terme

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques

ONS : Office National des Statistiques

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brute

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI :Petites et Moyennes Industries

PNB : Produit National Brute

PNB : Produit Net Bancaire.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

RNB: Revenu National Brut.

ROA: Return On Asset. (Rendement des actifs bancaire)

STB : Société Tunisienne de Banque.

UMOA :Union Monétaire Ouest Africaine.

USD :Dollar Américain.

IBM : Indicateur de la Banque Mondiale.

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE 01

Chapitre 01 : Approche théorique et empirique de lien entre l'intermédiation financières et la croissance économique, et l'évolution de système bancaire algérien

Introduction 05

Section 01 : Revue de la littérature théorique et empirique 05

Section 02 : L'évolution du système bancaire algérien..... 16

Conclusion..... 33

Chapitre 02 : Essai d'évaluation du niveau de l'intermédiation financière en Algérie durant (1990-2012)

Introduction 35

Section 01 : Analyse du développement financier en Algérie 35

Section 02 : Evaluation du développement de l'intermédiation bancaire en Algérie : analyse par indicateurs 51

Conclusion..... 59

Chapitre 03 : Etude Comparative entre le système bancaire des pays du Maghreb cas : Algérie, Maroc et Tunisie

Introduction 61

Section 01 : système bancaire des pays du Maghreb : structure, activité et gestion des	
Risque.....	61
Section 02 : Les niveaux comparatifs de développement des systèmes financier d'un indice ..	81
Conclusion.....	86
CONCLUSION GENERALE	90

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES FIGURES ET SCHEMAS

LISTE DES TABLEAUX

Introduction générale

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour assurer leur pérennité. Dans les pays développés plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entrepreneurs. Au-delà de leurs ressources internes, ils ont la possibilité de recourir aux crédits bancaires ou aux marchés financiers.

Cependant, tout système économique développé doit être caractérisé par un système financier sophistiqué représentant le nerf principal qui régule le cycle de vie et la croissance économique des différents pays pour contribuer au processus de la réalisation de l'équilibre économique à la fois interne et externe encourageant ainsi l'activité d'investissement à travers ses crédits et ses garanties. Il est également l'un des indicateurs les plus importants du développement économique et social.

L'Algérie ne fait pas exception parmi les pays en voie de développement où le secteur bancaire occupe une place prépondérante dans le financement de l'économie et constitue la pierre angulaire du système financier.

Autrement dit, le secteur financier et bancaire de ces pays en voie de développement dont l'Algérie fait partie est clairement dominé par des banques commerciales appliquant essentiellement des modèles économiques traditionnels, tandis que les institutions financières non bancaires et les marchés des capitaux ne sont pas encore à maturité. En ce qui est du secteur bancaire, la structure du marché varie d'un pays à l'autre, la part des banques d'Etat demeurant généralement élevée.

En l'absence de marchés des capitaux développés (marché monétaire et marché financier), la banque reste l'institution privilégiée de financement vers laquelle se tournent les entreprises ayant des besoins en financements.

De ce fait la banque représente le bailleur de fonds de l'entreprise. Elle procède à la mise en place d'une panoplie de crédits adaptés à ses besoins.

Etant donné que le système bancaire en Algérie est le reflet des choix du modèle de développement et du système économique, allant de l'économie centralisée axée sur les

Introduction générale

ressources naturelles à l'économie de marché notamment. Son analyse couvre la période qui va de l'indépendance jusqu'à nos jours.

Aujourd'hui, le système bancaire en Algérie est caractérisé justement par un monopole sur le financement de l'économie nationale qui est d'un taux de 99%. Le marché financier, quant à lui, ne participe qu'à hauteur de 1%, soit un taux très faible. Pour ce pays, cette faiblesse est due au fait que le système bancaire dans sa vulnérabilité cède le monopole aux banques publiques qui, au nombre de six, assurent 90% de l'économie algérienne, ne laissant ainsi aucune chance au jeu de concurrence sur la place¹.

Or, le système bancaire de notre pays a toujours essayé de réhabiliter son système financier afin de réduire les risques financiers à travers la mise en œuvre de la réforme bancaire qui vise à améliorer la bonne gouvernance et le renforcement de la stabilité de ce secteur stratégique qui constitue la clé de voûte de tout développement économique proprement dit.

En d'autres termes, ce système a une spécificité particulière dans la problématique globale de la finance pour des raisons relatives aux challenges liés à sa fonction d'intermédiation. Sa position dans les schémas de financement et sa place dans le système financier de manière générale comme le montre la dernière crise financière internationale.

Dans le cas de l'Algérie, cette spécificité semble beaucoup plus problématique du fait que le système bancaire assure la quasi-totalité des financements externes des entreprises, ce qui laisse le système de financement national se réduire principalement en un système d'intermédiation bancaire.

Notre problématique doit donc s'intéresser, dans un premier lieu, à examiner dans quelle mesure le système bancaire est capable d'assurer convenablement ses fonctions en amont et en aval. Cela nécessite naturellement d'examiner le problème du développement du système bancaire dans une perspective globale de croissance économique. De même, il faudra analyser l'évolution et la complexité des services financiers et bancaires ainsi que la dépendance à l'égard de la technologie et l'expansion des institutions dans l'exercice de leurs activités.

¹ CNES problématique de la réforme du système bancaire 16^{ème}

Introduction générale

Dans notre travail, nous tenterons de répondre à la question suivante : En raison de ces insuffisances, ces contradictions et cette minime amélioration, une problématique se pose et consiste en : l'intermédiation financière en Algérie atteint-elle un degré de développement appréciables et suffisant ? Est-elle vraiment en mesure d'accompagner ou même de relancer la croissance économique du pays ?

C'est cette problématique qu'examinera notre travail dans lequel nous essayerons d'apporter des éléments de réponse aux questions qui serviront de fil conducteur à notre travail et qui sont les suivantes :

- ❖ l'activité d'intermédiation financière bancaire a-t-elle vraiment contribué au financement de la croissance économique ?
- ❖ les banques en Algérie, réalisent elles le plein emploi de leurs ressources financières ?

Ces questions représentent les principaux axes de notre étude, afin d'analyser le niveau de développement de l'intermédiation bancaire en Algérie, et son apport dans la croissance économique. Dans cette contribution, nous tenterons de vérifier les principales hypothèses suivantes :

- ❖ les banques en Algérie parviennent à améliorer le financement des investissements à long terme ;
- ❖ en dépit de l'ensemble des réformes adoptées, l'intermédiation financière en Algérie demeure sous-développée.

Afin d'aborder ces questionnements, nous avons suivi une méthodologie qui s'est appuyée d'abord sur une approche théorique portant sur le contexte de l'intermédiation financière et ses liens avec la croissance économique. Puis, nous enchaînons par une approche analytique, pour nous permettre d'apprécier le degré du développement de l'intermédiation financière et son impact sur la croissance économique en Algérie via l'analyse d'une série d'indicateurs au courant de la période de libéralisation financière (1990-2012), mais sans avoir effectué de travail sur le terrain (pas d'enquête, ni entretien), nous avons progressé en fonction de données obtenues à travers diverses sources et documents.

Et pour renforcer nos résultats nous avons opté pour une étude comparative avec les pays voisins du Maghreb à savoir le Maroc et la Tunisie durant la période allant de 2002 à 2012. Cette comparaison est motivée par le fait que ces pays possèdent des systèmes financiers moyennement développés, Dominés essentiellement par des banques moyennement

Introduction générale

développées, et des institutions financières avec des marchés financiers nouvellement créés ou émergents.

Ainsi, notre travail de recherche est scindé en trois chapitres.

Le premier chapitre intitulé «Approches théoriques et empiriques de lien entre l'intermédiation financière et la croissance économique, et l'évolution de système bancaire algérien », ayant pour objectif d'exposer une revue de la littérature sur les principaux travaux de recherche avancés pour analyser ce lien, et aussi de présenter les principales mutations du système bancaire algérien pour énumérer les principaux éléments ayant façonné le paysage bancaire depuis l'indépendance à nos jours.

Le second chapitre est intitulé : « Essai d'évaluation du niveau de l'intermédiation financière en Algérie durant la période (1990-2012) » où nous tenterons de savoir si les réformes engagées ont engendré un développement financier et si ce dernier a soutenu la croissance économique.

Nous essayerons dans le dernier chapitre dont le titre est : « Étude comparative entre le système bancaire des pays du Maghreb cas : Algérie, Maroc et Tunisie durant la période (1902-2012) », de juger le niveau de l'intermédiation bancaire en Algérie par rapport à ces pays voisins.

Introduction

Le lien entre le développement financier et la croissance économique a suscité un grand intérêt dans la littérature économique de ces dernières décennies, notamment avec les crises, qui ont secoué certaines économies émergentes.

Ce présent chapitre s'intéresse à certaines études théoriques et empiriques soutenant la relation entre le développement financier et la croissance économique, ainsi que la structure de système bancaire en Algérie de l'indépendance à nos jours.

Pour ce faire, nous avons divisé notre travail en deux sections :

Dans la première section, nous présenterons une synthèse globale des travaux théoriques afin d'appréhender la pertinence de la relation développement financier-croissance économique. Dans le même contexte, nous traiterons les travaux empiriques, et les différentes approches soutenant l'adoption de la libéralisation financière comme politique du développement financier et donc de la croissance économique.

Dans la deuxième section, nous aborderons de manière globale le processus d'intermédiation financière en Algérie et sa structure pour comprendre la genèse et l'évolution du système bancaire algérien.

Section 01 : Revue de la littérature théorique et empirique

Dans le but d'analyser le lien entre le développement financier et la croissance économique, nous partirons d'un consensus stipulant que l'investissement est le moteur de la croissance économique. Le système financier, à travers ses différentes structures (intermédiaires financiers et marché), ayant pour fonction principale le drainage de l'épargne et son allocation aux investissements productifs.

Cette partie est consacrée d'abord à la présentation du processus historique de développement financier, ensuite de l'impact du développement financier sur la croissance. Nous essayerons ensuite de ressortir les controverses théoriques de la relation développement financier-croissance économique qui aboutira à une approche méthodologique.

1-Regard historique

Dès le début du 19^{ième} siècle, de nombreuses approches théoriques ont été menées, pour la première fois, mettant l'accent sur l'importance du développement de l'intermédiation financière dans la croissance économique. Récemment, les années 1980 à 1990, de nouvelles approches théoriques se développant par le biais de la modélisation de l'intermédiation financière dans l'optique de la théorie de croissance endogène, ont permis de mieux préciser la relation entre le développement financier et la croissance économique et par là, d'élargir sa compréhension.

La littérature théorique sur le rôle du secteur financier sur la croissance économique et ses implications dans les différentes étapes de développement a été largement évoquée au cours de ces dernières années.

Commençant par Bagehot (1873)³, qui était parmi les premiers à s'intéresser à l'importance du système financier dans la croissance économique, en soulignant son rôle actif dans le développement de l'industrialisation en Angleterre. Il a conclu que, ce dernier est dû essentiellement à la supériorité des marchés financiers britanniques, ayant des facilités de mobiliser l'épargne et de financer les investissements à long terme. Bagehot affirmait que, l'intermédiation financière a été cruciale pour l'industrialisation croissante d'Angleterre.

Puis, J. Schumpeter⁴ soulignait, depuis déjà le début du 20^{ème} siècle, en 1912, dans son ouvrage « La théorie de l'évolution économique », la grande importance des banques dans le bon fonctionnement du système économique et leur apport bénéfique à la croissance économique. Schumpeter insiste sur le fait que le bon fonctionnement des banques stimule l'innovation technologique. Pour ce faire, le banquier, possédant des capacités et des compétences particulières, parvient à sélectionner et à financer les industrialistes, ayant les meilleurs projets novateurs.

³ EGGOH.J.C « *Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières* », document de recherche n°2009-18, Laboratoire d'économie d'Orléans.

⁴ DIATKINE. S, « *Les fondements de la théorie bancaire : Des textes classiques aux débats contemporains* », DUNOD, Paris, 2002.

Dans ce sens, Schumpeter annonce : « *Le banquier n'est donc pas surtout un intermédiaire dont la marchandise serait « la puissance d'achat » ; il est, d'abord le producteur de cette marchandise... Il est l'effort de l'économie d'échange.* »⁵

Gurely et Shaw (1960) s'intéressent également aux innovations, mais à la différence de Schumpeter, aux innovations financières et leur importance dans le développement économique. Les deux auteurs soulignent que, les actifs financiers aux caractéristiques nouvelles sont plus avantageux par rapport aux actifs anciens à taux égal.

Kpodar (2006)⁶ souligne dans sa thèse : « ...pour Gurely et Shaw, l'introduction sur le marché de ces nouveaux actifs provoque un « *effet de substitution* », c'est-à-dire de la diminution de la demande d'actifs anciens au profit des actifs nouveaux, et un « *effet de richesse* », c'est-à-dire un accroissement de la demande totale d'actifs financiers par augmentation de l'épargne. L'augmentation de l'épargne accroît la capacité des intermédiaires financiers à financer les projets, qui vont contribuer à l'accroissement du produit. ». En plus, pour Gurely et Shaw, il existe deux déterminants du développement financier : la division du travail et les techniques du transfert de l'épargne en investissement.

J.Hicks (1969) a souligné, à son tour, l'importance du rôle des intermédiaires financiers dans les innovations technologiques, en assurant le financement de ces investissements illiquides⁷.

Gershekron (1962)⁸ a apporté dans son analyse le rôle du secteur bancaire dans la relance des économies en développement. Ce rôle apparaît clairement dans les pays sous-développés, exprimant le besoin d'un secteur financier actif, considéré comme étant une condition nécessaire au développement économique. Il indique le niveau du développement économique et détermine l'importance du rôle du secteur bancaire. De ce fait, plus une économie n'est en retard, plus le rôle des banques s'accroissent.

⁵ JIMBOREAN.R « *La croissance économique et le développement financier ; le cas de pays d'Europe Centrale et Orientale* », Septembre 2004, -Version préliminaire-, page 3.

⁶Ghanem Y. et Amzal F : « *Essai d'Évaluation du Développement de l'Intermédiation Financière en Algérie : État des Lieux et Contraintes* ». Mémoire de Master en sciences économiques. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa. Juin (2010).

⁷ Ces investissements nécessitent d'énormes moyens financiers.

⁸ JOSEPH A &RAFFINOT M, « *Approfondissement financier et croissance : analyses empiriques en Afrique sub-saharienne* » (CREFED, Université Paris IX-Dauphine), et VENET B, (CREFED-CERPEM).

Sur le plan théorique, il est admis que la relation entre le développement financier et la croissance économique est positive, alors que, l'échec de certaines politiques de libéralisation financière ainsi que le caractère non concluant des résultats décelés par les études appliquées remettent en question une telle relation.

2-La littérature empirique sur la croissance économique et le développement financier

En science économique, toute analyse théorique d'un phénomène ou d'un fait quelconque est suivie d'une analyse empirique la confirmant ou même l'infirmité.

En effet, l'étude empirique de la relation entre le développement financier et la croissance économique a été largement abordée par de nombreux auteurs et analystes soit à travers des outils économétriques ou par l'analyse des ratios les plus significatifs.

La relation empirique entre le développement du secteur financier et la croissance économique est plus solide. Il existe maintenant toute une littérature qui justifie cette relation avec l'aide d'une grande variété de données (voir Khan(2000) et Levine (1997))⁹. Les hypothèses liées au fait que la structure financière aide la croissance datent depuis plusieurs années, mais une manifestation concrète n'apparaît que dans les années 1990.

Cette relation entre la sphère financière et la sphère réelle est élargie et développée davantage dans les travaux de Goldsmith (1969)¹⁰. Il a voulu démontrer l'impact du développement financier global (la quantité et la qualité totale d'instruments financiers, de marché et des intermédiaires financiers) sur la croissance économique.

Il a utilisé la valeur des actifs d'intermédiation financière relative au PNB pour mesurer le développement financier ; cela, sous l'hypothèse que la taille du système financier est corrélée positivement avec l'offre et la qualité de services financiers.

⁹ Ramona Jimborean« *Développement financier et croissance économique dans les pays en transition* ». - Version préliminaire – de 3 novembre, 2004. p4.

¹⁰ Garip Turunç : «*développement du secteur financier et croissance : le cas des pays émergents méditerranéens* », in revue région et développement n°10-1999.

En utilisant de données sur 35 pays, principalement les plus industrialisés, pour la période 1860-1963, Goldsmith montre l'existence d'un parallélisme approximatif entre le développement économique et financier pour plusieurs décennies, et le fait que des périodes d'une croissance économique plus rapide étaient accompagnées par un développement financier au-dessus du taux moyen.

Le travail de Goldsmith présente quelques points faibles¹¹ ;

- ❖ les observations sont limitées à seulement 35 pays ;
- ❖ le manque du contrôle pour d'autres facteurs qui influencent la croissance économique ;
- ❖ l'absence de l'analyse pour illustrer si le développement financier est associé avec la croissance de la productivité et avec l'accumulation du capital ;
- ❖ la possibilité que la taille de l'intermédiation financière ne mesure pas de manière appropriée le fonctionnement du système financier ;
- ❖ finalement, la direction de la causalité n'est pas identifiée.

Les chercheurs ont essayé de trouver les moyens pour éliminer tous ces points faibles. Par exemple, les études Barro (1991) et King et Levine (1993)¹² contrôlent systématiquement pour d'autres facteurs qui influencent la croissance à long-terme, examinent les canaux d'accumulation du capital et de croissance de productivité, construisent des mesures additionnelles pour le niveau de développement financier, et analysent si le niveau de développement financier anticipe la croissance économique, l'accumulation du capital et la croissance de productivité à long terme.

King et Levine (1993) introduisent pour l'activité d'intermédiation quelques mesures développées par la Banque Mondiale et le FMI¹³. Ils utilisent quatre mesures de "niveau de développement financier" qui offrent une image plus précise du fonctionnement du système financier par rapport à Goldsmith. Il s'agit de :

¹¹ Ramona Jimborean « *Développement financier et croissance économique dans les pays en transition* ».- Version préliminaire – de 3 novembre, 2004. p4.

¹² KPODAR.K, « *Développement financier, instabilité financière et croissance économique : implication pour la réduction de la pauvreté* », Thèse de Doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, Octobre 2006.

¹³ Il s'agit des sources de données disponibles pour un grand nombre de pays.

- ❖ la taille de l'intermédiation financière (M3 en % du PIB) ;
- ❖ le degré d'allocation du crédit des banques centrales versus celles commerciales ;
- ❖ le rapport d'allocation du crédit aux entreprises privées au crédit domestique total (exclusif le crédit aux banques).

Les résultats obtenus par King et Levine suggèrent que le niveau initial de développement financier offre une bonne prévision pour les taux futurs de croissance économique, d'accumulation de capital physique et pour l'amélioration d'efficacité économique dans les prochaines 30 ans, même après le contrôle du revenu, de l'éducation, de la stabilité politique et avec des mesures de politique monétaire, commerciale et fiscale.

Barro (1991), King et Levine (1993)¹⁴ réalisent une étude en coupe transversale pour la période d'après-guerre. Leurs études deviennent des "repères" pour les recherches à venir, les spécifications empiriques utilisées par eux étant aujourd'hui largement utilisées.

Dans les économies en transition, la littérature sur la croissance cherche à expliquer le processus de croissance par l'intermédiaire d'une large diversité de variables, comme les réformes économiques, les conditions initiales ou les chocs économiques.

Il y avait de nombreuses variables utilisées pour la partie droite de l'équation, mais les variables qui illustrent le capital humain et celui physique ont été spécifiquement négligées.

Fischer et al(1996)¹⁵ ont initié la littérature. Leur analyse a compris des données de panel annuelles pour 25 pays en transition. Ils ont affirmé que la stabilisation monétaire est une condition nécessaire pour la croissance dans une économie en transition.

Fischer & Sahay (2000), et la Banque Mondiale (2002)¹⁶ offrent des discussions plus larges sur ces régressions. La plupart des études confirment les résultats de Fischer et al (1996) : la

¹⁴ KPODAR.K, «*Développement financier, instabilité financière et croissance économique : implication pour la réduction de la pauvreté* », Thèse de Doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, Octobre 2006.

¹⁵ Ramona Jimborean «*Développement financier et croissance économique dans les pays en transition* ».- Version préliminaire – de 3 novembre, 2004. P5.

¹⁶Idem p5

stabilisation monétaire et les réformes qui changent la structure de l'économie sont positivement corrélées avec la croissance.

Toutes les économies en transition connaissent une étape initiale de baisse de production ; de manière considérable, la taille de cette baisse a été influencée par le choix des politiques. Les conditions initiales, c'est-à-dire la structure et le développement économique des économies planifiées ont un impact sur la croissance.

Ces études montrent que le signe de cet effet varie en fonction de l'échantillon de pays considérés (pays développés par opposition à pays en développement, marchés émergents ou pays les moins développés, pays membres de l'OCDE versus pays non membres...)¹⁷, de la période d'analyse retenue (période de stabilité financière ou de turbulence, années 90 ou bien avant...), de la catégorie d'indicateurs de développement financier utilisés (indicateurs de taille, d'activité ou d'efficacité du système financier) et de bien d'autres variables.

L'une des hypothèses avancées pour tenter d'expliquer une telle contradiction dans la littérature empirique est que l'instabilité financière qui accompagne dans certains cas le développement financier est susceptible de réduire - voire annuler- les effets favorables de celui-ci sur le rythme de la croissance (Mishkin [1996]).

D'autres économistes expliquent l'écart entre les prédictions théoriques et les conclusions empiriques par la présence d'effets de seuil dans le lien entre le développement financier et la croissance économique.

3-Controverse du sens de la causalité entre le développement financier et la croissance économique

Le sens de la causalité entre le développement financier et la croissance économique fait l'objet d'une intense controverse, non seulement théorique, mais aussi empirique. En effet, s'il est bien admis que le développement financier stimule la croissance (résultat prouvé par les récents travaux se réclamant de la théorie de la croissance endogène), il apparaît aussi évident que cette dernière pourrait provoquer le développement des systèmes financiers.

¹⁷EGGOH.J.C « *Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières* », document de recherche n°2009-18, Laboratoire d'économie d'Orléans.

Cette thèse a été soutenue au début des années 50 par Joan Robinson. Selon cette dernière, le développement économique crée la demande d'un certain nombre de services financiers, lesquels sont automatiquement fournis par le système financier.

Le secteur financier répond donc passivement et simplement à la croissance et ne peut jouer de rôle fonctionnel dans le processus de développement économique.

Le développement financier n'est, dans ce contexte, qu'un résultat de la croissance, « *là où la croissance conduit, la finance suit* » cité par Robinson [1952, p 86].

Patrick (1966) ¹⁸suggère de son côté que la direction de la causalité entre les sphères réelle et financière dépend du niveau de développement économique du pays. Il distingue deux étapes dans le processus de développement économique d'un pays.

Dans la première étape, le secteur financier joue un rôle d'impulsion dans le développement économique. Il permet, grâce à l'offre des services financiers, une meilleure canalisation des épargnes (des secteurs « traditionnels » peu productifs vers les secteurs « modernes » plus efficaces) et, par conséquent, une croissance économique plus accélérée (phénomène de « *supply leading* »).

Par ailleurs, (Patrick 1966 p1) ¹⁹démontre qu'au fur et à mesure du développement de l'économie, le système financier se perfectionne, devient liquide et, comme chez Gurley et Shaw [1960], vient stimuler la croissance. Il se développe consécutivement au développement économique et non l'inverse. Il le fait de manière passive, répondant simplement à la demande de nouveaux services financiers qui s'adresse à lui (phénomène de « *demande following* »).

L'analyse de Patrick suggère ainsi, que les institutions financières, même élémentaires, pourraient jouer un rôle prépondérant dans la croissance.

Plusieurs modèles théoriques soutiennent la présence d'interactions croisées entre le développement financier et la croissance (Greenwood et Jovanovic [1990], Saint Paul [1992], Boyd et Smith [1996], Greenwood et Smith [1997]). Par ailleurs, Levine (1992) ²⁰ suppose que, la croissance économique permet l'accomplissement du développement du secteur financier. Autrement dit, dans la mesure où, l'accroissement du revenu réel permet la mise en place des

¹⁸KPODAR.K, « *Développement financier, instabilité financière et croissance économique : implication pour la réduction de la pauvreté* », Thèse de Doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, Octobre 2006.

¹⁹EGGOH.J.C « *Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières* », document de recherche n°2009-18, Laboratoire d'économie d'Orléans.

²⁰Garip Turunç : « *développement du secteur financier et croissance : le cas des pays émergents méditerranéens* », in revue région et développement n°10-1999.

moyens coûteux, réalisant la relation d'intermédiation financière profitable, ainsi permettre l'accélération de la croissance du secteur financier.

Jappelli et Pagano (1994)²¹ montrent, également, la croissance du secteur financier peut entraver la croissance économique, via le rôle des intermédiaires financiers d'assurance de liquidité. Cela se justifie par le fait que, les ménages ayant accès facile au crédit, le risque de liquidité devient faible, réduisant ainsi, la collecte de l'épargne. De ce fait, la protection contre le risque, que les intermédiaires financiers fournissent, conduit à une réduction de l'épargne, et donc au ralentissement de la croissance économique.

J.Robinson (1952) a montré, également à travers ses travaux, que c'est la croissance du secteur réel qui entraîne la croissance du secteur financier. Cela, dans la mesure où, la croissance économique crée une demande pour certains types de services financiers, et par conséquent, le système financier répond automatiquement à cette demande. Il déclare que : « *Where enterprise leads finance follows* »²².

L'analyse du lien entre le secteur financier et la croissance du secteur réel a fait l'objet de plusieurs études théoriques. Les approches théoriques initiales dans la littérature économique ont montré l'effet positif et favorable du développement de l'activité d'intermédiation financière dans la croissance économique. Cela dans la mesure où les intermédiaires financiers assurent une fonction principale dans la collecte et la mobilisation des ressources financière importantes et leur affectation aux projets d'investissement productifs et les plus rentables.

Par ailleurs, ces approches ont été renforcées par des analyses récentes en intégrant la modélisation de la croissance endogène. Ces dernières ont permis d'élargir et d'enrichir davantage la corrélation positive entre le développement financier et la croissance économique. Quoique, d'autres approches se sont interrogées sur la controverse du sens de causalité entre le développement financier et la croissance économique.

Berthelemy et Varoudakis [1996]²³ étudient également la causalité réciproque entre les secteurs réel et financier. Ils développent un modèle au sein duquel la croissance endogène de

²¹ HAY.M, « *Banque et croissance : examen critique et analyse en données de Panel* », papier présenté aux 17^{ième} journées Internationales d'Economie Monétaire et bancaire, Lisbonne, 7,8, et 9 Juin 2000.

²² JIMBOREAN.R « *La croissance économique et le développement financier ; le cas de pays d'Europe Centrale et Orientale* », Septembre 2004, -Version préliminaire-, page 3.

²³EGGOH.J.C « *Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières* », document de recherche n°2009-18, Laboratoire d'économie d'Orléans.

long terme est générée, dans le secteur réel, par des externalités d'apprentissage par la pratique liées à la formation de capital. Les entreprises utilisent une technologie de production à rendements d'échelle constants par rapport au capital et aux unités efficaces de travail.

Le stock de capital est intermédiaire par le secteur bancaire. Les consommateurs détiennent leur patrimoine sous forme de dépôts bancaires dont le rendement réel est égal au taux d'intérêt créditeur des banques.

L'écart de celui-ci par rapport à la productivité marginale du capital reflète la marge, d'intermédiation financière. Cette marge est la contrepartie des services d'intermédiation fournie par les banques, qui consistent en la transformation de l'épargne des ménages en des investissements intermédiés générateurs de gains de productivité.

Le modèle suppose par ailleurs que, pour chaque banque individuelle, le ratio capital intermédié/épargne collectée croît avec la quantité de travail utilisée. Cette hypothèse peut être justifiée par la présence d'effets d'apprentissage par la pratique dans les activités d'intermédiation financière.

De tels effets d'apprentissage par la pratique peuvent être aussi liés au volume des opérations entreprises par chaque banque (*i.e.* au volume des épargnes collectées par celle-ci). Cette caractéristique de la technologie d'intermédiation financière implique l'existence, dans l'économie, d'un effet exercé par le secteur réel sur le secteur financier tel qu'un accroissement du volume des épargnes générées par le secteur réel (et donc une augmentation des épargnes collectées par chaque banque) améliore la productivité du travail employé par les banques et donc l'efficacité du secteur bancaire. Les auteurs montrent que l'interaction à double sens entre le secteur réel et le secteur financier peut produire deux équilibres stables : un équilibre « *haut* » avec une forte croissance et un développement normal du secteur financier et un équilibre « *bas* » avec une faible croissance et sans intermédiation financière. Celui-ci constitue *un piège de pauvreté* dans lequel l'économie peut être bloquée.

En effet, un secteur financier sain et dynamique est essentiel pour atteindre un niveau de croissance économique élevé et soutenable dans l'Algérie de même que dans toute la région méditerranéenne.

Section 2 :L'évolution du système bancaire algérien

Etant donné que le système bancaire algérien est le reflet des choix du modèle de développement du système économique, son analyse est marquée par deux étapes qui sont ; la planification et l'autonomie.

En effet, au lendemain de son indépendance, L'Algérie a opté pour un monde de développement socialiste, l'un des grands axes de ce modèle, était la mise en place d'un vaste secteur public. Pour mettre en œuvre sa stratégie de développement plusieurs étapes ont été comptabilisées à savoir :

- ❖ L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962-1963) ;
- ❖ L'étape de la mise en place du système bancaire algérien (1963-1967) ;
- ❖ L'étape de la restructuration organique (1982-1985).

C'est ce que nous allons illustrer selon un ordre chronologique réparti en périodes.

1- L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962-1963)

Au départ, pour concrétiser sa souveraineté national, un trésor public a été mis en place en Août 1962, ensuite la création d'un institut d'Emission qui porte le nom de la banque Centrale d'Algérie et d'une nouvelle unité monétaire nationale en 1964 qui est le Dinar algérien (DA) remplaçant ainsi le Franc algérien (FA).

1-1-Le trésor Public

Le trésor Public algérien fut créé le 29 août 1962²⁴, il a pris en charge les activités traditionnelles de la fonction du trésor (émission de la monnaie divisionnaire entre autre) auxquelles s'ajoutent d'importantes prérogatives en matière d'octroi de crédit d'investissement au secteur économique :il en est de même pour le crédit d'équipement au secteur agricole autogéré, qui a été exclu du financement de la part des institution bancaire étrangères existante à l'époque.

²⁴ CHOAI B EL-HASSAR, réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien, MEDIA BANK, 06-2000, n°48, Banque d'Algérie, p.4

1-2-La Banque Centrale d'Algérie

La Banque Centrale d'Algérie (BCA) fut créée par la loi 62-144 voté par l'assemblée constituante le 12/12/1962²⁵, qui lui donne le monopole de l'émission et lui fixant les statuts suivants : « Banque des banques », « banque des réserves », « banque de l'Etat ».

En ce qui concerne le premier statut de « banque des banques », le législateur a tenu à préciser la responsabilité de la BCA dans l'orientation de la politique monétaire et la tutelle sur l'ensemble du système bancaire. Toutefois, dans la réalité elle n'a pas pu exercer effectivement ce rôle car c'était le Ministère des Finances qui contrôlait les banques commerciales.

En tant que « Banque d'émission », il appartient effectivement à la BCA de régler l'émission monétaire en fonction des impératifs de la politique monétaire et des mouvances de la conjoncture. En réalité, l'efficacité des mesures prises en vue d'assurer la liquidité générale de l'économie ne peut être assurée que par l'existence d'une autorité réelle d'Institut d'émission sur les banques primaires.

En tant que « banque de l'Etat », la BCA se voit obligée de consentir au Trésor Public des avances en compte courant et en escomptant des obligations cautionnées. Toutefois, certaines ordonnances prévues dans les statuts n'ont pu résister aux impératifs de développement économique de l'Algérie et au rôle plus en plus actif qu'incombe à l'Etat dans tous les domaines de l'activité économique. Ainsi, la loi de finance complémentaire du 08/04/1969 a supprimé les limites imposées aux découverts en compte courant que le Trésor Public peut se voir consentir par la BCA.

En tant que « banque de réserves », la BCA gère les réserves en devises du pays et veille à l'application de la législation et de la réglementation des changes. Il reste, toutefois, que même dans ce domaine l'Institut d'émission s'est trouvé déchargé, en partie, depuis 1973 de la fonction de contrôle des changes au profit des banques primaires.

2-L'étape de la mise en place du système bancaire algérien (1963-1967)

En vue d'édifier un système bancaire national, des mesures sont prises pour mettre en place de nouveau organisme, l'un chargé du financement du développement, la caisse algérienne de

²⁵ Abdelkrim NAAS. Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, édition INAS, paris, 2003, p 11

développement(CAD) et l'autre, de la mobilisation de l'épargne, La caisse national d'épargne et de prévoyance (CNEP).

❖ **La Caisse Algérienne de Développement (CAD)**

Après la naissance de la Banque Centrale d'Algérie, il fut créé la Caisse Algérienne de Développement « CAD », le 03/05/1963 par la loi n°63-165, établissement financier chargé notamment du financement des programmes d'investissements publics et des programmes d'importations.

La CAD est devenu la Banque Algérienne de Développement « BAD » le 30/06/1971.

❖ **La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance « CNEP »**

La CNEP fut créée pour la collecte de l'épargne par la loi n°64-227 du 10/08/1964²⁶, sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière ; dont la mission consiste essentiellement à collecter l'épargne dégagée par les revenus moyens, afin de les distribuer à la constitution des logements. La CNEP intervient pour :

- La mobilisation de l'épargne et son investissement ;
- La gestion des fonds spéciaux des collectivités locales ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de relance des actions de collecte des ressources.

3-l'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien (1966 – 1967)

Cette étape a pour but la nationalisation des banques étrangères défaillantes en les rachetant à leur propriétaire qui donnera naissance à trois banques commerciales.

La composition du système bancaire fut complètement modifiée et a permis de contrôles plus étroitement la distribution du crédit.

❖ **La Banque Nationale d'Algérie « BNA »**

La BNA a été créée par l'ordonnance n°66-178 le 13/06/1966, afin de répondre aux besoins financiers portant les secteurs public et socialiste. Son rôle consiste à :

- Assurer le financement des entreprises dans le secteur public et contrôler leur gestion ;
- Accorder des crédits à court terme publics et privés.

²⁶ Benhalima AMMOUR, op, cité, p, 12

- Accorder des crédits à moyen terme pour des investissements déjà planifiés.

Selon B-AMMOUR²⁷, la création de la BNA « *constitue un tournant dans l'émergence du système bancaire algérien* » d'où on retrouve une « volonté d'indépendances » des autorités algériennes.

❖ **Le Crédit Populaire d'Algérie « CPA »**

Quelque mois après la BNA, le système bancaire national a bénéficié d'un autre intermédiaire financier bancaire : le CPA, créé par deux ordonnances n°66-366 du 19/12/1966 et du 15/05/1967.

La CPA a repris certaines filiales de banques étrangères, ce qui entraîné une baisse importante du chiffre d'affaires de ces dernières encore en activité dans le pays d'où se manifeste le désire de négocier leur reprises.

Le CPA avait pour missions :

- Le financement de l'artisanat, l'hôtellerie et les professions libérales ;
- Les opérations bancaires avec les PME ;
- L'octroi de crédits au secteur privé, aux entreprises autogérées, nationalisées et non agricoles.

❖ **La Banque Extérieure d'Algérie « BEA »**

Dans le but de développer et de faciliter les rapports économiques avec les autres pays, la BEA fut créée par l'ordonnance n°67-204 du 01/10/1967, sous la forme d'une société nationale avec un capital de 24millions de Dinars, constituée par une dotation entièrement souscrite par l'Etat en reprise des activités du crédit Lyonnais.

Dans le cadre du parachèvement du processus de nationalisation du système bancaire algérien, la BEA a repris successivement les activités des banques étrangères exerçant en Algérie ; celles de la Société Générale dans sa situation au 31 /12/1967, puis de la Barclay Bank Limited au 30 /04/1968, puis du crédit du Nord et de la banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée(BIAM) dans leur situation au 31/05/1968.

La BEA a comme fonctions :

- Le développement des activités et des relations économiques de l'Algérie avec l'extérieur ;
- L'intervention dans les opérations bancaires classiques.

Selon P.PASCALLON²⁸ depuis la date de la création de la BEA, « *L'algerianisation des structures financières peut être considérée comme terminée* ».

²⁷ Benhalima AMMOUR, op, cité, p, 12_13

4 - le système bancaire algérien et la planification centralisée

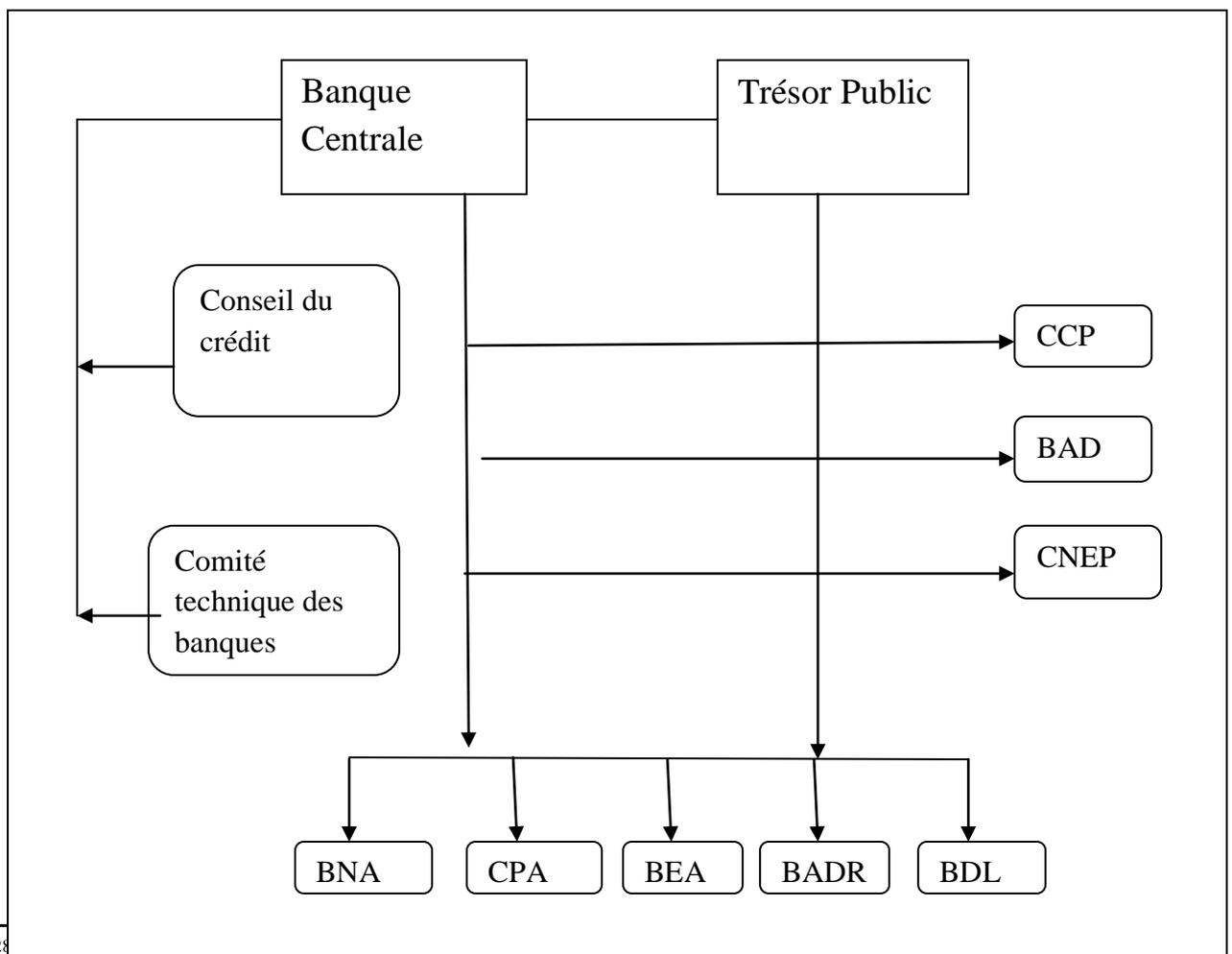
La mise en œuvre de la planification comme mode de gestion de l'économie avec un objectif qui consiste à instaurer une planification financière en adéquation avec la planification des rôles des différents composants du système bancaire.

4-1-le fonctionnement du système bancaire planifié 1970-1986

La réforme de 1970, confie au secteur bancaire une part de responsabilité dans au secteur bancaire des investissements planifiés et ce « en vue de créer les conditions de réalisation d'un système de planification financière en liaison avec les nouveaux choix politique de l'Algérie et pour un contrôle plus rigoureux des flux monétaires »²⁹.

Après la réforme de 1970 le système bancaire algérien se présente comme suit :

Figure N°01 : Le système bancaire national après la réforme de 1970



²⁸ Pierre FIBERBON, le système monétaire et bancaire algérien, revue banque 11, 202, octobre 1970 .cité par Benhalima AMMOUR .op .cité .p.14

²⁹ Benhalima AMMOUR, op, cité, p, 16

Source : Abdelkrim NAAS, op. Cité. P81

4-1-1 La centralisation des ressources financières

En 1978, le système bancaire cède la place au trésor public dans le financement des investissements planifiés du secteur public. C'est le trésor qui est chargé de la collecte des ressources.

Ainsi, la planification financière accorde un rôle central au trésor, non seulement au niveau de la collecte et de la centralisation des ressources d'épargne, mais également au niveau de la répartition de l'épargne nationale, notamment après la suppression du crédit bancaire à moyen terme du système de financement des investissements planifiés. Ces nouvelles fonctions viennent s'ajouter au rôle classique du trésor qui consiste à gérer le budget de fonctionnement et le budget d'équipement de l'Etat.

Le trésor est autorisé, également, à contracter des emprunts à l'extérieur ou à garantir les emprunts extérieurs contractés par les entreprises. Mais lorsque les ressources collectées par le trésor ne suffisent pas, le recours à la monnaie centrale (la planche à billets) est automatique.

La réforme de 1970 a généré beaucoup de problèmes, notamment ceux liés :

- ❖ Au pouvoir de décision, quasi nul, des banques dans la détermination du financement des entreprises de crédit sont assujettis aux ordres administratifs ;
- ❖ A l'absence de bonnes norme de gestion dans les entreprises publique causant des difficultés de commercialisations et de réalisation de nouveaux investissements qui ont engendré l'incapacité de remboursement des crédits ;
- ❖ A l'obligation imposée aux entreprises publiques dégageant la plupart des résultats négatifs, de contribuer au budget de l'Etat qui ne peut être réalisable qu'à l'intervention des banques par une aggravation des découverts bancaires, ce qui a poussé l'Etat à suspendre cette obligation quelque temps après

- ❖ Au rôle excessif du trésor Public qui exclut que les banques primaires de la mobilisation des crédits extérieurs, et, selon B. AMMOUR, « Cette mesure porte un dernier coup à la réforme de 1970 ».

4- 2 les premières tentatives des réformes, 1986-1989

Les différentes tentatives de correction introduites tout au long des années 70 n'avaient pas amélioré le système de contrôle. Tout au contraire : la situation s'est détériorée d'avantage. Notamment entre 1982 et 1983, avec la mise en application de la restructuration financière et organique des entreprises publique. Les mesures de décentralisation qui vont être prises au cours de la 2^{ème} moitié des années 1980 doivent être considérées beaucoup plus comme mesure d'assouplissement du système existant que comme mesure destinées à une refonte même significative de ce système. Il s'agit de l'autonomie relative du système à travers la loi bancaire de 1986, du désengagement du trésor, du financement des investissements au profit des banques et d'une décentralisation partielle du pouvoir de décision en matière d'investissement des autorités centrales vers les banques et les entreprises.

La première tentative pour restaurer le système de financement existant en y introduisant plus de cohérence et de rigueur fut apportée par la loi bancaire de 1986.

5 -l'étape de la restructuration organique (1982-1985)

La restructuration du système bancaire a pour objectif, selon BADOU CHERIF³⁰, de « renforcer la spécialisation des banques en créant de nouvelles, qui se chargent de secteurs précis. Elle vise également à diminuer le pouvoir de certaines qui, à la faveur du monopole qu'elles ont acquis sur des pans entiers de l'économie, se sont retrouvées avec un poids financier considérable ».

La loi de finance de 1982 a confié la charge des investissements dits stratégiques au Trésor Public. Pour les autres investissements publics, les banques primaires interviennent selon des critères de rentabilité financière, ce qui a donné une nouvelle restructuration au secteur bancaire en vue de renforcer la spécialisation des banques et de diminuer la charge pour celles qui se trouvent avec un poids financier considérable.

Selon le principe de cette spécialisation deux banques publiques spécialisées ont été créées :

³⁰ Badou Cherif, système bancaire algérien un système au service de la planification, article in revue « Banque et Management », Décembre 1985, cité par Benhalima AMMOUR op, cité, p 25

❖ **La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural « BADR »**

La BADR est une institution financière nationale créée à partir du décret n°82-106 du 13/03/1982. Elle est chargée du financement du système agricole qui était auparavant du domaine de la BNA.

La création de la BADR peut être assimilée à une opération de décentralisation d'une partie de l'activité de la BNA. Selon A .NAAS³¹, « *Au plan fondamental, la création d'une nouvelle banques ne modifie pas l'organisation et fonctionnement du système bancaire national* ».

La BADR a développé des financements diversifiés couvrant l'agro-alimentaire, le commerce et l'industrie.

❖ **La Banque de Développement Local « BDL »**

Elle fut créée par décret n°86/84 du 31/04/1985³², elle sera chargée du financement des entreprises économiques locales qui ont été autrefois financées par le CPA.

La BDL avait pour mission essentielle, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales (EPL). Comme elle réalise aussi des opérations de prêts sur gages, ainsi que toutes les opérations de banques commerciales.

Et avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformée le 20/02/1989, en Société Par Actions.

Le processus d'assainissement/restructuration du secteur public économique local initié par les pouvoirs publics depuis 1994 et qui s'est soldé par la dissolution de 1360 entreprises publiques locales(EPL), a eu de grandes incidences, d'abord dans la composition du portefeuille de la BDL et ensuite dans ces résultats.

A la fin de 2008, les entreprises publiques ne représentent plus que 32% du portefeuille de la BDL.

³¹ Abdelkrim NAAS, op, cité, p, 76.

³² AFTIS Hamza, « *Analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion*». UMMTO s.d en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences économiques, page 134.

Enfin, la mise en place du système bancaire algérien s'est réalisée par l'algérianisation des banques privées étrangères avec la création de deux intermédiaires financiers non bancaires (CAD et CNEP) et trois intermédiaires financier bancaires (BNA, CPA et BEA).

6- la quête d'une transition vers l'économie de marché (La période de l'autonomie)

Comme tous les secteurs de l'économie, le secteur bancaire algérien a été touché par des réformes et a connu plusieurs mutations, à savoir :

6-1-La loi n°86-12 du 19/08/1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire Algérien³³.

Son principal objectif est d'apporter des aménagements au mode de financement du secteur public économique. Cette loi prévoit :

- ❖ L'élaboration d'un plan national du crédit ;
- ❖ Une participation plus active du secteur bancaire dans le processus du financement de l'économie ;
- ❖ De nouvelles dispositions en matière de garanties pour les banques et les déposants.

Et dans le cadre de cette loi, le secteur bancaire marque, pour la première fois, son instauration.

6-2-La loi bancaire n°88-06 du 12/01/1988 modifiant et complétant la loi bancaire n°86-12 du 19/08/1986³⁴.

Cette loi est marquée par la création de la première banque mixte en Algérie Offshore : B.A.MIC le 19/06/1988, et c'est à partir de cette loi que l'économie algérienne va connaître plusieurs réformes. La toute première est axée sur l'autonomie de l'entreprise publique et la création des fonds de participation. Les banques commerciales sont considérées comme des entreprises publiques économiques (EPE).

6-3- La loi 90-10 du 14/04/1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit.

Dans le prolongement des réformes économiques engagées en 1988, basées sur l'autonomie des entreprises publiques, un nouveau dispositif a été mis en place en 1990, par la

³³Idem, op cité p 142.

³⁴Idem.

loi relative à la monnaie et au crédit, dans laquelle la Banque Centrale d'Algérie et les intermédiaires financiers sont appelés à évoluer.

Cette loi confère ainsi une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la banque centrale, désormais dénommée la « Banque d'Algérie ».

L'article 11 de la loi 90-10 a défini la banque centrale comme « un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière ». Elle est régie par les différentes dispositions des articles : 12 à 18 de cette même loi.

Le principe de l'indépendance de la Banque Centrale se manifeste principalement par la création d'un nouvel organe, qui joue à la fois le rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque Centrale.

Les banques publiques n'ont été agréées par le conseil de la monnaie et le crédit (CMC) qu'à partir de 1997. Ces banques sont devenues des entreprises publiques économiques à caractère stratégique par excellence qui sont appelées à jouer un rôle plus important dans le système inscrit en perspective, eu égard au pouvoir qui leur sont conférés par la LMC.

En effet, en matière de distribution de crédit, les banques devront cesser d'être des caissiers de l'Etat, mais elles exerceront désormais leur fonction en toute autonomie sur la base des principes de rationalisation des prêts et d'endossement total des risques d'immobilisation et le non remboursement des crédits octroyés.

6-4-L'ordonnance n°03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit

Cette ordonnance a conforté le cadre légal de l'activité bancaire par le renforcement du dispositif de stabilité du système bancaire, notamment, les conditions d'entrée dans la profession bancaire³⁵.

Selon l'article 58 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit, le CMC est composé :

- ❖ Des membres du conseil d'administration de la BA ;
- ❖ De deux personnalités choisies en raison de leur compétence en matière économique et monétaire.

Cependant, selon l'article 60 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003, le CMC est présidé par le Gouverneur de la BA. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix ; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Il tient au moins quatre

³⁵ Rapport annuel de la Banque d'Algérie sur l'évolution économique et financière en Algérie en 2009, Chapitre VI, P. 113.

sessions ordinaires par an (au moins une fois par trimestre) et peut être convoqué aussi souvent que nécessaire, à l'initiative de son président ou de deux membres du conseil qui proposent alors un ordre du jour. La présence de six au moins des membres du conseil est nécessaire pour la tenue de ses réunions.

Au plan réglementaire, le CMC et la BA ont poursuivi leurs efforts de renforcement et de consolidation des conditions d'exercice de l'activité bancaire, des reportings et de protection de la clientèle des banques et établissements financiers. La BA et la Commission bancaire ont continué à œuvrer activement au renforcement de l'exercice de supervision bancaire et, plus particulièrement, à la conformité avec les normes et principes universels en la matière.

6-4-1- La Commission Bancaire « CB » (Organe de Contrôle)

C'est la deuxième instance en Algérie édictée par la LMC de 90 ayant le pouvoir de contrôle et de sanction sur les banques et établissements de crédits, et entant que instance de contrôle, elle est chargée de :

- ❖ Contrôler le respect par les banques et établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont applicable (c.à.d. veiller au respect de la réglementation mise en place par le CMC)
- ❖ Veiller au respect des règles de bonne conduite de la profession par les banques (c.à.d. l'honnêteté de la personne tel que le blanchissement d'argent, activité d'armement...)
- ❖ Examiner les conditions des banques et établissements financiers et veiller à la qualité de leur situation financière
- ❖ Dispose du pouvoir disciplinaire et de sanction dans le cas du non-respect des dispositions réglementaires mises en vigueur, la CB des sanctions qui peuvent aller d'un simple avertissement à l'organisme de crédit jusqu'au retrait de l'agrément c.à.d. la liquidation de la banque
- ❖ La CB effectue un contrôle sur pièce et sur place.

Concernant sa composition, l'article 106 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit précise que la CB est composé :

- ❖ Du Gouverneur, Président

- ❖ De trois (3) membres choisis en raison de leur compétence en matière bancaire, financière et comptable
- ❖ De deux (2) magistrats détachés de la cour suprême, choisis par le premier président de cette cour après avis du conseil supérieur de la magistrature.

6-4-2- Autres Organes de Contrôle

Qui sont :

6-4-2-1- Les Commissaires aux Comptes

La réglementation oblige les banques d'être contrôlées par des commissaires aux comptes qui sont des experts comptables, autrement dit, la réglementation mise en vigueur en Algérie oblige chaque BEF ainsi que toute succursale de banque étrangère installée sur le territoire national de désigner au moins deux (2) commissaires aux comptes qui sont chargés de contrôler et de transmettre au gouverneur de la BA le rapport comportant le résultat du contrôle tout en mentionnant toutes infractions commises par les BEF.

6-4-2-2- La Centrale des Risques

C'est un centre d'information mis en place par la LMC de 1990 à laquelle chaque BEF doit obligatoirement adhérer afin d'assurer la sécurité du système bancaire et dont elle est chargée de recueillir de chaque BEF les informations relatives aux crédits octroyés tels que : les noms des bénéficiaires, la nature des concours et leurs montants, les garanties,...

Ces BEF doivent déclarer régulièrement (tous les deux mois) à la centrale des risques tous les crédits dont le montant est supérieur ou égal à 2 millions de DA.

Et donc, la centrale des risques est un outil de contrôle utilisé par l'autorité de contrôle en matière de surveillance de crédit et de la prise de décision de l'octroi de ce dernier.

6-4-3- La Centrale des Bilans

Elle a pour fonction la collecte, le traitement et la diffusion de l'information comptable et financière relative aux entreprises ayant un concours auprès des BEF. Les informations collectées sont regroupées et analysées, autrement dit, toutes les banques doivent

communiquer toute les informations relatives au client auprès de la centrale des bilans de la BA.

Ces données regroupées et analysées font l'objet de publication qui offre aux entreprises adhérentes des informations sur leur environnement professionnel.

6-4-4 La Centrale des Impayés

Sa fonction principale est de fournir des informations sur le système de paiement c.à.d. le nombre et le montant des incidents de paiement résultant de l'émission de chèque sans provision. Autrement dit, toutes les BEF doivent déclarer à la centrale des impayés tout incident de paiement, et d'appliquer la sanction de l'interdiction de chéquier si l'incident n'est pas régularisé dans le mois qui suit l'incident des paiements, et pour se prévenir de ces incidents, les BEF doivent consulter les fichiers de la centrale des impayés pour s'assurer que le client n'est pas interdit de chéquier.

Le règlement 92-02, de par son article 3 définit les modalités de fonctionnement de la centrale des impayés : « La centrale des impayés est chargée pour chaque instrument de paiement et/ou de crédit :

- ❖ D'organiser et gérer un fichier central des incidents de paiement et des éventuelles suites qui en découlent ;
- ❖ De diffuser périodiquement auprès des banques et établissements financiers et toute autorité concernée la liste des incidents de paiement avec leurs éventuelles suites».

De ce fait, l'objectif de la centrale des impayés et la lutte contre les émissions de chèque sans provisions et /ou provisions insuffisantes

6-5-Les Autorités Monétaires

Ce sont le ministère des finances et la BA qui président le fonctionnement bancaire de notre pays

6-5-1 Le Ministère des Finances

Le ministère chargé des finances avec son gouvernement définit la politique monétaire du pays. Au sein de ce ministère, c'est la direction du TP qui est la direction compétente des BEF, la direction des douanes dirige la réglementation des changes.

6-5-2 La Banque d'Algérie

La loi 90-10 complétée et modifiée par l'ordonnance bancaire de 2003, accorde à la BA des prérogatives importantes vis-à-vis des banques commerciales, des investisseurs non-résidents ainsi que dans la gestion du taux de change. La BA est chargée de veiller au bon fonctionnement du système bancaire. Elle participe également à la préparation et à la mise en œuvre de la politique relative aux finances ou à la monnaie arrêté par le gouvernement comme le prescrit l'article 55 de la loi sur la monnaie et le crédit, il lui est fait obligation de "créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.", de ce fait, la BA doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie, régler la circulation monétaire, diriger et contrôler la distribution du crédit, veiller à la bonne gestion des engagements extérieurs, régulariser les différents marchés (marché monétaire, marché du crédit, marché des changes...). Enfin elle informe le Gouvernement de toute possibilité d'atteinte à la stabilité monétaire.

6-6- L'organisation de la profession

La solidarité bancaire s'est manifestée par la création de deux organismes : l'association bancaire et la société de garantie des dépôts.

6-6-1 L'Association des Banques et Etablissement Financier « ABEF »

Tout organisme bancaire et financier doit adhérer à une association de banquiers algériens (art.142 de la loi sur la monnaie et le crédit), cet organe est constitué par l'ABEF qui est créé par la BA et dont l'objet de sa création est double :

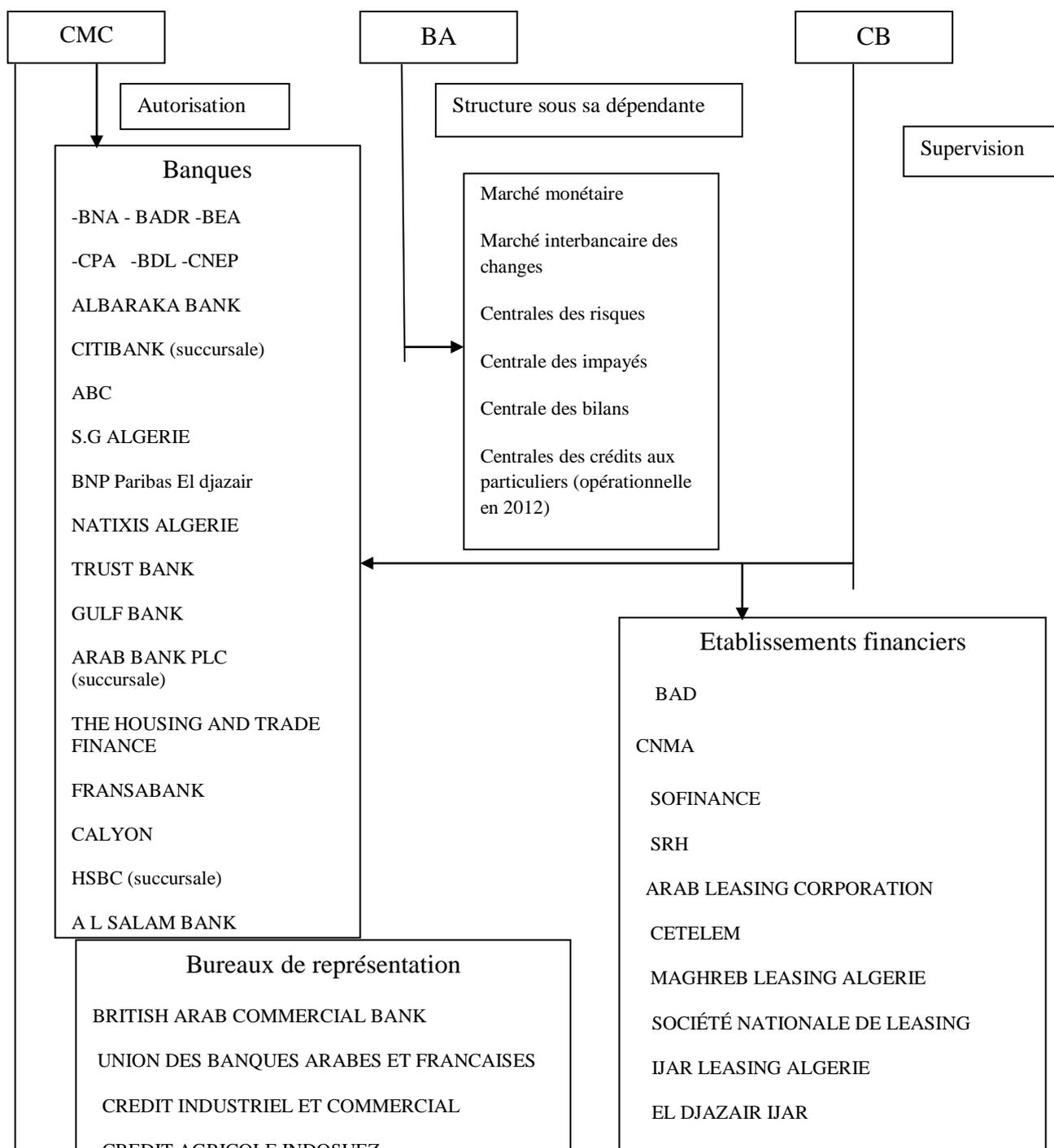
- ❖ La représentation des intérêts communs de ces membres auprès du pouvoir public.
- ❖ L'information et la sensibilisation de ses adhérents et le public

L'ABEF étudie les questions liées à l'organisation de la profession bancaire comme l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la stimulation de la concurrence, l'introduction de nouvelles technologies, la formation du personnel, et les relations avec les représentants des employés. Ses statuts, ainsi que toute modification sont soumis à l'approbation un CMC.

6-6-2 La Société de Garantie des Dépôts Bancaires

Selon l'article 118 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003, les banques doivent participer au financement d'un fonds de garantie des dépôts bancaires en monnaie nationale, créé par la BA. Chaque banque est tenue de verser au fonds de garantie une prime annuelle de garantie de 1% au plus du montant de ses dépôts. Cette garantie ne pourra être mise en jeu qu'en cas de cessation de paiement de la banque. En effet, cette imposition reflète la volonté d'offrir une protection à l'épargne collectée par le système bancaire par la création d'un climat de confiance favorable à sa croissance en permettant d'assurer l'indemnisation des déposants en cas de cessation de paiement de la banque.

Figure N°02 : Macrostructure du système bancaire algérien (2012)





Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF)

Source : établi par sur la base des données tiré du "guide des banques et établissements financiers en Algérie : édition 2012, kpmg.dz page 32

Après avoir résumé les différentes réformes du système bancaire algérien dans son ensemble, la loi de 90-10 du 14/04/1990 apparait comme la principale réforme qui a permis la libéralisation de ce dernier, parmi les objectifs de cette dernière on trouve la réhabilitation monétaire qui est le facteur essentiel pour créer un climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et la croissance économique.

C'est à partir de cet objectif que se sont améliorées les activités principales de la banque : la collecte de l'épargne qui est une fonction nécessaire pour la distribution des crédits et la création de la monnaie.

Conclusion

Nous avons essayé dans ce chapitre de présenter une revue de la littérature tant théorique qu'empirique du lien existant entre le développement financier et la croissance économique, ainsi que les différents changements qui ont touché le système bancaire algérien.

Au terme de cette présentation, nous avons conclu que, l'ensemble de ces études admettant l'existence d'une corrélation positive entre le développement financier et la croissance économique. Toutefois, une controverse du sens de causalité semble apparaitre. En effet, certaines de ces études soutiennent l'idée de l'existence d'un sens transparent, soit le développement financier est le moteur de la croissance, soit il est le résultat de cette dernière. En outre, d'autres études soutiennent l'idée de l'existence d'une relation réciproque entre les deux phénomènes. En dernier résultat, la politique de libéralisation financière sera un outil du développement financier et de la croissance économique, à condition qu'elle soit accompagnée d'un certain nombre de mesures.

Et avec toutes ces rénovations, l'Algérie a décidé après avoir récupéré sa souveraineté nationale en 1962, de mettre en œuvre un système socialiste sur lequel sera fondée son économie, mais l'une des caractéristiques de ce dernier était l'inefficacité de l'intermédiation bancaire qui était sous l'autorité de l'Etat.

Ces constats ont rendu nécessaire l'intervention de l'Etat, surtout dans le système bancaire avec les différentes réformes, qui étaient le commencement de la libéralisation du système bancaire, mais c'était avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit 90-10 du 14/04/1990 que cette dernière a pu voir le jour d'où l'indépendance de la Banque Centrale et l'ouverture des banques commerciales sur l'investissement privé, cette présente loi a fixé le rôle de la Banque Centrale et des banques commerciales et ces dernières avaient comme fonction principale ; la collecte de ressources avec ses différentes formes et sa distribution sous forme de crédits.

Introduction

Dans le présent chapitre nous essayerons d'apprécier le degré du développement de l'intermédiation financière, en particulier bancaire, en Algérie et ce, au regard des réformes entreprises depuis 1990. En effet, ces dernières ont pour principal objectif de relancer le développement financier et par là, la croissance économique. À cet effet, l'objectif de ce chapitre est l'évaluation des conséquences des différentes réformes entreprises depuis 1990 sur l'activité d'intermédiation financière en particulier celle en lien directe avec le financement de l'économie nationale.

Pour ce faire, le chapitre sera subdivisé en deux sections. Une première ayant pour objectif d'évaluer le degré de développement financier. Une seconde quant à elle, dressera l'évaluation du développement de l'intermédiation bancaire par une analyse des indicateurs.

SECTION 01 : Analyse du développement financier en Algérie

Pour apprécier le degré d'approfondissement financier ainsi que son degré de corrélation avec la croissance économique, de nombreux indicateurs peuvent être distingués en rapport avec la vaste littérature portant sur le développement financier et la croissance économique.

1-Évolution de la fonction d'intermédiation bancaire

La fonction d'intermédiation bancaire peut être appréhendée via l'analyse des taux d'intérêts, des taux de réescompte ainsi que des deux principales fonctions de mobilisation et d'allocation des ressources.

1-1 Évolution des taux de réescompte

La manipulation du taux de réescompte a constitué pendant longtemps le principal outil de la politique monétaire algérienne. En effet, la procédure de réescompte était la source privilégiée du refinancement des banques et le taux de réescompte constitue ainsi le taux directeur des crédits à l'économie.

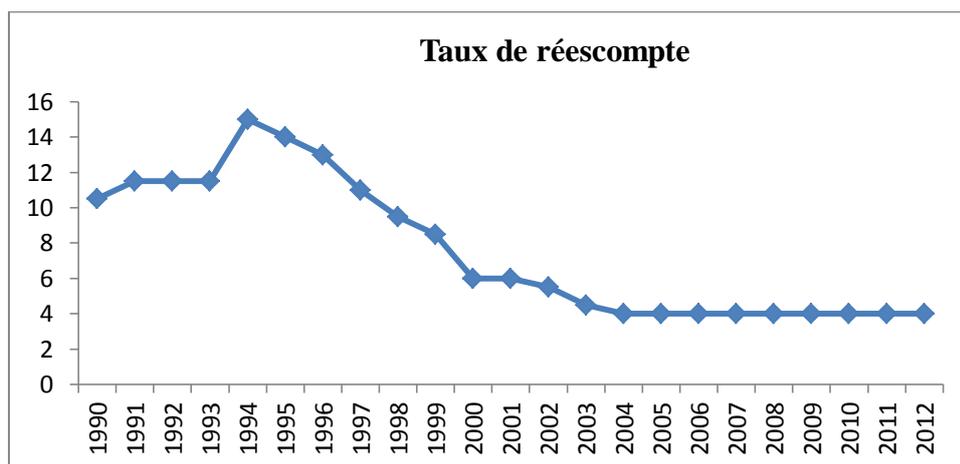
Tableau n°01 : Évolution des taux de réescompte en (%)

Année	Taux de réescompte
1990	10.50
1991	11.50
1992	11.50
1993	11.50
1994	15.00
1995	14.00
1996	13.00
1997	11.00
1998	9.50
1999	8.50
2000	6.00
2001	6.00
2002	5.50
2003	4.50
2004	4.00
f2005	4.00
2006	4.00
2007	4.00
2008	4.00
2009	4.00
2010	4.00
2011	4.00
2012	4.00

Source : établie sur la base des statistiques du FMI

D'après le tableau ci dessus, nous remarquons que les taux de réescompte pratiqués par la banque d'Algérie entre 1990-2012 ont passé par trois principales périodes Voir la figure n°01.

Figure N°01 : Évolution du taux de réescompte entre 1990 et 2012.



Source : établi sur la base des données du tableau n°01

Une première allant de 1990 à 1994 caractérisée par une augmentation progressive des taux de réescompte passant de 10,50% en 1990 à 15,00% en 1994, constituant de ce fait le taux le plus élevé durant toute la période d'analyse. Une telle augmentation est voulue par les autorités monétaires afin d'inciter les banques commerciales à mobiliser l'épargne intérieure. Puis de 1995 à 2003, les taux de réescompte ont connu une évolution baissière passant de 14,00% en 1995 à 4,50% en 2003. Pour se stabiliser par la suite entre 2004 et 2012 au niveau de 4%.

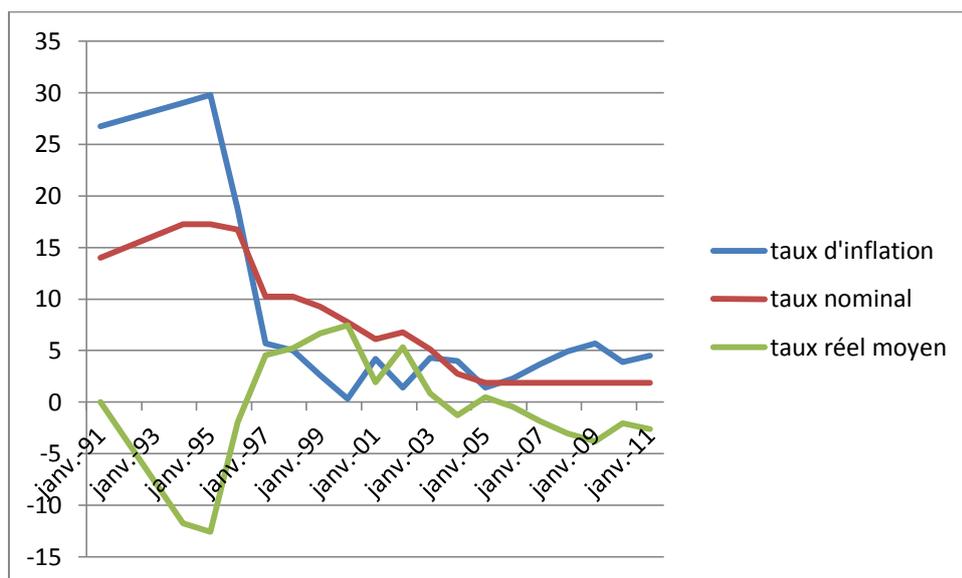
1-2 Évolution des taux d'intérêt (débitéur et créditeur)

1-2-1 Evolution des taux créditeur :

Déterminés administrativement auparavant, les taux d'intérêt créditeurs ont été progressivement libéralisés à partir de 1990 avec la promulgation de la LMC. Cette libéralisation visait essentiellement une meilleure rémunération des dépôts.

La figure N°02, nous montre l'évolution des taux d'intérêts créditeurs appliqués aux dépôts qui sont devenus positifs à partir 1996 avec la baisse sensible du taux d'inflation.

Figure N°02 : Evolution des taux créditeur entre 1991-2011



Source : Etabli par nous même d'après les données de l'ONS taux d'inflation, IMF pour les taux d'intérêt créditeurs

L'évolution des taux créditeurs peut être décomposée en trois sous périodes (figure n°02). La première période allant de 1991 à 1996, caractérisée par une évolution positive des taux nominaux atteignant son niveau le plus élevé de 17,25 en 1995. Cependant, l'importance des taux d'inflation durant cette période ont fait que les taux créditeurs réels soient négatifs mais avec une certaine amélioration durant la dernière année (1996). Les taux réels moyens ont passé de -12,77% en 1993 à -1,95% en 1996.

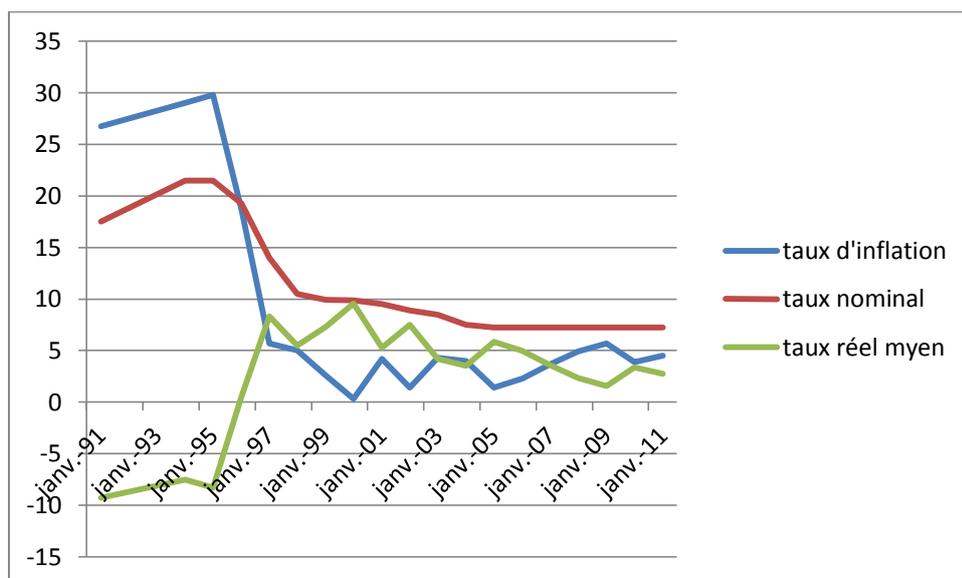
La seconde période (1997-2003) quant à elle, est caractérisée par une baisse des taux créditeurs en terme nominal. En terme réel, ils sont devenus positifs et ont évolué à la hausse et ceux suite à la baisse successive des taux d'inflation.

La dernière période allant de 2004 à 2011, les taux créditeurs réels redeviennent de nouveau négatifs. Cette évolution est la principale conséquence de la stabilisation des taux nominaux à la valeur de 1,875% et à l'augmentation des taux d'inflation.

1-2-2 Evolution des taux débiteur :

Quant aux taux d'intérêt débiteur, pris également comme moyenne de la fourchette annuelle, ceux –ci ont été libéralisés progressivement à partir de 1990.

Figure N°03 : Evolution des taux débiteur entre 1991-2011



Source : établi par nous-même d'après les données de l'ONS taux d'inflation, IMF statical appendix pour les taux intérêt

D'après la figure N°03, on remarque que les taux appliqués aux crédits par les banques commerciales sont passés par deux sous périodes. Un premier allant de 1991 à 1995. Durant cette période, les taux nominaux ont évolué à la hausse et ont atteint des niveaux très élevés. En terme réel, les taux d'intérêt débiteurs ont été négatifs suite notamment à l'importance des taux d'inflation.

La seconde période (1996-2011), est caractérisée par des taux d'intérêt débiteurs positifs en terme réel, et une baisse à partir de 2003, ce qui peut influencer positivement la distribution des crédits à l'économie.

1-3 Évolution de la fonction d'allocation des ressources à l'économie

1-3-1 Évolution de la distribution des crédits à l'économie

L'un des volets de l'intermédiation financière bancaire est l'allocation des ressources financières à l'économie permettant de soutenir la croissance économique.

Sur la base des données du tableau n°02 nous tenterons d'apprécier l'évolution des crédits à l'économie sur la période de la libéralisation financière en Algérie (1990-2012). Car l'un des objectifs de la LMC (1990) est l'instauration d'une meilleure politique d'affectation des ressources financières vers les emplois les plus productifs.

Tableau n° 02 : Évolution des crédits à l'économie entre 1991 et 2012 (en milliards de DA)

	Banques commerciales	Banque d'Algérie	Crédits à l'économie
1990	247	0	247
1991	326	0	326
1992	412,3	0,042	412,342
1993	220,2	0,042	220,242
1994	305,8	0,036	305,836
1995	565,6	0,028	565,628
1996	776,8	0,028	776,828
1997	741,2	0,078	741,278
1998	905,85	0,323	906,173
1999	1150,1	0,591	1150,691
2000	993	0,684	993,684
2001	1077	0,749	1077,749
2002	1266	0,759	1266,759
2003	1379	0,693	1379,693
2004	1534	0,641	1534,641
2005	1777	0,838	1777,838
2006	1904,1	1,3	1905,4
2007	2203,8	1,5	2205,3
2008	2614,0	1,5	2615,6
2009	2953,3	1,4	2954,7
2010	3266,7	1,4	3268,1
2011	3724,7	1,8	3726,5
2012	4295,5	2	4297,5

Source: Établi par nous-même sur la base des statistiques de la BA

Entre 1992 à 1998, le financement de la banque d'Algérie en volume suit un rythme à la baisse passant de 0.042 milliards de DA en 1992 à 0.32 milliards de DA en 1998. Une évolution expliquée principalement par le rééchelonnement de la dette extérieure et la politique budgétaire, appliquée sur la contraction de la demande, limite fortement l'expansion des dépenses budgétaires, et par conséquent le recours au financement bancaire.

Une évolution positive caractérise les financements de la Banque d'Algérie durant la période allant de 1998 à 2012. Cette évolution est faible, passant de 0,32 milliards de DA en 1998 à 2

milliards de DA en 2012 due principalement à l'augmentation des prix du pétrole sur le marché mondial.

Les crédits accordés par les banques commerciales ont enregistré une augmentation continue passant de 247 milliards de DA en 1990 à 4295.5 milliards de DA en 2012, cette augmentation est due à la forte demande et besoins des entreprises en termes de financement bancaire.

1-3-2 Répartition des crédits par secteurs :

Nous nous intéressons à la répartition la plus traditionnelle, qui est entre secteur public et secteur privé. Le tableau N° 03 rapporte la répartition des crédits bancaires par secteur entre 1996 et 2012.

Tableau n° 03: Répartition des crédits par secteur (en milliards de DA et en %)

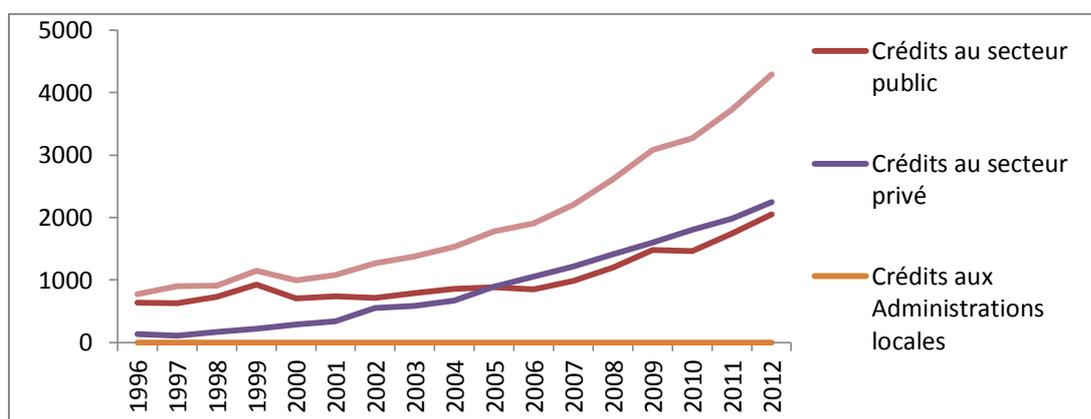
	Crédits au secteur public	%	Crédits au secteur privé	%	Crédits aux Administrations locales	%	Total des crédits
1996	637,75	82,1	137,88	17,75	1,2	0,1	776,8
1997	632,32	85,3	108,82	14,68	0,1	0,0	906,17
1998	733,7	81	172,4	19	0,1	0,0	906,2
1999	929,6	80,8	221,0	19,2	0,1	0,0	1150,7
2000	701,8	70,6	291,7	29,4	0,2	0,0	993,7
2001	740,3	68,7	337,9	31,3	0,2	0,0	1078,4
2002	715,5	56,5	551,0	43,5	0,3	0,0	1266,8
2003	791,4	57,3	588,5	42,6	0,3	0,0	1380,2
2004	859,3	56,0	675,4	44,0	0,3	0,0	1535,0
2005	882,4	49,6	897,3	50,4	0,1	0,1	1779,8
2006	847,0	44,5	1057,0	55,5	1,4	0,0	1905,4
2007	988,9	44,8	1216,0	55,1	0,3	0,0	2205,2
2008	1201,9	46,0	1413,3	54,0	0,3	0,0	2615,2
2009	1485,1	48,1	1600,6	51,9	0,8	0,0	3086,5
2010	1460,6	44,7	1806,7	55,3	0,8	0,0	3268,1
2011	1741,6	46,7	1984,2	53,2	0,7	0,0	3726,5

2012	2051,4	47,6	2245,0	52,3	0,4	0,0	4296,4
-------------	--------	------	--------	------	-----	-----	--------

Source: Établi par nos soins sur la base des statistiques de la BA

Le tableau n°03, montre que la répartition des crédits s'effectue d'une manière inégale entre les secteurs. Entre 1996 et 2004, les financements bancaires au secteur public dominent au détriment des entreprises privées (figure n°04), sachant que la majorité des ressources financière des banques proviennent des entreprises privées et ménages. Ce n'est qu'à partir de 2005 que les crédits au secteur privé dépassent la barre des 50% (Soit 50,4% du total des crédits alloués). Alors que les crédits au secteur public connaissent une tendance légèrement baissière passant de 49.6% du total des crédits en 2005 à 46.7% en 2011.

Figure n°04 : évolution des crédits à l'économie et leur répartition par secteur (en milliards de DA)



Source : établi sur la base des données du tableau n°04

Malgré cette tendance à la dominance des crédits au secteur privé, la part des crédits alloués au secteur public demeure importante, ce qui peut entraver le développement du financement de l'économie et par là la croissance économique³⁶.

1-3-3 Évolution des crédits à l'économie par maturité

On distingue dans ce cadre les crédits à court terme et les crédits à moyen et long terme.

³⁶ Ghanem Y. et Amzal F. (2010); « Essai d'Évaluation du Développement de l'Intermédiation Financière en Algérie : État des Lieux et Contraintes ». Mémoire de Master en sciences économiques. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa

Tableau N°04 : Évolution des crédits à l'économie par maturité (en%)

	Crédits à CT	Crédits à MLT	Total
1996	77.4	22.6	100
1997	62.5	37.5	100
1998	63.7	36.3	100
1999	59.5	40.5	100
2000	59.5	40.6	100
2001	47.6	52.4	100
2002	49.6	50.4	100
2003	56	44	100
2004	54	46	100
2005	52	48	100
2006	48.1	51.9	100
2007	46.6	53.4	100
2008	45.5	54.5	100
2009	42.8	57.2	100
2010	40.1	59.9	100
2011	36.6	63.4	100
2012	31.38	68.62	100

Source : Etablie sur la base des statistiques de la BA.

Il existe en Algérie une prédominance des crédits à court et à moyen terme par apport aux crédits à long terme. Les crédits à court terme ont occupé une part relativement importante des crédits allouées à l'économie durant la période 1996-2005, ils étaient de 77.4% en 1996 pour baisser ensuite à 56% en 2003. Indiquant que les banques préféraient les financements à court terme à travers le financement du cycle d'exploitation des entreprises sous forme de découverts, d'escompte, crédit documentaire que les financements à long terme qui sont plus risqués³⁷. Durant la seconde période 2006-2012, la part relative des crédits à moyen et long

³⁷ AIT-OUALI.N et CHALABI.N « *Impact de la libéralisation financière sur l'intermédiation bancaire* » (2011) .p 74.

terme est significative, cette part est passée de 51.9% en 2006 à 68.62% en 2012. Cela est due au fait que les banques algérienne prennent plus de risque par apport aux années précédentes.

1-3-4 Évolution du ratio crédits alloués à l'économie en pourcentage du PIB

Ce qui nous importe le plus dans ce travail est l'apport du système bancaire à l'économie. Afin de mesurer l'apport du système bancaire à l'économie nous utilisons le ratio des crédits à l'économie au produit intérieur brut (PIB). Le tableau ci-dessous retrace son évolution durant toute la période (1990-2012).

Tableau N° 05: Ratio crédits à l'économie/ PIB entre 1991 et 2012 (en%)

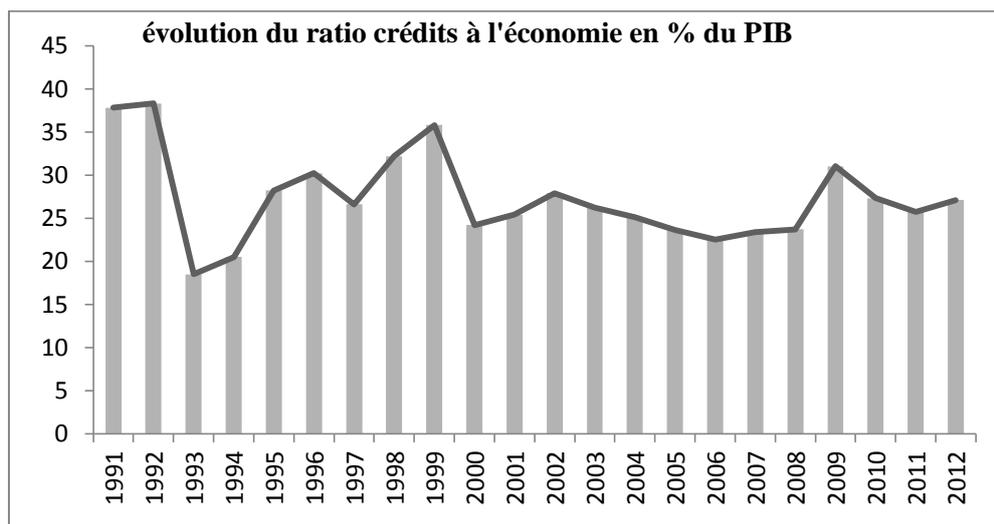
Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Crédits à l'économie/ PIB	37,8	38,3	18,5	20,5	28,2	30,2	26,6
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Crédits à l'économie/ PIB	32,2	35,8	24,2	25,4	27,9	26,2	25,1
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Crédits à l'économie/ PIB	23,6	22,5	23,4	23,7	31,0	27,3	25,7
Année	2012						
Crédits à l'économie/ PIB	27,1						

Source : Établi par nos soins sur la base des statistiques de la BA

Nous remarquons que la part des crédits à l'économie par rapport au PIB commence à baisser à partir de 1993 jusqu'à atteindre son niveau le plus bas en 1993 qui est de 18.5% du PIB (Voir la figure n°05). La diminution du ratio est due à la période de désendettement du trésor public vis-à-vis de la banque centrale à la suite d'assainissement du bilan des banques commerciales en 1992 et 1993, ce qui transforme le découvert des entreprises publiques en actifs financiers émis par le trésor public. C'est ainsi que les créances sur le trésor se sont accrues, ce qui se traduit par la régression des crédits à l'économie³⁸.

³⁸ BOUDJELIL.S et ZEGGAGH.L « Impact des réformes bancaire sur l'intermédiation financière en Algérie 2013, p 74.

Figure n°05 : évolution du ratio Crédits à l'économie en % PIB



Source : établi sur la base des données du tableau n°06.

De 1994 à 1999, le ratio enregistre une augmentation passant de 20.78% en 1994 à 31.13% en 1996 pour baisser en 1997 à 27.30% pour augmenter de nouveau à 36.32% en 1999. Juste après l'année 1999, le ratio des crédits à l'économie /PIB commence à baisser pour atteindre en 2011 un pourcentage de 27.1% du PIB, cette baisse est due à l'accroissement du PIB par rapport à celui des crédits à l'économie.

En effet, l'analyse montre clairement la faible contribution des banques au financement de l'économie. Ce qui indique que les banques algérienne hésitent de prendre les risques et ne financent pas les besoins des entreprises notamment à long terme et cela malgré l'excès de liquidité que connaît le système bancaire algérien depuis les années 2000.

1-4 Évolution de la collecte des ressources

Dans le but de retracer l'évolution de la fonction de collecte des ressources financières par les intermédiaires bancaires, nous analysons l'évolution des dépôts bancaires ainsi que leur part dans le PIB.

1-4-1 Évolution de la collecte des dépôts bancaire

Le tableau ci-dessous nous permettra de définir le degré de la bancarisation de l'économie algérienne entre 1990-2012 à travers l'étude de l'activité bancaire qui consiste en la collecte des ressources.

Tableaux 06 : Évolution des dépôts bancaire en Algérie (en %)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
DAV	105.55	133.1	140.8	188.9	196.45	210.78	234.03	254.8
%	59.1	59.6	49.1	51.1	44.3	43.1	41.8	38.3
DAT	72.92	90.3	146.18	180.52	246.67	178.17	325.9	409.9
%	40.9	40.4	50.9	48.9	55.7	56.9	58.2	61.7
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
DAV	334.5	352.7	460.27	554.9	642.2	718.9	1127.4	1224.4
%	41.4	37.9	42.7	31.0	30.2	29.4	41.7	52.8
DAT	474.1	578.6	617.87	1235.0	1485.2	1724	1577.5	1632.9
%	58.6	62.1	57.3	69.0	69.8	70.6	58.3	57.2
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
DAV	1750.4	2560.8	2946.9	2502,9	2870.7	3485.8	3356.8	
%	51.5	59.2	59.6	52.9	53.2	55.05	50.18	
DAT	1649.8	1761	1991.0	2228.9	2524.3	2787.5	3331.5	
%	48.5	40.8	40.4	47.1	49.8	44.95	49.82	

Source : Établi par nos mêmes sur la base des statistiques de la BA.

D'après le tableau N°06 nous pouvons diviser cet intervalle d'étude en trois phases. La première allant de 1990 à 1993, caractérisée par l'importance de la part des dépôts à vue par rapport à celle des dépôts à terme, mais suivant une tendance à la baisse. En effet, leur part est passée de 59.1% en 1990 à 51.1% en 1993. Par contre, la part des dépôts à terme a suivi une tendance à la hausse passant de 40.9% en 1990 à 48.9% en 1993.

La seconde phase allant de 1994 à 2007 est caractérisé par la prédominance des dépôts à terme sur les dépôts à vue. Cette situation peut être liée au rétablissement des taux d'intérêt créditeur jusqu'à ce qu'ils deviennent positifs en 1997, ce qui a permis une transformation des dépôts à vue en dépôts à terme à partir de 1994.

Dans la dernière phase, malgré la légère diminution des dépôts à vue, leur part demeure dominante dans le total des dépôts bancaires.

1-4-2 Évolution du ratio dépôts bancaires /PIB

Tableau N°07 : Évolution du ratio dépôts bancaire / PIB en (%)

	Dépôt	PIB	Dépôts/PIB
1990	178.47	554.38	32.19
1991	223.40	862.16	25.91
1992	287.02	1074.70	26.71
1993	369.45	1189.72	31.05
1994	443.12	1487.40	29.79
1995	388.95	2004.99	19.40
1996	559.93	2570.02	21.79
1997	664.70	2780.16	23.91
1998	808.60	2809.99	28.78
1999	931.10	3212.54	28.98
2000	1078.14	4078.67	26.43
2001	1789.90	4241.80	42.20
2002	2127.40	4455.30	47.75
2003	2442.90	5266.82	46.38
2004	2704.90	6127.54	44.14
2005	2976.70	7498.62	39.70
2006	3526.90	8520.60	41.39
2007	5331.40	9306.20	57.29
2008	4956.20	10993.80	45.51
2009	4770.80	10006.70	47.68
2010	5328.70	12034.50	44.28
2011	6323.90	14480.70	43.67

Source : Établi sur la base des rapports de la BA pour les dépôts, et sur la base des bulletins statistiques de la BA pour le PIB.

D'après le tableau n°07, les valeurs les plus élevées sont enregistrées durant les dix dernières années. Malgré l'accroissement du PIB ce ratio a atteint 57.29% en 2007 et 47.68% en 2009 puis 43.67% en 2011, les valeurs les moins élevées ont été enregistré durant la

période d'ajustement structurel à cause des effets négatifs induit par ce programme sur le pouvoir d'achat.

Ce ratio reste toujours faible, cette faiblesse est liée aux difficultés des banques à attirer la clientèle et à l'inciter à placer son épargne dans leurs comptes, mais aussi à la préférence de la monnaie fiduciaire par apport à la monnaie scripturale comme moyen de transaction

2-Évolution des indicateurs monétaires

Dans ce que suit, nous tenterons d'évaluer l'étendue de l'intermédiation financière ainsi que celui de marché suite aux réformes entretenu à partir de 1990, nous allons porter notre attention sur l'analyse de certains indicateurs monétaires.

2-1 Évolution de la masse monétaire et de sa structure

L'évolution de la masse monétaire et de sa structure pourraient révéler le degré d'amélioration de l'intermédiation financière ainsi que l'impact des réformes engagées depuis 1990.

Tableau n°08 : Évolution de la masse monétaire « M2 » (en milliards DA).

	Monnaie fiduciaire	Dépôts à vue	Quasi monnaie	Masse monétaire M2
1990	134.9	135	72.9	342.8
1991	157.2	167.8	90.3	415.3
1992	184.8	184.9	146.2	515.9
1993	211.3	235.6	180.5	627.4
1994	222.9	252.8	247.7	723.4
1995	249.7	269.3	280.4	799.4
1996	290.8	298.2	325.9	914.9
1997	337.6	333.9	409.9	1081.4
1998	390.4	435.9	766.9	1593.2
1999	439.9	465.2	884.2	1789.3
2000	484.5	563.6	974.3	2022.4
2001	577.2	661.3	1235	2473.5
2002	664.6	751.6	1485.2	2901.4

Chapitre 02 : Essai d'évaluation du niveau de développement de l'intermédiation financière en Algérie durant la période (1990-2012)

2003	781.3	849.1	1724	3354.4
2004	874	1291	1478	3643
2005	921	1516.5	1632.9	4070.4
2006	1081.4	2096.4	1649.8	4827.6
2007	1284.5	2949.1	1761	5994.6
2008	1540	3425	1991	6956
2009	1828.9	3129.8	2230.2	7188.9
2010	2098.6	2870.7	2524.3	7493.6
2011	2571.5	3495.8	2787.5	8854.8
2012	2952.2	3388.1	3329.8	9670.1

Source : Établi par nous mêmes sur la base des statistiques de la BA.

La lecture de ce tableau permet de rendre compte de la forte croissance de la masse monétaire durant la période 1990-2012 passant de 342.8 milliards de DA à 9670.1 milliards de DA. Son volume s'est multiplié par plus de vingt-huit fois en l'espace de 22 ans.

Cette évolution a pour origine essentiellement l'augmentation des avoirs extérieurs sur l'ensemble de la période d'étude.

Cependant, en analysant la structure de la masse monétaire pendant 1990-2012 on constate bien que les dépôts à vue dans les banques ont connus un accroissement remarquable, passant de 167.8 milliards de DA en 1991 à 3388.1 milliards de DA en 2012, elle a connu une légère baisse en 2009 passant à 3129, 8 milliards de DA (soit 30% de M2) à cause notamment de la crise financière et la baisse des prix du pétrole à moins de 70 dollars le baril. À partir de 2010, les dépôts à vue commencent à remonter pour atteindre 3495.8 milliards de DA en 2011.

La monnaie fiduciaire, quant à elle, occupe une place très importante dans la structure de la masse monétaire, elle a connu une augmentation spectaculaire passant de 134.9 milliards de DA en 1990 à 484.5 milliards de DA en 2000 et à 2952.2 milliards de DA en 2012.

Au final, concernant la troisième composante de M2, représenté par la quasi monnaie, elle correspond aux dépôts à terme et d'épargne. Elle a enregistré une croissance continue durant la période suivant la mise en œuvre des réformes de 1990 jusqu'à 2003, date où la quasi-monnaie a atteint un niveau 1724 milliards de DA. En effet elle a passé de 72.9 milliards de DA en 1990 à 3329.8 milliards de DA en 2012, cette évolution constitue un bon indicateur quant à l'amélioration de la fonction de collecte de l'épargne et la transformation de l'épargne

liquide vers des placements rémunérateurs qui trouve son origine dans la hausse des taux d'intérêt engagée à partir de 1996, l'année dans laquelle les taux d'intérêt réels sont devenues positifs.

2-2 Les Contreparties de la masse monétaire

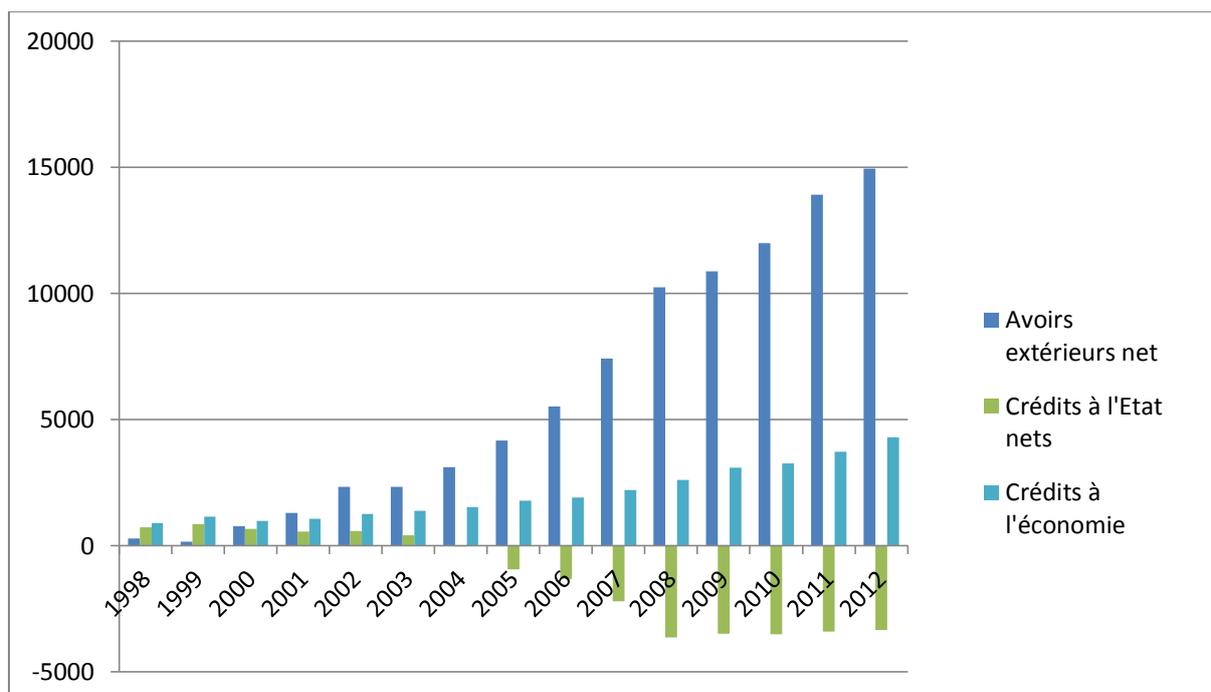
Les avoirs extérieurs net à partir 2001 (figure N°06) constituent l'encourt le plus important dans les contreparties de la masse monétaire qui confirme que les réserve officiel de change sont la garantie dans l'économie national.

En 2001 jouent un rôle central dans la création monétaire par le système bancaire.

En deuxième position en retrouve les crédits à l'économie, qui eux ont connu une évolution positive durant toute la décennie 2000.

A l'inverse, l'encourt des crédits à l'Etat connaît une évolution à la baisse est négatif à partir de 2005 qui peut être expliquée par l'importance des remboursements comparativement aux crédits octroyés.

Figure N°06 : Contrepartie de la masse monétaire entre 1998 et 2012 (en milliard de DA)



Source : Établi par nous même sur la base des données statistiques de la BA

Section 02 : Evaluation du développement de l'intermédiation bancaire en Algérie : analyse par indicateurs

Dans l'objectif de mesurer le degré de développement de la sphère bancaire et son impact sur le financement des investissements productifs contribuant à la croissance économique, nous allons faire appel aux indicateurs suivants :

- ❖ les crédits bancaires rapportés aux crédits à l'économie, mesurant la part relative des banques commerciales dans l'allocation des ressources ainsi que les performances du système bancaire dans la croissance économique ;
- ❖ les crédits au secteur privé sur les crédits à l'économie ; indiquant la part des crédits bancaires octroyés au secteur privé par rapport à l'ensemble des crédits domestiques ;
- ❖ les crédits privés rapportés au PIB qui mesure le degré de l'affectation des ressources collectés à l'investissement privé.

1- Analyse des indicateurs de développement de la sphère bancaire

Un des objectifs de la LMC est l'instauration d'une meilleure politique de crédit afin d'assurer le financement des investissements les plus rentable.

Pour mieux illustrer l'évolution des crédits, nous utiliserons les crédits bancaires rapportés aux crédits à l'économie, qui permettent de mesurer la part des banques commerciales dans l'allocation des ressources, ainsi que les performances du système bancaire dans la croissance économique.

1-1Évolution du ratio M2/PIB

L'excédent de la liquidité dans l'économie reflète le volume important de la monnaie détenue en dehors du circuit bancaire. Le ratio de liquidité mesuré par le ratio masse monétaire/PIB.

Tableau N°09 : évolution du ratio de liquidité (M2/PIB en %)

Années	M2	PIB	M2/PIB
1990	342.8	554.38	61.83
1991	415.3	862.16	48.17
1992	515.9	1 074.70	48.00
1993	627.4	1 189.72	52.74
1994	723.4	1 487.40	48.64
1995	799.4	2 004.99	39.87
1996	914.9	2 570.02	35.60
1997	1081.4	2 780.16	38.90
1998	1593.2	2 809.99	56.70
1999	1789.3	3 212.54	55.70
2000	2022.4	4 078.67	49.58
2001	2473.5	4 241.80	58.31
2002	2901.4	4 455.30	65.12
2003	3354.4	5 266.82	63.69
2004	3643	6 127.54	59.45
2005	4070.4	7 498.62	54.28
2006	4827.6	8 520.60	56.66
2007	5994.6	9 306.20	64.42
2008	6956	109 93.80	63.27
2009	7188.9	10 006.70	71.84
2010	7493.6	12 034.50	62.27
2011	8854.8	14480.70	61.15
2012	9670.1	15843.00	69.5

Source : Établi par nous mêmes sur la base des statistiques de la BA.

De ce fait, nous pouvons constater que, le taux de liquidité (M2/PIB), après avoir atteint un niveau de 61,70% en 1990, a commencé à enregistrer une chute à partir 1991 et qui a duré jusqu'à 1996 atteignant un niveau de 35.60%, pour atteindre le niveau le plus élevé en 2009 qui est de 72.0% et due principalement à la mise en place d'un programme de stabilisation macro économique qui a permis de rétablir la valeur du dinar accompagnée par une augmentation des prix du pétrole et donc une augmentation des réserves de change. En 2011

ce ratio a baissé à 68.4%, cette baisse n'est pas engendrée par la baisse du niveau des crédits, mais par le niveau considérable des ressources collectées par les banques. En 2012 il remonte à nouveau pour atteindre 69.5%.

1-2 Analyse de l'évolution du ratio : crédits bancaires/ les crédits à l'économie

Tableau n°10 : Évolution du ratio crédits bancaire/crédits à l'économie

Années	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Ratio%	1	99.98	99.98	99.98	99.99	99.99
Années	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ratio%	99.98	99.96	99.94	99.93	99.93	99.94
Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Ratio%	99.94	99.95	99.95	99.93	99.93	99.93
Années	2009	2010	2011	2012		
Ratio%	99.95	99.95	99.95	99.95		

Source : établi par nous même sur la base des statistiques du FMI

D'après le tableau n°10, les crédits bancaires composent la principale source de financement de l'économie algérienne, il constitue 99.9% des crédits destinés à l'économie. Ceci est dû a l'absence d'autre source de financement de l'économie, telles qu'un marché financier développé et les banque d'investissement, alors que les besoins de financement des entreprises augmentent d'année en année.

1-3 L'analyse du ratio : les crédits au secteur privé rapportés aux crédits bancaires

Cet indicateur indique la part des crédits bancaire octroyés au secteur privé. Cet indicateur est le plus représentatif de la contribution des banques au financement des entreprises, et donc de la croissance économique.

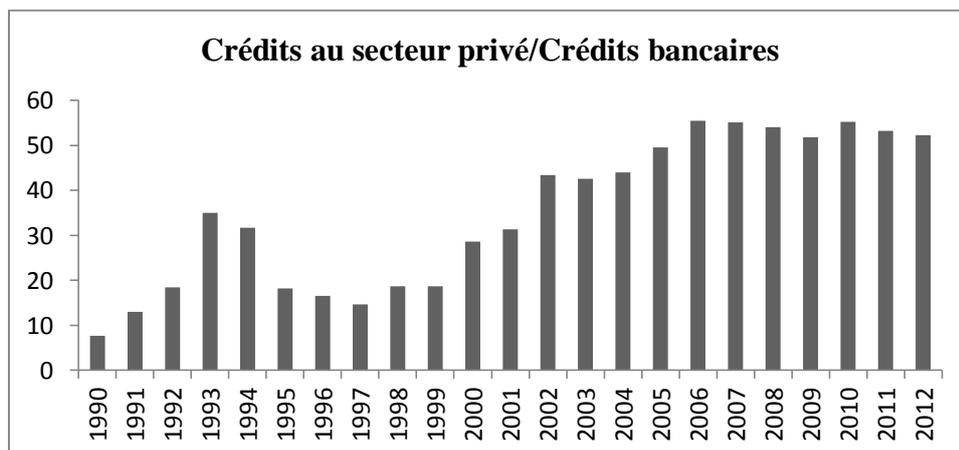
Tableau n°11 : Évolution du ratio des crédits au secteur privé/ les crédits bancaires

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ratio	7.7	12.99	18.43	35	31.61	18.12
Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ratio	16.57	14.60	18.66	18.64	28.59	31.26
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ratio	43.43	42.58	43.95	49.57	55.47	55.14
Années	2008	2009	2010	2011	2012	
Ratio	54.03	51.81	55.24	53.24	52.27	

Source : établi par nous même sur la base des statistiques de la BA

D'après la figure n°07, on constate que les crédits accordés à ce secteur n'ont cessé de croître, notamment durant la décennie 2000. En 2006, la part des crédits au secteur privé atteint son niveau le plus élevé, soit 55,47% du total des crédits bancaires.

Figure n°07 : évolution du ratio crédits au secteur privé rapporté aux crédits bancaires



Source : établi sur la base des données du tableau n°12

L'Algérie accuse un retard significatif en matière du financement du secteur privé par le système bancaire, du fait que ce dernier oriente la majorité de ses ressources vers le secteur public, et cela, malgré l'ensemble des politiques de libéralisation adoptées depuis déjà deux décennies.

1-4 L'analyse du ratio : crédits au secteur privé rapportés au PIB

Cet indicateur est considéré par les économistes comme étant l'indice le plus significatif par rapport aux précédents indicateurs monétaires. Il est lié directement à l'investissement et à la croissance économique, du fait qu'il permet une meilleure appréciation du degré de

canalisation des ressources collectées par le système bancaire vers les investissements productifs privés.

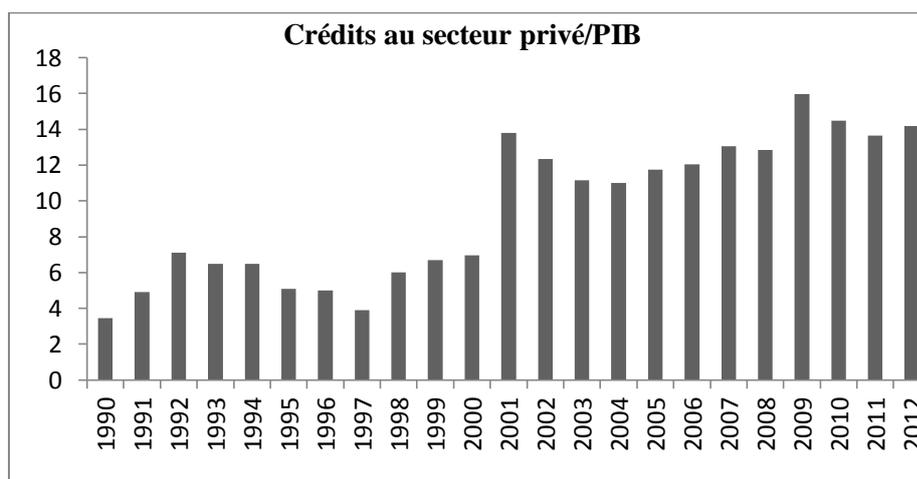
Tableau n°12 : Évolution du ratio crédits au secteur privé en% du PIB

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ratio	3.46	4.9	7.1	6.48	6.5	5.1
Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ratio	5.01	3.9	6.01	6.7	6.96	13.81
Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ratio	12.34	11.16	11.01	11.75	12.04	13.06
Années	2008	2009	2010	2011	2012	
Ratio	12.85	15.96	14.48	13.66	14.18	

Source : établi sur la base des statistiques de la BA et de l'ONS

La contribution du financement bancaire au secteur privé à la croissance économique n'a cessé de croître durant la période étudiée. Le ratio est passé de 3.46% en 1990 à 15.96% en 2009 et 14.48% en 2010 (voir la figure n°08).

Figure n°08 : évolution du ratio Crédits au secteur privé au PIB



Source : établi sur la base des données du tableau n°13

Toutefois, le taux des crédits accordés au secteur privé reste relativement faible.

2-L'évolution des indicateurs d'efficacités des intermédiaires financiers

Après avoir présenté la situation financière globale de l'économie à travers l'étude des crédits et des dépôts ainsi que de la masse monétaire et leur évolution au cours de la période 1990-2012, nous essayerons dans ce qui suit de traduire dans la réalité l'évolution des indicateurs d'efficacité des intermédiaires financiers.

2-1- Marge bancaire

La marge bancaire (spread) est la différence entre le taux débiteur et le taux créditeur.

Tableau n°13: Évolution de la marge bancaire en (%)

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marge bancaire des banques publiques	2.97	3.06	2.83	2.82	2.97	2.61	2.47	2.41	2.30
Marge bancaire des banques privées	3.54	4.14	3.97	4.67	5.97	7.01	7.73	7.45	7.19
Marge bancaire moyenne	3.25	3.60	3.40	3.75	4.47	4.81	5.10	4.93	4.75

Source : établie sur la base des rapports et des bulletins statistiques de la BA.

Durant toute la période allant de 2002 à 2010, la marge bancaire des banques privées est largement supérieure à celle enregistrée par les banques publiques. À titre d'illustration, en 2010 les banques privées ont enregistré une marge bancaires de l'ordre de 7,19% contre uniquement 2,30% enregistrée par les banques publiques. Cependant, il est important de noter que les deux types de banques enregistrent depuis 2008 une tendance baissière en termes de marge bancaire.

« La prédominance des opérations avec la clientèle dans les marges d'intermédiation des banques privées, plus rémunératrices que les opérations avec les institutions financière, et un niveau relativement élevé, bien qu'en baisse progressive, des créances non performantes dans

les actifs des banques publiques expliquent le niveau inégal des marges bancaires entre les deux groupes de banque ». ³⁹

2-2- La marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risque de crédit, notamment).

Tableau n°14 : Évolution de la marge de profit en (%)

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marge de profit des banques publiques	17.29	10.99	8.16	10.70	25.11	33.39	40.07	55.15	54.45
Marge de profit des banques privées	44.63	27.79	43.26	50.88	43.71	45.81	42.31	44.02	48.48
Marge bancaire moyenne	30.96	19.46	25.71	30.79	34.41	39.61	41.19	49.59	51.65

Source : Établi sur la base des rapports et des bulletins statistiques de la BA.

A travers la lecture de tableau N°14, nous constatons globalement une évolution positive de la marge de profit des banques publiques et privées, passant en moyenne d'un taux de 30.96% en 2002 à 51.65% en 2010.

Cependant l'amélioration des marges de profits des banques publiques et privées s'explique par la faible concurrence dans le secteur bancaire, l'importance des opérations avec la clientèle et les institutions financières, une meilleure maîtrise des risques de crédit, notamment avec le renforcement de la réglementation prudentielle, l'intégration des nouvelles technologies d'information et de communication dans le domaine de la finance, ainsi que les efforts des autorités en matière de contrôle et de supervision ⁴⁰.

³⁹ Guide des banques et des établissements financiers en Algérie, Edition 2012, Op. Cite. p 29

⁴⁰ BUODJELIL. S, ZEGGAGH .L, « Impact des réformes bancaire sur l'intermédiation financière en Algérie 2013.

2-3- Rendement des actifs (ROA)

Le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert, en premier lieu, l'analyse des marges bancaire, autrement dit, la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire.

Tableau n°15 : Évolution des rendements des actifs des banques en (%)

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ROA des banques publiques	0.51	0.34	0.23	0.30	0.75	0.87	0.99	1.33	1.25
ROA des banques privées	1.58	1.16	1.72	2.38	2.49	3.21	3.27	3.28	3.49
ROA moyenne	1.04	0.75	0.97	1.34	1.62	2.04	2.13	2.30	2.37

Source : Établi sur la base des rapports et des bulletins statistiques de la BA.

Le tableau n°15, montre une nette amélioration de la rentabilité des fonds propre durant la période 2002-2010, passant d'un taux moyenne de 1.04% à 2.37% en 2010.

Le taux de rendement des actifs des banques publiques a enregistré une augmentation, passant de 0.51% en 2002 à 1.25% en 2010. La hausse du rendement des actifs est due à l'augmentation du volume de leur activités et à la baisse de la part de provision pour risque de crédit dans le produit net bancaire et ce, en dépit de la hausse de la part des frais généraux.

Concernant les banques privées, le taux de rendement de leurs actifs a enregistré une légère augmentation entre 2002 et 2010 passant de 1,58% en 2002 à 3,49% en 2010. Ceci s'explique principalement par l'augmentation de leur fonds propres et de leur rentabilité économique.

Conclusion

Au terme de notre étude, nous constatons, à travers l'ensemble des indicateurs présentés une amélioration assez mitigée des activités bancaires durant la période considérée (1990-2012). Cette amélioration s'explique par une augmentation importante des taux d'intérêts créditeurs passant du négatif au positif et une augmentation en niveau de la collecte de l'épargne et du volume de dépôt à terme collectés durant la période, l'amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques publiques et privées ainsi que leur marge de profit.

Même si la situation s'est améliorée par rapport à la période pré-réforme, cela reste insuffisant, en effet, le développement de l'intermédiation bancaire en Algérie reste encore faible et n'a pas encore atteint son niveau escompté. Une comparaison aux pays voisins, Tunisie et Maroc devra nous informer davantage sur la réalité du développement de l'intermédiation bancaire en Algérie.

Introduction

Le développement financier peut être appréhendé par le degré de rentabilité des intermédiaires financiers bancaires. En effet, ce dernier reflète et mesure l'efficacité du système bancaire dans une économie. Car, selon Beck et *al.* [2004]⁴¹ ce qui revient à dire qu'un meilleur fonctionnement des intermédiaires et des marchés financiers favorisent l'accès au crédit des petites entreprises, et donc, leur croissance. La principale fonction des systèmes financiers est l'intermédiation du capital entre les agents excédentaires et déficitaires. Cette intermédiation rencontre toutefois une multitude d'obstacles qui entravent d'une part la formation de l'épargne et d'autre part le financement des projets d'investissement.

L'objectif de ce chapitre est de vérifier, dans une approche comparative, à quel niveau de développement se situe chacun des différents systèmes financiers, parallèlement à ce que nous avons vu en théorie. C'est-à-dire : savoir si le niveau de développement des différents systèmes financiers est compatible avec le niveau de développement économique.

Et pour ce faire nous avons divisé ce chapitre en deux principales sections, la première sera consacrée à une présentation générale des systèmes bancaires et sa structure pour les trois pays du Maghreb, et l'évaluation des agrégats monétaires. Et dans la deuxième section sera, sur les niveaux comparatifs de développement des systèmes financiers à l'aide d'un indice

Section 01 : système bancaire des pays du Maghreb : structure, activité et gestion des risques

Les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) sont classés parmi les pays ayant un revenu faible. Selon le principe de la hiérarchie financière, ils devraient avoir des systèmes financiers moyennement développés. Dominés, essentiellement, par des banques moyennement développées, et autres institutions financières et ayant des marchés financiers nouvellement créés ou émergents.⁴²

⁴¹ H. HENCHIRI, J-P. POLLIN : « Formes des systèmes financiers et contraintes de financement » (Version Février 2008)

⁴² Achouche M. et Belahbib R. « Développement des systèmes financiers des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et financement des PME : Une analyse comparative ».

Alors dans cette section nous allons essayer de faire une présentation de ces pays, ainsi que l'évaluation des agrégats monétaire valable pour notre comparaison.

1. Présentation générale des trois pays de Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)

Chronologiquement, les trois pays du Maghreb, à savoir, le Maroc, la Tunisie, et l'Algérie ont connus le même enchaînement de conjonctures socio-économiques⁴³. Ayant eu leurs indépendance que tardivement, après leur indépendance politique respectivement en 1956 et 1962. Les économies de ces pays se sont concentrées sur des modèles de gestion centralisée et dirigiste donnant un rôle prédominant à l'État dans l'activité économique.

Depuis leur indépendance jusqu'à la fin des années 70, les trois pays ont été caractérisés par des économies planifiées, des séries de nationalisation et un monopole de l'État dans tous les domaines. Une telle gestion centralisée de l'économie a été remise en cause au début des années 80.

En 1986, les prix du pétrole ont chutés, suivis par la chute du bloc communiste en 1989, le socialisme ne faisait plus recette et le remboursement de la dette arrive à échéance, ce qui a poussé les Etats du Maghreb comme d'ailleurs tous les pays sous-développés à se plier aux exigences du FMI, en suivant les directives du PAS pour une transition à l'économie de marché⁴⁴.

Ainsi, le Maroc et la Tunisie ont mis en place les programmes d'ajustement structurel respectivement en 1983 et 1986.

A l'opposé de l'Algérie, l'instabilité politique et la guerre civile ont contribué à ralentir le processus de libéralisation économique pendant près de dix années. Le PAS n'a été adopté qu'en 1994.

Pour cela, une petite analyse de la caractéristique pour chaque pays s'avère intéressante.

⁴³ Mouloud A. et Belattaf M. « Climat institutionnel de l'investissement des PME Maghrébines : Étude comparative : Algérie, Maroc et Tunisie ». Université de Béjaïa

⁴⁴ Idem

1-1-ALGERIE

Avec un PIB par habitant de 4 435 USD (6 950 USD en parité de pouvoir d'achat) en 2010, et une population de 36 millions d'habitants, l'Algérie se situe dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. Les indicateurs sociaux (notamment l'espérance de vie, de 72,9 ans, et le taux d'alphabétisation des adultes, de 77,6 %) placent l'Algérie dans le groupe des pays à développement humain élevé (84e sur 169 pays étudiés), selon le rapport 2010 du PNUD⁴⁵ sur le développement humain. L'économie du pays dépend fortement du secteur des hydrocarbures qui représente environ 30 % du PIB et 95 % des recettes à l'exportation, et finance quelque 80 % du total des dépenses publiques. Le secteur privé algérien est modeste, l'économie étant dominée par des entreprises publiques⁴⁶.

1-2- LE MAROC

Avec une population estimée à 32,5 millions et un Revenu National Brut (RNB) s'élevant à 96 Milliards d'USD (le RNB par habitant était de 2 902 USD) en 2012⁴⁷, le Maroc se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire.

Les indicateurs sociaux (notamment l'espérance de vie, de 72 ans, et le taux d'alphabétisation des adultes, de 56 %) placent le Maroc dans le groupe des pays à développement humain moyen (114 sur 169 pays étudiés) selon le rapport 2010 du PNUD sur le développement humain. La pauvreté et le chômage (9 % en 2010) ont diminué de façon continue ces dernières années, mais le chômage des jeunes reste un problème majeur dans le pays.

1-3-TUNISIE

Avec un PIB par habitant de 4 593 USD (9 558 USD en parité de pouvoir d'achat) en 2010 et une population de 10,7 millions d'habitants, la Tunisie se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Les indicateurs sociaux (notamment l'espérance de vie, de 74 ans, et le taux d'alphabétisation des adultes, de 80 %) placent la Tunisie dans le groupe

⁴⁵ PNUD (2010), Rapports sur le développement humain dans le monde arabe.

⁴⁶ Rapport de la Banque européenne d'investissement, 14 novembre 2011 page 15 / 42.

⁴⁷ Banque Mondiale (2014), World DataBank

des pays à développement humain élevé (81e sur 169 pays étudiés) selon le rapport 2010 du PNUD sur le développement humain.

Au cours des dernières décennies, le pays a fait des progrès considérables sur le plan de l'amélioration de la situation sociale de sa population, et l'incidence de la pauvreté est maintenant l'une des plus faibles de la région selon les chiffres officiels publiés par le gouvernement qui a été renversé. Les problèmes structurels, tels que le chômage élevé – en particulier chez les jeunes –, sont toutefois omniprésents, comme l'ont fait ressortir les événements survenus récemment⁴⁸.

Pour ce qui est du secteur monétaire, les autorités des trois pays ont adopté des politiques monétaires qui se basent sur l'allocation directe des crédits et le refinancement auprès de la banque centrale.

Le financement de l'activité du secteur réel a été assuré par un système financier dominé par les banques qui sont à grande majorité publiques. Des banques de développement, des institutions d'épargne postale et des compagnies d'assurance. Les marchés financiers existaient déjà au Maroc et en Tunisie mais leur taille et leur activité sont très limitées⁴⁹.

Ces trois pays, ont adopté des politiques de libéralisation financière à partir de la fin des années 80 se concrétisant via, principalement, la libéralisation des taux d'intérêts, l'abandon de la politique de financement direct du crédit, le financement du budget de l'État par le marché au lieu de la création monétaire, et le lancement d'autres instruments de la politique monétaire.

Ces réformes ont deux buts principaux : le renforcement de la régulation et de la supervision bancaire et la stimulation de la concurrence interbancaire.

⁴⁸ Banque européenne d'investissement « L'activité bancaire dans le bassin méditerranéen – Défis et perspectives » de 14 novembre 2011 page 37 / 42.

⁴⁹ Idem

2-structure du système bancaire des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)

Malgré leurs importantes disparités et les spécificités de leurs secteurs financiers respectifs, ces pays du Maghreb partagent un grand nombre de particularités communes en matière d'intermédiation financière.

Le secteur financier de ces pays est clairement dominé par les banques commerciales appliquant essentiellement des modèles économiques traditionnels, tandis que les institutions financières non bancaires et les marchés des capitaux ne sont pas encore à maturité. S'appuyant sur un solide encours de dépôts, leur secteur bancaire est relativement étendu, compte tenu notamment de la taille de leurs économies.

2-1 Secteur bancaire en Algérie

Le tableau N°16 : Indicateurs de l'activité bancaire en Algérie

	2007	2008	2009	2010	2011
Actifs/PIB	----	-----	-----	----	-----
Dépôts/PIB	46,4	44,9	46,7	-----	----
Prêts/PIB	31,5	26,3	33,8	----	----
Prêts/Dépôts	67,7	58,6	72,4	----	----
Concentration des actifs (3 plus grandes banques)	----	-----	-----	----	----
Nombre de banques - - - - -	----	-----	-----	----	20
Prêts non productifs/Montant brut des prêts	22,1	15,7	14,5	14,9	----
Ratio d'adéquation des fonds propres	12,9	16,5	21,8	18,4	----

Rendement des fonds propres	24,6	25,2	25,7	20,7	----
Provisions pour pertes sur prêts/Prêts non productifs	----	----	68,3	74,1	----
Capital/Actifs	----	----	----	----	----

Source : Document de la Banque européenne d'investissement, 14 novembre 2011 page 15 / 42.

Le secteur bancaire algérien en 2011 se compose de 35 institutions financières, dont 20 banques commerciales, et la majorité des banques sont publiques ; celles ayant un statut privé sont toutes sous contrôle étranger. Le secteur public bancaire reste dominant et contrôle 85.7 % des actifs, 89.1 % des dépôts et 86 % des crédits⁵⁰.

Par ailleurs, le secteur bancaire marocain compte 19 banques, dont 7 banques à actionariat majoritairement étranger, 6 banques majoritairement détenues par l'État et 6 banques privées locales. La concentration du système bancaire demeure relativement élevée, les trois plus grandes banques représentant 65,5 % du total des actifs, 67,4 % du total des dépôts et 62,7 % du total des prêts, et sur la même période, le secteur bancaire tunisien se compose de 53 institutions de crédit, dont 21 banques commerciales, 9 organismes de crédit-bail, 2 sociétés d'affacturage, 2 banques d'affaires, 8 banques off-shore et 11 succursales de banques étrangères.

Le secteur bancaire demeure modeste en comparaison avec celui de ces voisins, les crédits accordés pour financer l'économie ayant représenté quelque 34 % du PIB en 2009 et le crédit au secteur privé environ 16 % en 2010.

Ainsi le Maroc a procédé à une vaste réforme structurelle du secteur financier, ce qui a renforcé le développement du pays dans ce domaine. En conséquence, les institutions financières non bancaires contribuent de manière croissante à l'approfondissement financier, même si les banques jouent toujours un rôle clé dans le système financier.

⁵⁰Algérie_ perspectives économique en Afrique.

www.oecd.org/dev/publications/perspectivesafricaines, BAFD/OCDE 2006.

En dépit des progrès réalisés au cours des décennies écoulées, la Tunisie possède un secteur financier de taille moyenne, qui est largement dominé par les banques, les marchés des titres de participation et des obligations d'entreprises y jouant un rôle secondaire. Les actifs des banques commerciales représentaient 91,6 % du PIB du pays à la fin de 2010⁵¹.

En outre, la pénétration bancaire reste assez limitée en Algérie, les dépôts au sein des banques commerciales atteignant environ 47 % du PIB national.

Secteur bancaire algérien encore très étatique, Les 6 banques publiques représentent 90 % des avoirs bancaires du pays. L'incident de la Khalifa Bank a bloqué la modernisation et la libéralisation du système bancaire africain. Taux de bancarisation : inférieur à 20 %. Nombre d'agences : 1 pour 26 000 habitants⁵², en Tunisie par exemple, les services bancaires sont relativement bien répartis sur l'ensemble du territoire national puisque l'on recense une agence bancaire pour 8600 habitants⁵³.

Le niveau élevé de liquidités dont dispose le système bancaire algérien tient à l'abondante richesse du pays en hydrocarbures. Cette richesse est en grande partie transférée vers le Fonds de stabilisation des recettes pétrolières, qui est géré en monnaie locale par la Banque centrale.

Les importantes recettes générées par le secteur des hydrocarbures, combinées à l'obligation de vendre les devises à la Banque centrale, ont créé une forte liquidité que cette dernière absorbe par l'intermédiaire de divers instruments.

⁵¹ Voir le tableau n° 03.

⁵² Dhafer Saidane : « Services bancaires en Afrique : la dimension réglementaire et institutionnelle Consolidation, privatisation, ressources humaines et bonne gouvernance ». Skema Business School and EQUIPPE Université de Lille. Septembre 2010 p10.

⁵³ Document de la Banque européenne d'investissement, 14 novembre 2011 page 33 / 42.

2-2-Secteur bancaire au Maroc

Le tableau N°17 : Indicateurs de l'activité bancaire au Maroc

	2007	2008	2009	2010	2011
Actifs/PIB	----	110,9	113,1	111,9	-----
Dépôts/PIB	----	83,1	82,1	81,1	----
Prêts/PIB	----	75,4	77,5	80,3	----
Prêts/Dépôts	----	90,7	94,5	99,0	----
Concentration des actifs (3 plus grandes banques)	----	65,0	66,0	65,5	----
Nombre de banques - - - - -	16 18		19	19	----
Prêts non productifs/Montant brut des prêts	7,9	6,0	5,5	4,8	----
Ratio d'adéquation des fonds propres	----	11,2	11,8	12,3	----
Rendement des fonds propres	-----	16,7	15,2	14,2	-----
Provisions pour pertes sur prêts/Prêts non productifs	75,2 75,3		74,1	70,1	-----
Capital/Actifs	----	7,3	7,6	8,5	-----

Sources : Document de la Banque européenne d'investissement, 14 novembre 2011 page 33 / 42.

Le Maroc a procédé à une vaste réforme structurelle du secteur financier, ce qui a renforcé le développement du pays dans ce domaine. En conséquence, les institutions financières non bancaires contribuent de manière croissante à l'approfondissement financier, même si les banques jouent toujours un rôle clé dans le système financier.

Le volume total des actifs des banques s'établit à 112% du PIB et le secteur bancaire arrive en tête dans la répartition sectorielle de la capitalisation boursière (32 % à la fin de 2010).

Par ailleurs, au plan de l'actionnariat, ce sont les banques privées locales qui dominent le système, avec 50,6 % du total des actifs, 60,3 % du total des dépôts et 51 % du total des prêts. Alors que leur rôle est devenu moins important, les banques publiques continuent toutefois de détenir une part substantielle du total des actifs (28,3 %). Enfin, les banques étrangères représentent environ 20 % des actifs, des dépôts et des prêts et apportent un savoir-faire technique appréciable au secteur bancaire.

La composition du bilan du secteur bancaire indique une intermédiation bancaire relativement favorable. Les titres ne représentent pas plus de 16,3 % de l'actif total, tandis que les prêts en représentent 71,8 %. Le volume brut des prêts s'établit en outre à 80,3 % du PIB. Par ailleurs, les prêts sont assortis de durées relativement longues, la part des prêts à long terme s'établissant à 29 % et celles des prêts à moyen terme (plus de 2 ans) à 31 %. La répartition sectorielle des prêts semble être relativement bien diversifiée. Les ménages sont les principaux bénéficiaires des prêts (28 %), suivis de l'industrie (environ 19 %), du bâtiment et des travaux publics (13 %) et des services financiers (12 %). Le commerce, les transports et les communications et l'hôtellerie sont respectivement destinataires de 6 %, 4 % et 3 % des prêts.

Alors qu'il contribue de manière significative au PIB et à l'emploi (à hauteur d'environ 20 % et 40 %, respectivement), le secteur agricole ne perçoit, quant à lui, que 4 % des prêts à la clientèle (ce secteur est très instable et continue de présenter un risque de défaillance élevé). Les PME sont, pour leur part, bénéficiaires de 24 % du total des prêts. Enfin, les crédits au secteur privé (ménages et entreprises) représentent 91 % du total des crédits et 73 % du PIB.

Les bons du Trésor représentent 8,1% de l'actif total.

Les risques qui pèsent sur le système bancaire sont atténués par une supervision bancaire efficace ainsi que par une base de dépôts relativement stable et peu coûteuse. Néanmoins, au Maroc, la pénétration bancaire (également pour ce qui est des dépôts) est plutôt faible, compte tenu du niveau relativement bas du PIB par habitant, et reste concentrée dans les zones urbaines. D'une part, cette faible pénétration offre aux banques des possibilités de croissance, notamment sur le segment des particuliers et des PME.

D'autre part, toutefois, pour poursuivre sa croissance, le système bancaire aurait besoin de mobiliser des ressources supplémentaires, probablement sur les marchés financiers.

Bien que les banques restent le secteur clé du système financier, on a assisté, ces dernières années, à un développement considérable des marchés des capitaux dans le pays. La Bourse de Casablanca est aujourd'hui l'une des Bourses africaines les plus capitalisées et les plus diversifiées sur le plan sectoriel. La capitalisation boursière des 75 sociétés cotées sur les trois compartiments de la Bourse des valeurs – marché principal, marché de développement et marché de croissance – équivaut à environ 70 % du PIB. Ces entreprises représentent 22 secteurs économiques différents.

Toutefois, le volume d'actions et la concentration des transactions continuent de laisser penser que le marché boursier est en développement et que son rôle économique va encore se renforcer.

2-3-Secteur bancaire en Tunisie

Tableau N°18 : représente secteur bancaire en Tunisie

	2007	2008	2009	2010	2011
Actifs/PIB	83,084,4		88,3	91,6	-----
Dépôts/PIB	45,7 47,5		50,5	52,7	-----
Prêts/PIB	58,1 59,4		61,8	67,9	-----
Prêts/Dépôts	127,1 125,0		122,4	128,8	-----
Concentration des actifs (3 plus grandes banques)	----	----	----	38,7	----
Nombre de banques	20		20	21	----
Prêts non productifs/Montant brut des prêts	17,6	15,5	12,1	20,0	13,2
Ratio d'adéquation des fonds propres	11,6 11,7		12,4	12,6	12,5

Rendement des fonds propres	10,5	11,2	11,0	11,0	----
Provisions pour pertes sur prêts/Prêts non productifs	53,4	56,8	58,3	60,0	----
Capital/Actifs	13,2	13,4	13,6	13,4	13,1

Sources : Document de la Banque européenne d'investissement, 14 novembre 2011 page 39 / 42.

Les banques commerciales détiennent plus de 80 % de l'actif total et sont à l'origine de plus de 93 % des prêts accordés à l'économie tunisienne. Le système bancaire est fragmenté, les trois plus grandes banques – à savoir la Société tunisienne de banque (STB), la BIAT et la Banque nationale agricole (BNA) – détenant chacune un peu plus de 10 % des actifs du marché. BIAT, qui est une banque privée, détient la part de marché la plus grande sur le segment des dépôts (15 %), suivie de trois banques publiques, à savoir la STB, la BNA et la Banque de l'habitat (BH).

Sur le plan de la rentabilité, le secteur bancaire a affiché une tendance à la hausse ces dernières années. Le produit net bancaire (PNB) a augmenté de plus de 10 % en moyenne entre 2005 et 2009. En 2009, alors que 58,6 % du PNB provenaient des marges d'intérêt, les revenus autres que les revenus d'intérêts représentaient un peu plus de 40 % du PNB.

Le rendement des fonds propres s'est maintenu à 11 % en 2009 et en 2010 et le rendement des actifs à 1 %. Les ratios d'adéquation des fonds propres, bien que supérieurs au seuil de 8 % prévu par La forte fragmentation du secteur bancaire tunisien fait peser des risques sur le fonctionnement efficace du secteur financier. Hormis la privatisation d'une petite banque en 2007, les principales banques tunisiennes ont procédé à très peu de consolidations ces dernières années.

À la fin de 2010, la banque centrale a annoncé un important plan de restructuration visant le secteur bancaire public, aux fins de créer des synergies sur le plan des coûts et des activités. La fusion prévue de STB et de BH a marqué la première phase de ce programme de restructuration. Toutefois, l'ensemble du plan a été suspendu face à la crise qui a frappé la Tunisie au début de 2011.

Considérée comme une « petite » place boursière, la Bourse de Tunis ne joue pas encore un rôle majeur dans l'affectation des ressources au sein de l'économie. En juin 2011, en tout 57 sociétés y étaient cotées.

En 2010, la capitalisation boursière était faible (24,1 % du PIB), bien qu'en hausse par rapport à 2009, où elle s'établissait à 20,8 % du PIB. Les investisseurs étrangers sont autorisés à investir dans la Bourse tunisienne depuis le début de l'année 2005 et ils détiennent actuellement environ 20 % de la capitalisation boursière totale. Dans le sillage du printemps arabe, la Bourse de Tunis a affiché des résultats plutôt moroses en 2011, la capitalisation boursière accusant un recul pour s'établir à 19,6 % du PIB à la fin du premier semestre.

À cet égard, ces pays du Maghreb l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont connu une évolution positive ces dernières années, à savoir l'amélioration globale de leur cadre de contrôle et de surveillance, dont la solidité a pu être vérifiée alors que la qualité des actifs se ressent des effets combinés du printemps arabe et du ralentissement en cours de l'activité économique mondiale.

3-Évaluation des agrégats monétaires pour les trois pays

Comme on l'a déjà vu dans le cas théorique, le secteur financier dans ces trois pays est dominé par le secteur bancaire, quelques agrégats monétaires, qui vont être exposés, reflètent les opérations des autorités monétaires et des banques commerciales afin de renseigner sur les tendances des principaux indicateurs financiers.

Mais avant de passer à l'analyse du secteur bancaire de ces pays de Maghreb, nous allons d'abord faire un petit aperçu sur la situation macroéconomique (croissance de PIB en %). sachant que l'économie de ces pays est basée essentiellement sur le secteur bancaire, et la majorité des recettes pour l'économie sont dues à ce dernier, et aussi de faire le point sur le taux de bancarisation pour chaque pays.

***Croissance de PIB en % pour les trois pays de Maghreb de 1991 jusqu'au 2012**

Tableau N°19 : croissance de PIB en %

	Maroc	Tunisie	Algérie
1991-2001	2.7	4.8	2.3
2001-2011	4.7	4.4	3.6
2010	3.6	3.0	3.6
2011	5.7	-2.0	2.6
2012	4.2	3.6	3.3
2011-2015(prévision)	5.1	3.6	ND

Source: Banque Mondial (2014) World DataBank, "Morocco at a glance" (2013)⁵⁴

La croissance annuelle moyenne du PIB pour le Maroc s'est considérablement améliorée par rapport à ces voisins, passant à 4,7% de 2001 à 2011, alors qu'elle n'était que de 2,7% entre 1991 et 2001, Au sein de la région du Maghreb, la croissance du Maroc est également solide : elle était de 4,2% en 2012 alors que la croissance économique de la Tunisie et de l'Algérie est restée respectivement à 3,6% et 3,3% pour la même année.

****Taux de bancarisation**

Il est souligner que durant 2011, la densité bancaire calculée en rapportant le nombre de la population totale au nombre des guichets bancaires, le secteur bancaire Tunisien demeure caractérisé par le taux de bancarisation le plus élevé des pays de Maghreb et aussi de l'Afrique du Nord, soit un taux dépassant les 50% contre 47% pour le Maroc, et 34% pour l'Algérie⁵⁵.

⁵⁴ Agence japonaise de coopération internationale. Étude pour le Développement du Secteur Privé au Royaume du Maroc (Collecte et Analyse d'Information), Rapport finale. Mars 2014.p03

⁵⁵ MAXULA BOURSE, Intermédiaire en bourse. Département Recherche & Analyse, Décembre 2012, p41.

Après avoir énumérés ces deux points, nous allons essayer d'évaluer les agrégats monétaires pour l'Algérie, Maroc et Tunisie.

3-1- Le taux de liquidité de l'économie

Ce ratio comme nous l'avant signalé dans le 2eme chapitre, calculé par le rapport de l'agrégat monétaire M2 et le PIB, nous donne une idée sur la taille et l'approfondissement du secteur financier et du développement financier.

Ce rapport est considéré aussi comme le taux de liquidité de l'économie. Le ratio tend à s'accroître quand le système financier se développe, quand la portée des instruments d'épargne s'élargit et quand la liquidité s'accroît dans l'économie⁵⁶.

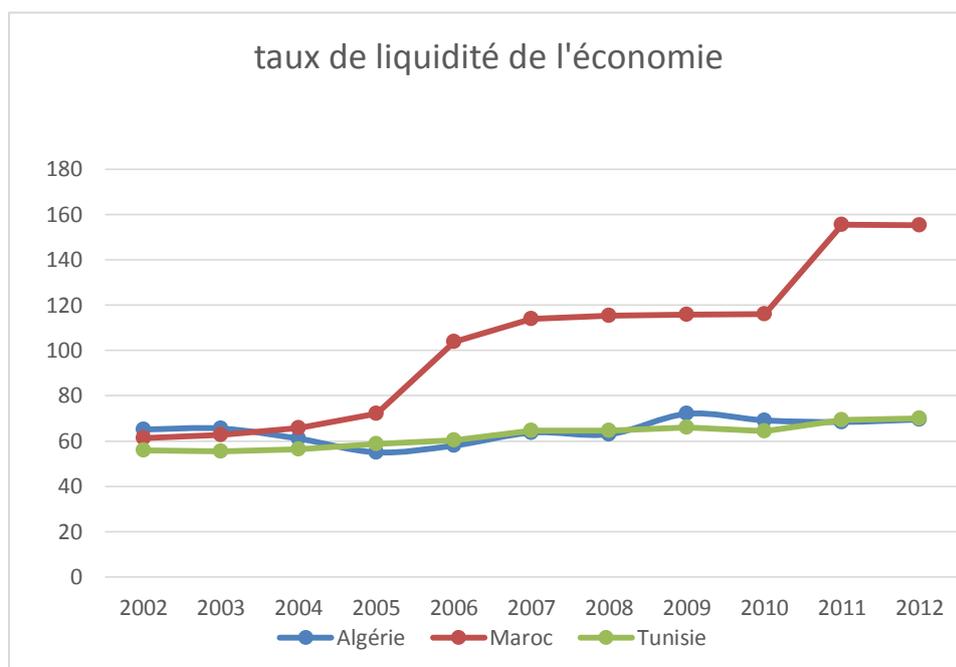
Toutefois, il convient d'attirer l'attention sur un inconvénient de cet indicateur. En effet, un ratio élevé de M2 par rapport au PIB est censé représenter une liquidité élevée du système. Or, il se peut que ce ratio diminue à mesure que le système financier se développe. C'est le cas quand les agents économiques ont d'autres alternatives de placement de long terme plutôt que des placements liquides de court terme⁵⁷.

La figure ci-dessus nous fournis l'évolution de ce ratio pour ces trois pays depuis 2002 jusqu'à 2012.

⁵⁶ «Le développement financier pour les pays du sud de la méditerranée à l'épreuve de la mondialisation financière ». Thèse de doctorat en science économique à l'Université PARIS XIII présenté par Samuel BEJI, op, cite, p72.

⁵⁷ Idem

Figure N°09 : le taux de liquidité de trois pays sur la période 2002 jusqu'à 2012



Source : réalisé par nous- même d'après les données de la banque central de ces trois pays et données de FMI.

Cette figure montre que le Maroc bénéficie d'un secteur financier relativement développé. selon ce ratio, qui dépasse à partir de 2006 les 100% voir jusqu'à 155.23 en 2012, ce qui montre que les banques marocaines ont pu faire face aux demandes de remboursement des déposants⁵⁸. Nous constatons aussi un accroissement de ce ratio pendant la dernière année en Tunisie pour avoir la deuxième place, ce qui signifie une amélioration de l'accès aux services offerts par le secteur bancaire dans ce pays pour atteindre en 2012 un niveau élevé de 70.07%.

En Algérie, la masse monétaire en 2002 a fortement augmenté par rapport au PIB, ce qui signifie que d'importante offre de monnaie ne trouve pas de débouché dans l'économie réelle. De ce fait, nous pouvons déduire que le système financier ne participe toujours pas à la croissance économique, car cet excès de l'offre de monnaie résulte⁵⁹ de l'augmentation de la contrepartie de la masse monétaire.

⁵⁸ Brahim Mansouri et Saïd Afroukh. La Rentabilité des Banques et ses Déterminants : Cas du Maroc. Working Paper 462, février 2009. p13

⁵⁹ NAAS.A, « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », Maisonneuve et Larose, 2003 page 267.

À partir de 2006, le ratio de liquidité a commencé à progresser en enregistrant un taux de 71,5 % en 2009, marquant ainsi son niveau le plus élevé depuis le début des réformes financières. Cette expansion de la masse monétaire est à l'origine de la tendance à la hausse de l'inflation⁶⁰.

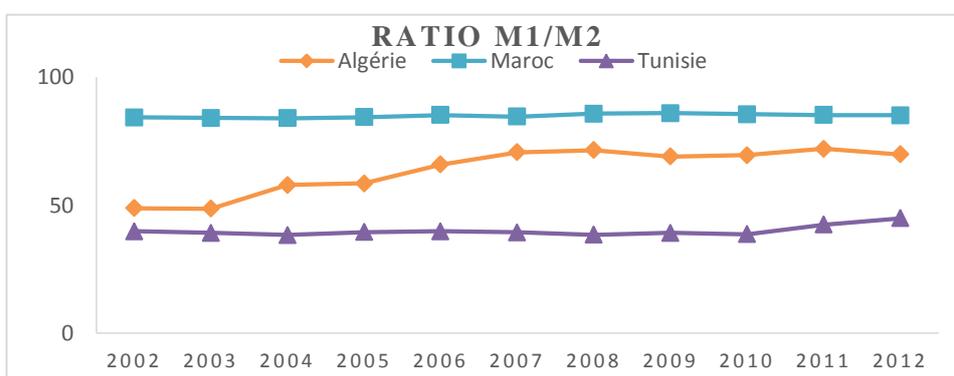
Il est nécessaire de souligner qu'en 2008, l'économie mondiale a été fortement bouleversée par la crise des Subprimes, toutefois, malgré un contexte mondial très chahuté, la situation économique et sociale de l'Algérie est restée globalement stable et s'est même renforcée⁶¹.

3-2- Le ratio M1 par rapport à M2

Similairement, le développement des systèmes financiers à travers le temps peut être examiné en recourant au ratio M1 par rapport à M2. Il renseigne sur l'étendue de l'attraction de l'épargne par le secteur financier.

L'examen du ratio à travers le temps, peut être un bon indicateur de la « vitesse » avec laquelle le secteur financier se développe. Plus la confiance dans le système bancaire s'accroît, plus les produits de l'épargne financière deviennent disponibles et plus le ratio tend à décroître, puisque l'épargne passe d'une épargne de courte période à une épargne de longue période.

Figure N°10 : ratio M1 rapporté par M2 pour les trois pays sur la période 2002_2012



Source : réalisé par nous-même d'après les données de la banque centrale d'Alger, la banque centrale du Maroc et les données du FMI pour la Tunisie.

⁶⁰ Bouaichi N. et Soufi N ; « Évaluation du rôle du système bancaire dans l'économie algérienne (1990-2010) ». Communication présentée au IX^{ème} colloque international « Les routes du succès des nations : Institutions, développement croissance et mondialisation » Association Tunisienne des économistes (ASECTU). 6-8 juin 2013 à Hammamet (Tunisie).

⁶¹ CNES : État économique et social de la Nation de l'année 2008, Éléments de Synthèse.

À partir de cette figure, on peut remarquer que le Maroc à niveau le plus élevés par rapport à deux autre pays avec un taux moyen de 92.52%, cela veut dire que le Maroc fait confiance à son secteur bancaire, ce qui a rendue l'épargne financière disponible.

La deuxième place est attribuée à l'Algérie, avec un taux moyen de 63.77% ce qui dénote le rôle limité des instruments d'épargne au sein de son système financier.

En Tunisie, ce ratio a enregistré le niveau le plus bas avec un taux moyen de 39.90%, mais elle a peut développer son secteur financier pour atteindre un niveau de 44.8% en 2012.

Cependant, l'utilisation des deux ratios comme indicateur du développement financier a été remis en cause par Grégorio et Guidotti (1995), qui soulignent « *qu'un faible ratio M1/PIB ou M2/PIB peut traduire un développement important de la sphère financière, dans la mesure où un faible degré de monétisation de l'économie peut être la résultante d'un niveau de sophistication élevé des marchés financiers qui permet aux individus de détenir moins de monnaie* »⁶².

C'est pour cette raison, que dans notre analyse nous ferons appel à d'autres indicateurs de développement du système bancaire et de l'efficacité des intermédiaires financiers.

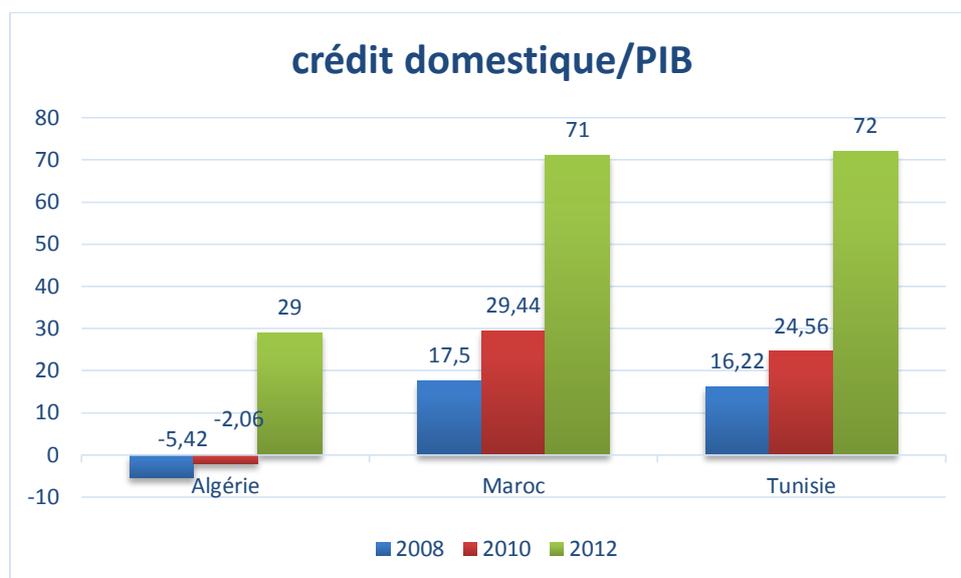
3-3- Les crédits domestiques par rapport au PIB

Le ratio des crédits domestiques fournis par le secteur bancaire par rapport au PIB peut donner une indication sur le degré selon lequel le secteur bancaire formel joue un rôle dans ces pays.

La figure suivante présente une illustration de l'évolution de ce ratio pour l'ensemble des pays sélectionnés.

⁶²Ghanem Y. et Amzal F ; « Essai d'Évaluation du Développement de l'Intermédiation Financière en Algérie : État des Lieux et Contraintes ». Mémoire de Master en sciences économiques. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa. (2010)

Figure N°11 : crédits domestique /PIB des trois pays sur la période allant de 2008 jusqu'au 2012.



Source : Établi par nous-même à partir des statistiques de la Banque mondiale.

La part des crédits distribués par les banques algérienne apparaît sous un signe négatif pour les années 2008 et 2010 , ce qui signifie que le remboursement des crédits a dépassé la demande de financement. Cette autosuffisance financière peut s'expliquer par l'accroissement des recettes pétrolières, et dans l'année 2012, le ratio a enregistré une amélioration significative, ce ratio se situe autour de 29% (soit à peu près 10% du PIB).

Le Maroc et la Tunisie a présenté, quant à elle, une amélioration significative et régulière du ratio tout au long de la période considérée. Sur la période 2008 et 2010 le Maroc qui a eu le taux le plus élevés, comme il est apparus dans cette figure, mais dans la dernière année la Tunisie a réussi à dépasser le Maroc, avec un ratio de 72%.

Toutefois, la simple mesure de la part des crédits domestiques dans le PIB ne permet pas d'avoir une indication complète et une idée plus claire sur le développement du secteur financier. Il convient alors d'analyser la composition même des crédits domestiques.

Le clivage entre le secteur public et le secteur privé dans la composition des crédits domestiques peut donner une indication sur le rôle de l'État dans le secteur financier et le secteur réel de l'économie. A titre d'exemple, la participation étatique est relativement élevée

en Algérie, de sorte que la part des crédits au secteur privé à fin 2012 a atteint 52.3%⁶³, du total de crédits distribués par les banques, Le secteur bancaire algérien n'ayant pas été touché par les effets de la crise financière internationale, la progression des crédits s'est poursuivie au rythme d'avant 2008.

Toutefois, ce ratio illustre bien la divergence des points de vue concernant la notion du développement financier. Selon les standards internationaux, une présence étatique importante dans le secteur financier n'est pas un signe de développement financier, puisqu'il faut privatiser le secteur en y éliminant la présence de l'État. Dans notre logique, il convient de laisser une place de choix à l'État et de ne pas se livrer automatiquement à la privatisation, dans un cadre d'ouverture financière maîtrisée et progressive⁶⁴.

3-4- La rentabilité bancaire

Au niveau de la qualité de la gestion et de la rentabilité bancaire, on note essentiellement un faible rendement moyen des actifs bancaires, pour les trois pays si on la compare avec la moyenne des pays de MENA, comme il le montre le tableau suivant :

Tableau N° 20 : Rendement des actifs bancaire (ROA en %) pour la période allant de 2005 jusqu'au 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (*)
Rendement des actifs (ROA en %)						
Tunisie	0.5	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0
Maroc	0.5	0.8	1.3	1.5	1.2	1.3
Algérie	0.3	0.5	0.9	1.1	1.2	1.2
Moyenne pays émergents et en développement (MENA)	1.5	2.0	2.1	2.0	1.3	1.8
(Ensemble)	1.5	1.7	1.8	1.8	1.4	1.6

Source : Réaliser par nous-même d'apprit les données de FMI et Banque Mondial.

D'après ce tableau, nous remarquons que les banques des trois pays de Maghreb ont un niveau faible, par rapport au pays de MENA sur tout la période.

⁶³ Rapport annuel de la banque d'Algérie (2012)

⁶⁴ BEJI S ; «Le Développement Financier pour les Pays du Sud de la Méditerranée à l'Épreuve de la Mondialisation Financière ». Thèse de doctorat en science économique à l'Université Paris XIII (2009).

Et sur le secteur des pays de Maghreb, si le Maroc qui a la rentabilité élevée sur toute la période avec une moyenne de 1.1%, et pour les deux autres ont presque la même moyenne, mais avec une légère différence qui a permis à l'Algérie de prendre le dessus, avec une moyenne de 0.86%, et enfin la Tunisie avec une moyenne de 0.85%.

4-La gestion des risques de crédit et performance en termes de crédibilité des bilans des institutions financières maghrébines

Bien que les banques de ces trois pays, ne dépendent pas du financement extérieur et leurs activités soient financées en grande partie par des dépôts intérieurs cela les rend exposés à des différents risques liés à ces dépôts, ou bien les crédits accordés. Ce risque occupe toujours une place intéressante dans le secteur bancaire.

4-1-Niveau des créances douteuses

Le degré d'efficacité et de performance des institutions financières dépend directement de la propriété du secteur. Alors, la prédominance de l'État comme principal actionnaire, fait que la banque centrale continue à financer le recours des banques publiques, surtout pour le Maroc et l'Algérie. Entre autres, les banques de dépôts souffrent de vulnérabilités relatives aux prêts non performants. En effet, malgré les différentes opérations de recapitalisation, les créances douteuses occupent toujours, une part importante au sein des portefeuilles des banques de dépôts⁶⁵.

L'évolution décroissante des créances douteuses des banques Tunisiennes de 19% en 2006 à 13,2% en 2011, témoigne des efforts déployés par la Tunisie afin de réduire au maximum ces créances. Toutefois, le taux des créances non productives reste assez élevé comparativement aux normes internationales et surtout par rapport aux pays présentant les mêmes caractéristiques⁶⁶.

⁶⁵« Développement des systèmes financiers des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et financement des PME : Une analyse comparative ». Mohamed ACHOUCHE Université de Bejaia, Razika BELAHBIB Université de Bejaia.

⁶⁶ MAXULA BOURSE, Intermédiaire en bourse. Département Recherche & Analyse, Décembre 2012, p15.

En se référant à ses voisins, la Tunisie vient à la traîne avec un taux de créances accrochées en dessus de celui observé en Maroc (4,8%), toutefois, en dessous de celui de l'Algérie (16%)⁶⁷ enregistrés au titre de l'exercice 2011.

A ce titre, il est important de noter que le niveau élevé des créances douteuses en Tunisie est attribuable aussi aux chocs subis par le secteur du tourisme et dont l'impact sur le secteur bancaire s'est poursuivi depuis quelques années. Les crédits non performants en Tunisie, imputables au secteur du tourisme, comptent actuellement pour le quart des créances improductives⁶⁸.

4-2-Ratio de solvabilité ratio Cooke

En termes de solvabilité, les efforts massifs de recapitalisation fournis par l'ensemble des acteurs ont permis de maintenir le ratio de solvabilité du secteur bancaire Tunisien à un niveau respectable, demeurant néanmoins bien au-dessus du minimum de 10% exigé par la Banque centrale.

Ainsi, le ratio de solvabilité des banques Tunisiennes s'est situé à 12,4% en 2011, soit un ratio équivalent à celui observé au Maroc.

Dans ce sillage, le ratio de solvabilité des banques Algériennes s'est établi en 2011 à 23%,

4-3-Les faiblesses de la supervision et du contrôle bancaire

L'évaluation de la conformité aux 25 principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace dénote de l'appréciation matériellement non conforme de certains principes et, en particulier, au niveau des déficiences de la politique du crédit bancaire (principes 7 et 8)⁶⁹.

A ce niveau, les principales insuffisances irritées par la crise ont ligne aux conditions d'octroi, l'évaluation du risque de crédit, la faiblesse du provisionnement des créances classées, la surévaluation des garanties prises en compte dans la détermination de la base de provisionnement et l'inefficience des méthodes de suivi de la qualité des portefeuilles. A cela s'ajoute le maintien d'un système de garanties hypothécaires au détriment d'une analyse financière d'appréciation du risque de contrepartie et des moyens encore inadaptés de recouvrement des créances compromises.

⁶⁷Idem.

⁶⁸Idem.

⁶⁹ MOULEY S et BACCOUCHE R : « Perspectives économiques des pays méditerranéens dans la post crise financière globale : Enquêtes de conjoncture auprès des PME – PMI en Tunisie et diagnostics comparés Algérie – Maroc », Université de Tunis, El Manar. Research n°FEM34-09.Programme (2010-2011).

Dans le même temps, le processus de migration au dispositif de Bâle II n'a pas encore abouti. Concernant le premier pilier, l'orientation initiale des autorités monétaires était dirigée vers la mise en place de l'approche standard de notation⁷⁰, au niveau du risque du crédit et de l'approche de base au niveau du risque opérationnel⁷¹. Ces deux techniques de notation ne sont pas encore opérationnelles alors que les travaux de réformes pour l'applicabilité des deuxième et troisième piliers n'ont pas encore démarré. En plus, et bien que la réglementation actuelle relative au contrôle interne et à la gestion des crédits par les banques a été récemment réformée en vertu de la circulaire N°2011-06 de la BCT aux établissements de crédit portant révision de la circulaire N°2006-19, il n'en demeure pas moins que les nouvelles obligations de contrôle interne et de supervision du risque de crédit semblent reposer encore davantage sur la conformité et non sur une véritable gestion du risque.

Parallèlement, les autorités monétaires disposent d'une centrale d'informations qui s'appuie sur une centrale des risques créée depuis 1972, mais il serait impératif de mettre en place un cadre réglementaire applicable à d'autres centrales en mesure de proposer une évaluation externe indépendante des entreprises emprunteuses, ce qui permettrait de mieux gérer le risque opérationnel et améliorer le contrôle interne. En outre, la Tunisie ne dispose pas d'une centrale de bilans ni d'un dispositif de sécurité institutionnalisé, tels qu'une fonction de prêteur en dernier ressort (PDR) ou un système de garantie et d'assurance des dépôts pouvant limiter les effets d'aléa moral. De même qu'aucun mécanisme de gestion et/ou de simulation de crises de liquidité n'existe.

Section 02 : Les niveaux comparatifs de développement des systèmes financier à l'aide d'un indice

Il existe à nos jours des débats considérables sur le développement financier et son effet sur la croissance économique comme on l'a déjà signalé dans les chapitres précédent.

⁷⁰ L'approche avancée n'était pas envisageable au vu des hétérogénéités et des insuffisances marquant les développements des systèmes d'information dans l'industrie bancaire nationale.

⁷¹ Le risque de marché, et en particulier le risque de taux d'intérêt, semble pour l'instant limité

Selon McKinnon (1973) et Shaw (1973)⁷², partisans de la libéralisation financière, le retard de croissance des pays en développement est fortement lié au faible niveau de développement de leur système financier, causé par la forte intervention de l'État dans le système financier à travers notamment, la fixation des taux d'intérêt, l'encadrement de crédit ou encore la taxation des intermédiaires financiers (en obligeant les banques à détenir un certain pourcentage de leurs dépôts sous formes de réserves obligatoires).

1-Choix des indicateurs et construction de l'indice composite :

Afin de renforcer l'analyse comparative déjà réalisée dans la première section, nous avons fait recours à un indice synthétique du développement financier. L'indice calculé par KASMI. A. (2013) pourra bien correspondre à notre objectif dans la mesure qu'il a été calculé sur la base des indicateurs bancaires et pour les trois pays Algérie, Maroc et Tunisie. Dans ce qui suit nous allons présenter les indicateurs utilisés et la méthode de construction de l'indice du développement financier.

1-1-Choix des indicateurs

La construction de cet indice repose sur les indicateurs les plus utilisés dans la littérature financière pour les pays en développement. Ces indicateurs sont quantitatifs et bancaires du fait que le secteur financier des pays étudiés est basé essentiellement sur l'intermédiation bancaire comme on l'a déjà signalé.

Et pour ça ces indicateurs sont les suivant :

- ❖ Le ratio de liquidité M2/PIB est l'indicateur le plus utilisé dans la littérature (King et Levine, 1993a ; World Bank, 1989 McKinnon (1973))⁷³ cet indicateur prend en compte les moyens de paiements disponibles dans l'économie. Il est à considérer avec prudence car, dans les pays en développement, généralement une augmentation de M2/PIB pourrait être expliquée plus par la monétisation des transactions que par la hausse du volume des dépôts bancaires (le degré d'intermédiation financière).

⁷²MAYSALÉ A « la théorie de la répression financière à l'épreuve des faits : le cas des pays africains de l'UMOA » Laboratoire d'Economie d'Orléans, document de recherche n°1999-11.

⁷³ KASMI A : « Etude des niveaux de développement financier des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie ». International Conference on Business, Economics, Marketing & Management Research (BEMM'13). Volume Book: Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB) Copyright _ IPCO 2013.

- ❖ Le ratio crédits intérieurs (domestiques) fournis par le secteur bancaire (comprend tous les crédits accordés aux différents secteurs de l'économie, à l'exception des crédits alloués au gouvernement) par rapport au PIB.
- ❖ Le ratio crédit accordé au secteur privé sur le PIB.

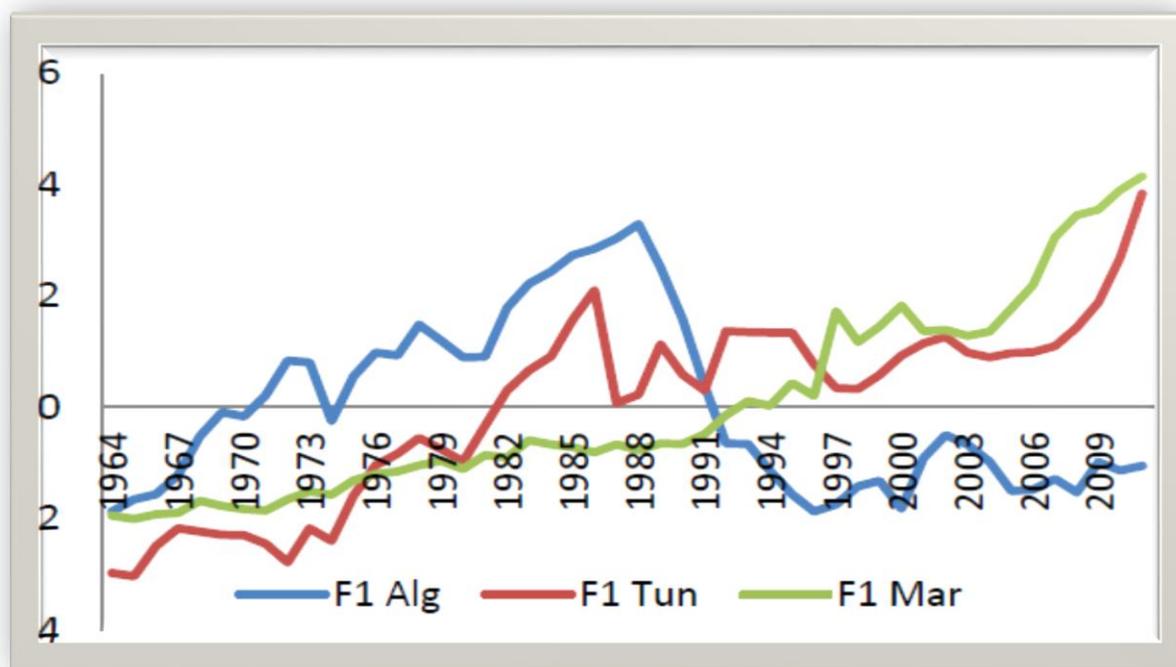
Les deux derniers indicateurs, permettent de mesurer le rôle des banques dans le financement des activités économiques donc l'allocation des ressources financières (une possibilité que le premier indicateur n'offre pas).

1-2-Classement des trois pays suivant l'indice composite du développement financier

Puisque l'indice composite de développement financier, est un indice synthétique obtenu par la méthode ACP, on s'intéresse plus à son évolution dans le temps qu'à sa valeur.

Ainsi la figure suivante peut nous renseigner sur les résultats de cet indice.

Figure N°12 : Évolution de l'indice de développement financier pour les trois p



Source : KASMI A. (2013)⁷⁴

⁷⁴ KASMI A « Etude des niveaux de développement financier des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie ». International Conference on Business, Economics, Marketing & Management.

A partir de cette figure, nous remarquons l'accroissement continu au Maroc et en Tunisie de l'indice tout le long de la période étudiée et qu'à partir de 90, le taux de croissance devient plus élevé, cela reviens essentiellement à différente réforme.

Pour l'Algérie nous remarquons une évolution intéressante de son indice de développement financier entre 1964 et 1989 ; en revanche pendant les années 1990, on note une tendance à la baisse de l'indice suivie par une faible évolution à partir de 2000.

Afin de comparer le niveau de développement financier des trois pays avant et après la libéralisation financière, nous avons calculé la moyenne de l'indice composite des années avant libéralisation et la moyenne des années après libéralisation les résultats obtenus sont dans le tableau suivant

Tableau N°21 : Moyenne de l'indice pour les trois pays avant et après la libéralisation financière

Pays	Moyennes	
	(1964-1989)	1990-2011
Maroc	-1,273	1,576
Algérie	0,95	-1,182
Tunisie	-0,966	0,197
Moyenne	-0,428	0,530

Source : KASMI A. (2013)

Ce tableau montre que le Maroc est le pays le mieux classé après libéralisation suivi par la Tunisie, et que le niveau de développement financier marocain et tunisien a connu en moyenne une évolution assez intéressante. Ainsi, on note le passage d'un signe négatif avant libéralisation à un signe positif après et que la valeur de leur indice est supérieure à la moyenne des indices des trois pays du Maghreb.

Concernant l'Algérie, la valeur de l'indice après libéralisation est devenue négative et inférieure à la moyenne des indices des trois pays.

Les résultats obtenus ont montré d'une part que l'indice de développement financier construit par la méthode ACP pour le Maroc et la Tunisie a connu une évolution croissante pendant toute la période étudiée avec un taux de croissance plus élevé à partir de 1990. Ceci traduit bien l'effet positif de la politique de libéralisation financière appliquée dans ces deux pays.

D'autre part, le niveau de l'indice est supérieur à la moyenne des indices des trois pays, contrairement à celui de l'Algérie qui est nettement inférieur à la moyenne, cela veut dire qu'après plus de 20ans de libéralisation financière, le Maroc a pu réaliser le niveau de développement financier le plus élevé suivi par la Tunisie.

Concernant l'Algérie, la particularité de son économie très dépendante des recettes pétrolières, rend le ratio M2/PIB très sensible à la variation de ces dernières. En effet, pendant la décennie 90, la baisse des avoirs extérieurs (contre partie essentielle de la masse monétaire) a entraîné une baisse du ratio M2/PIB et par conséquent celui des crédits, ce qui explique l'évolution décroissante de l'indice pendant cette période. A partir de l'année 2000, l'indice a connu une très faible tendance à la hausse puisque depuis cette date le système bancaire connaît une surliquidité structurelle suite aux retombées des ressources pétrolières. Enfin, le très faible niveau de développement financier algérien ainsi que le faible niveau des crédits est dû à l'absence d'investissements fiables et d'un secteur privé capable de transformer les ressources en richesses.

L'analyse comparative entre les trois pays en utilisant l'indice synthétique du développement financier renforce davantage nos précédents résultats du fait qu'elle nous a révélé une fois encore le faible niveau de développement financier, notamment bancaire comparativement au deux pays voisins Tunisie et Maroc.

2-Synthèse des principales conclusions

L'analyse du développement de l'intermédiation bancaire, pour l'Algérie spécialement et le Maroc, et Tunisie nous a révélé, les difficultés que rencontre le secteur bancaire notamment pour accomplir ses fonctions de financement de l'économie nationale.

Pour l'Algérie, les crédits à l'économie ne représentent que 27% du PIB, et les crédits au secteur privé ne représentent que 14% du PIB. Indiquant ainsi que le secteur bancaire ne contribue que faiblement à la croissance économique en Algérie. Plusieurs facteurs peuvent se présenter comme étant des contraintes au développement de l'intermédiation bancaire et financière en générale. Car après plus de 22 réformes, sa contribution à la croissance économique demeure faible et son rôle dans le financement des entreprises reste insuffisant.

Nous dresserons certains des facteurs contraignant le développement financier et sa contribution à la croissance économique, ces principales contraintes sont communes pour ces trois pays et sont énumérées ci-dessous :

- ❖ En Algérie on a absence d'un marché financier développé et capable de financer l'économie, pour le Maroc et la Tunisie les marchés financiers existaient déjà mais leurs taille et leurs activité sont très limitées ;
- ❖ Absence d'une culture commerciale en Algérie, notamment en matière de marketing bancaire ;
- ❖ une grande disparité pour ce qui concerne la solidité du secteur bancaire entre ces trois pays ;
- ❖ Manque de confiance des ménages et des entreprises algérienne en leurs banques notamment après la liquidation d'El-Khalifa en 2003 ;
- ❖ parfois des banques publiques entravées par un manque d'efficacité et un niveau important de défauts de crédits ;
- ❖ Sous- développement du système de paiement ; malgré les réformes entreprises durant ces dernières années ;
- ❖ Échec des politiques de privatisation des banques publiques ;
- ❖ L'importance de l'économie informelle et la préférence pour l'autofinancement ;
- ❖ des défauts dans le cadre légal, réglementaire et de supervision en dépit de progrès importants ;

Après avoir énuméré ces quelques points qui empêchent la participation de l'intermédiation financière pour le développement de l'économie de ces pays, nous formulons dans ce qui suit quelques recommandations susceptibles de constituer un support capable de soutenir le développement bancaire et la croissance économique :

- ❖ Engager un processus d'innovation en matière de produit bancaire ;
- ❖ Améliorer la relation banque/client pour pouvoir instaurer une relation de confiance ;
- ❖ Développer les politiques de crédit, notamment en offrant des financements adaptés aux PME/PMI, puisqu'elles constituent un moteur de la croissance en Algérie ;
- ❖ Développer les marchés financiers afin de créer de nouvelles sources de financement ;
- ❖ La modernisation et la mise à jour du système de paiement ;
- ❖ un système de paiements largement basé sur les espèces et est en cours de modernisation⁷⁵.

⁷⁵BRACK E, et ELEN J. R : « Régulation, supervision et structures bancaires », Dossier Quel développement pour le secteur financier au Maghreb ? Banque Stratégie n° 271 juin 2009.

Conclusion

Les années récentes sont marquées par une amélioration du niveau de développement des systèmes financiers des trois pays du Maghreb.

Le système financier du Maroc est au premier rang de classement des trois systèmes financiers maghrébins sur le plan de développement, suivi du système financier de la Tunisie et celui de l'Algérie en dernier lieu.

En effet, le système financier du Maroc est jugé le plus efficace par rapport aux deux autres systèmes financiers sur le plan d'une part, sur le plan de la régulation et de la politique monétaire.

Toutefois, le système financier tunisien n'est pas loin du niveau du Maroc, mais, il le devance, par contre de la politique d'octroi de crédit, où il favorise beaucoup plus le financement du secteur privé. D'autre part, dans la disponibilité de liquidité dans le secteur bancaire sans recourir au refinancement de la banque centrale

Le système financier de l'Algérie est classé sous la moyenne du niveau de développement des systèmes financiers des pays MENA. Une faiblesse est constatée sur tous les plan : bancaire, monétaire, régulation et environnement institutionnel. Bien qu'une, légère amélioration commence à se sentir dans le secteur bancaire, notamment sur le plan de financement du secteur privé, mais, un plan de redressement de la situation actuelle du système financier reste une nécessité pour qu'il soit de niveau à stimuler l'activité économique.

L'évolution des systèmes financiers marocain et tunisien s'est opérée dans une trajectoire positive. Par contre, le système financier algérien a accusé de longs délais pour la mise en place des réformes financières et son niveau reste sous la moyenne de développement. En effet, les systèmes marocain et tunisien sont de niveaux moyens d'après une nette amélioration de la notation attribuée par les institutions financières internationales par rapport aux décennies précédentes.

L'amélioration du niveau de développement des systèmes financiers marocain et tunisien est la conséquence des progrès réalisés dans les secteurs bancaires, du cadre global de supervision et de contrôle des institutions financières, ainsi que de la politique monétaire.

.Cependant, certains objectifs restent à achever. En effet, les institutions financières internationales insistent sur l'amélioration du cadre institutionnel, à réduire la part du secteur public (après assainissement du portefeuille des institutions) et à permettre une diversification du secteur financier non bancaire, en permettant l'implantation d'institutions étrangères.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le lien entre le développement financier et la croissance économique a fait l'objet de plusieurs réflexions dans la littérature économique. De même, notre présent travail s'inscrit dans le même contexte et ayant pour objectif de cerner la problématique relative au degré du développement de l'intermédiation financière, en particulier bancaire, en Algérie et sa contribution à la croissance économique durant la période 1990 à 2012.

Pour ce faire, nous avons suivi à la fois une approche théorique et analytique. Et concernant l'approche théorique, qui a été réalisée au premier chapitre, nous l'avons entamée pour l'identification du cadre théorique de l'intermédiation financière dont nous avons pu recenser une synthèse des travaux pionniers de la littérature économique, portant sur le rôle ou les raisons d'existence des intermédiaires financiers dans l'économie. Et aussi le sens de causalité entre l'intermédiation financière, et la croissance économique. Nous avons procédé par les théories classiques (traditionnelles) puis modernes, qui s'inscrivent dans un cadre macroéconomique et qui considèrent le système financier dans son ensemble.

En effet, nous avons abordé les théories modernes de l'intermédiation financière, s'inscrivant, cette fois-ci, dans un cadre microéconomique et considérant la banque comme une firme activant à côté du marché imparfait. Les premières considèrent la banque comme un simple acteur du marché, n'ayant que le rôle de création et de fourniture de crédit, et ce n'est que vers le milieu des années 1950. Cette théorie, dite théorie approfondie de l'intermédiation financière, a défini un cadre conceptuel rigoureux de l'intermédiation financière et a conférée aux intermédiaires financiers un rôle prépondérant dans l'économie par le fait qu'ils parviennent à stimuler la croissance économique par la mobilisation et l'allocation optimales des ressources financières.

Les secondes considèrent, quant à elles les intermédiaires financiers comme des firmes industrielles par la transposition des concepts ayant trait à l'entreprise industrielle, les coûts de transaction et les asymétries d'informations. Pour les partisans de cette approche, les intermédiaires financiers sont spécifiques, ils ont pour raison d'être de remédier aux imperfections du marché en réduisant les coûts de transaction et les asymétries d'informations. S'y ajoute à ces rôles, celui de la fourniture des liquidités et celui de la gestion des risques.

Conclusion générale

Avec toutes ces rénovations, l'Algérie a décidé après son indépendance, en mettant en œuvre un système socialiste sur lequel sera fondée son économie, mais l'une des caractéristiques de ce dernier était l'inefficacité de l'intermédiation bancaire qui était sous l'autorité de l'Etat.

Après avoir résumé toutes ces mutations qui ont touché le système bancaire algérien dans son ensemble avec les différentes réformes engagées. La loi de 90-10 du 14/04/1990 apparaît comme la principale réforme qui a permis la libéralisation de ce dernier. Parmi les objectifs de cette dernière on trouve la réhabilitation monétaire qui est le facteur essentiel pour créer un climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et la croissance économique.

Cette loi avait pour objectif premier d'adapter le système bancaire à une économie de marché, conditionnée, à priori, par la réforme de l'activité de l'intermédiation financière. Les principaux apports de la LMC sont :

- l'autonomie de la banque centrale : néanmoins, ce principe a été remis en cause à travers le réaménagement de la LMC, effectué en 2003 dans le cadre de l'ordonnance sur la monnaie et le crédit du 11 Août 2003 ;
- le désengagement du Trésor public de l'activité d'intermédiation financière, qui a assuré pendant toute la période de la planification ;
- la réforme des intermédiaires financiers ;
- la réforme du marché de capitaux ;
- la réforme du compte capital.

Tout au long du deuxième chapitre, nous avons essayé d'évaluer le degré du développement financier, en particulier de l'intermédiation bancaire en Algérie et sa corrélation à la croissance économique, à travers l'analyse d'une série d'indicateurs. Cette dernière est représentée sous forme de trois sous-ensembles : indicateurs monétaires, indicateurs du développement de la sphère bancaire et les indicateurs d'efficacité des intermédiaires financiers.

D'après ce chapitre, nous avons constaté que, tous les indicateurs présentent une amélioration assez intéressante des activités bancaires durant la période considérée (1990-2012). Et cela s'explique par une croissance importante des taux d'intérêts créditeurs, et une augmentation en niveau de la collecte de l'épargne et du volume de dépôt à terme collectés durant la période. Et une nette amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques algériennes.

Conclusion générale

Malgré l'énorme progrès réalisé pour assurer le développement de l'intermédiation bancaire par rapport à la période pré-réforme, cela reste insuffisant, pour atteindre le niveau escompté.

La démarche comparative avec les pays voisins nous a permis de donner une réalité du développement de l'intermédiation bancaire en Algérie.

D'après les résultats obtenus dans notre analyse, nous pouvons conclure à une amélioration globale de l'ensemble des indicateurs pris en considération dans ce présent travail, reflétant que le système bancaire a marqué une avancée certaine en matière de développement financier, en particulier de l'intermédiation bancaire. Cependant, ce progrès réalisé demeure limité comparativement aux pays voisins (Maroc et Tunisie). En effet, plusieurs facteurs et contraintes entravant le développement de l'intermédiation financière et, en général, le développement financier et sa contribution à la croissance de l'économie nationale, peuvent être repérés. Ces contraintes sont liées à la fois à la sphère financière et réelle de l'économie, dont on cite les principales :

- L'absence d'une alternative au financement bancaire, c'est-à-dire, l'absence d'un marché financier ;
- la mauvaise répartition des crédits distribués aux deux secteurs d'activité : public et privé ;
- l'absence des établissements financiers spécialisés dans le financement à long terme ;
- le manque de politique marketing bancaire approprié ;
- l'importance du secteur informel ;
- le non développement de l'investissement dans l'industrie hors hydrocarbures ;
- l'absence d'une culture financière et bancaire en Algérie.

Pour assurer un développement financier, capable de soutenir durablement la croissance économique du pays, plusieurs recommandations et solutions doivent être prises en considération par le système bancaire algérien et les autorités du pays, à savoir :

- la réorganisation complète du système bancaire algérien ;
- la dynamisation de la politique de mobilisation des ressources et l'optimisation de leur affectation vers des investissements productifs ;
- la modernisation et la mise à jour du système de paiement ;

Conclusion générale

-le renforcement de l'intermédiation financière par le biais du développement d'un marché de capitaux décloisonné et dynamique ;

-l'élargissement de la gamme des crédits aux PME/PMI, puisqu'elles constituent un moteur de la croissance en Algérie ;

-l'accélération du processus de privatisation des entreprises publiques.

Bibliographie

OUVRAGE THEORIQUES :

- 1) BENHALIMA. A. : « Le système bancaire algérien. Textes et réalités », Dehleb. Alger, 2000.
- 2) DEPLACE. M. : « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, Paris, 2003.
- 3) DIATKINE. S, « Les fondements de la théorie bancaire : Des textes classiques aux débats contemporains », DUNOD, Paris, 2002.
- 4) DIATKINE. S. : « Institutions et mécanismes monétaires », Armand Colin, Paris, 1996
- 5) JIMBOREAN.R : « La croissance économique et le développement financier ; le cas de pays d'Europe Centrale et Orientale », Septembre 2004, -Version préliminaire-
- 6) MISHKIN F. : « Monnaie, banque et marchés financiers », Nouveau Horizons. Paris, 2007.
- 7) NAAS A. « Le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition INAS, paris, 2003

MEMOIRES ET THESES :

- 1) AFTIS. H, « Analyse des causes de la surliquidité bancaire en Algérie et des méthodes de sa gestion». UMMTO s.d en vue de l'obtention du diplôme de magister en sciences économiques.
- 2) AIT-OUALI. N et CHALABI. N « L'impact de la libéralisation financière sur l'intermédiation bancaire : Cas de l'Algérie » mémoire de Master en sciences économiques, UAMB, 2011

- 3) BEJIS : « Le développement financier pour les pays du sud de la méditerranée à l'ÉPREUVE de la mondialisation financière ». Thèse de doctorat en science économique à L'UNIVERSITÉ PARIS XIII. (2009)
- 4) BOUGJELIL. S et ZEGGAGH. L « Impact des réformes bancaires sur l'intermédiation financière en Algérie » mémoire de Master en sciences économiques, UAMB, 2013
- 5) BOUKHEZAR, N. : « Mutation des banques et essor du privé en Algérie », mémoire de magistère. UAMB, 2004.
- 6) BOUSSAADA. R : « L'impact de la gouvernance bancaire et de la relation bancaire sur le risque de crédit : cas des banques tunisiennes ». Thèse de doctorat en sciences économiques. Soutenue le 14 septembre 2012.
- 7) GHANEM L : « politique monétaire et financement de l'investissement », mémoire de magistère. UAMB, 2004.
- 8) Ghanem Y. et Amzal F : « Essai d'Évaluation du Développement de l'Intermédiation Financière en Algérie : État des Lieux et Contraintes ». Mémoire de Master en sciences économiques. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa. Juin (2010).
- 9) KPODAR.K, « Développement financier, instabilité financière et croissance économique : implication pour la réduction de la pauvreté », Thèse de Doctorat, Université d'Auvergne Clermont I, Octobre 2006.
- 10) Moez O : « Etude empirique de la relation entre le système monétaire et financier et la croissance économique ». Thèse de doctorat en sciences économiques à l'université de Neuchâtel. (2011).
- 11) OUALI N. : « Essai d'évaluation de la contribution du développement des activités financières à la croissance économique : cas de l'Algérie », mémoire de magistère. UAMB, 2007.

ARTICLES ET COMMUNICATIONS :

- 1) ACHOUCHE. M, et BELAHBIB. R « Développement des systèmes financiers des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) et financement des PME : Une analyse comparative ». Université de Bedjaia.

- 2) Algérie_ perspectives économique en Afrique. www.oecd.org/dev/publications/perspectivesafricaines, BAFD/OCDE 2006
- 3) ALOUANI. A : « Les réformes financières dans la région MENA, une approche comparative : cas de la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et l'Égypte », PANOECONOMICUS, 2008.
- 4) BADOU.Ch, système bancaire algérien un système au service de la planification, article in revue « Banque et Management », Décembre 1985.
- 5) BENANGHAR. M : « la règlementation prudentielle des banques et établissements financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards des 1 Bâle 1 et Bâle 2 » UMMTO 2012.
- 6) BOUAICHI N, et SOUFI N : « Évaluation du rôle du système bancaire dans l'économie algérienne (1990-2010) », Doctorantes à l'université Abderrahmane Mira de Bejaia. Communication pour forum.
- 7) BRACK E, et ELEN J. R : « Régulation, supervision et structures bancaires », Banque Stratégie n° 271 juin 2009. Dossier Quel développement pour le secteur financier au Maghreb ?
- 8) CEZAR. R « Un nouvel indice du développement financier » DOCUMENT DE TRAVAIL /2012-04.
- 9) CHKIRIBA. D : « Secteur bancaire et financement de la croissance au Maroc ». Revue des économies, nord Africaines N°6
- 10) EGGOH.J C. « Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières », Document de recherche n°2009-18. Laboratoire d'économie d'Orléans.
- 11) EGGOH.J.C « Développement financier et croissance : une synthèse des contributions pionnières », document de recherche n°2009-18, Laboratoire d'économie d'Orléans.
- 12) EL-HASSAR.CH, « réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien », MEDIA BANK, 06-2000, n°48, Banque d'Algérie.
- 13) GANA. B :« Identification des principaux indicateurs de développement financier en Algérie par la méthode d'analyse en composantes principales (ACP) ». Les communications du colloque international. Ecole doctorale – université Sétif 1, les 11 & 12 mars 2013.
- 14) HAY.M, « Banque et croissance : examen critique et analyse en données de Panel », papier présenté aux 17^{ième} journées Internationales d'Economie Monétaire et bancaire, Lisbonne, 7,8, et 9 Juin 2000.

- 15) HENCHIRI H, POLLIN J-P : « Formes des systèmes financiers et contraintes de financement» (Version Février 2008).
- 16) ILMANE.M. CH « indépendance de la Banque d'Algérie et la politique monétaire en Algérie (1990-2005) ».
- 17) JIMBOREAN R. : « La croissance économique et le développement financier ; le cas de pays d'Europe Centrale et Orientale », Septembre 2004.
- 18) JOSEPH A et RAFFINOT M, « Approfondissement financier et croissance : analyses empiriques en Afrique sub-saharienne » (CREFED, Université Paris IX-Dauphine), et VENET B, (CREFED-CERPEM)
- 19) KASMI. A « Etude des niveaux de développement financier des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie ».International Conference on Business, Economics, Marketing & Management Research (BEMM'13). Volume Book: Economics & Strategic Management of Business Process (ESMB) Copyright _ IPCO 2013.
- 20) KHALFAOUI. H. : « La causalité entre le développement réel et le développement financier : Une notion encore embarrassée pour les PED», Unité de recherche : Prospective macroéconomique, campus-Tunis el Manar.
- 21) KPODAR. K. : « Le développement financier et la croissance : l'Afrique sub-saharienne est-elle marginalisée?», septembre 2003.
- 22) LALALI. R : « FINANCEMENT ET CROISSANCE A L'EPREUVE DE LA LIBERTE ECONOMIQUE : QUELS DEFIS POUR LES BANQUES ALGERIENNES ? ».Proposition au colloque international sur : Les routes du succès des nations : institutions, développement, croissance et mondialisation .le 6-8 juin 2013.
- 23) MANSOURI B et AFROUKH S. La Rentabilité des Banques et ses Déterminants : Cas du Maroc.Working Paper 462, février 2009
- 24) MAXULA BOURSE, Intermédiaire en bourse. Département Recherche & Analyse, Décembre 2012.
- 25) MAYSALE. A « la théorie de la répression financière à l'épreuve des faits : le cas des pays africains de l'UMOA » Laboratoire d'Economie d'Orléans, document de recherche n°1999-11.
- 26) MOULEY. S et BACCOUCHE. R : « Perspectives économiques des pays méditerranéens dans la post crise financière globale : Enquêtes de conjoncture auprès des PME – PMI en Tunisie et diagnostics comparés Algérie – Maroc », Université de Tunis, El Manar. Research n°FEM34-09.Programme (2010-2011).

- 27) MOULOUD .A, et BELATTAF. M : « Climat institutionnel de l’investissement des PME Maghrébines : Etude comparative : Algérie, Maroc et Tunisie ».Université de Bejaïa.
- 28) PASCALON. P .le système monétaire et bancaire Algérien, revue banque N°289, octobre 1970.
- 29) Saidane D - Skema Business School and Equipe Université de Lille. Services bancaires en Afrique : la dimension réglementaire et institutionnelle Consolidation, privatisation, ressources humaines et bonne gouvernance. Septembre 2010.
- 30) Turunç G. : «développement du secteur financier et croissance : le cas des pays émergents méditerranéens », In revue région et développement n°10-1999.

ENCYCLOPEDIES ET DICTIONNAIRES :

- 1) Beitone A., Dollo C., Guidoni J-P. & A.Legardez «Dictionnaire des sciences économiques », Armand Colin, Paris, 1991.
- 2) Greffe X., Mairesse J. & Reiffers J-L, « Encyclopédie économique », Economica, Paris 1990.
- 3) Jean-Yves CAPUL et Olivier GARNIER, «Dictionnaire d’économie et de sciences sociales », HATIER, Italie –Mars 2000.
- 4) Simon Y. « Encyclopédie des marchés financiers », tome 2, Economica, Paris, 1997.

RAPPORTS :

- 1) Agence japonaise de coopération internationale. Étude pour le Développement du Secteur Privé au Royaume du Maroc (Collecte et Analyse d’Information), Rapport finale. Mars 2014.
- 2) Banque africaine de développement : « Comment l’intégration financière régionale peut soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté ».Copyright © 2010, Publié par SILDAR, Tunis.
- 3) Banque européenne d’investissement : « L’activité bancaire dans le bassin méditerranéen Défis et perspectives ». De 14 novembre 2011.

- 4) Bulletin Statistique de la Banque d'Algérie, séries rétrospectives.
- 5) Guide des banques et établissements financiers en Algérie, édition 2012
- 6) Rapport de la Banque d'Algérie de 2002 à 2012.
- 7) Rapport de la Banque de la Tunisie de 2002 à 2013.
- 8) Rapport de la Banque de Maroc de 2002 à 2013.
- 9) Rapport de la banque mondial de 2008 à 2012
- 10) Rapport économique annuel dans les Pays Membres de l'OCI (2011).Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques.
- 11) Rapports du FMI : "IMF Country Report pour l'Algérie, Maroc et la Tunisie : Selected Issues and Statistical Appendix de 1998 à 2012".

LOIS, ORDONNANCES, REGLEMENTS ET INSTRUCTIONS :

- 1) La loi n° 90-10 du 14 Avril 1990, relative à la Monnaie et au Crédit.
- 2) Le règlement n° 91-08 du 14/08/1991, portant organisation du marché monétaire
- 3) Le règlement n° 92-02 du 22 Mars 1992 et organisation et fonctionnement de la centrale des impayés.
- 4) Le règlement n°93-01 du 03 Janvier 1993, fixant les conditions de constitution des banques et des établissements financiers et d'installation de succursales de banques et d'établissements financiers étrangers.
- 5) L'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003, relative à la Monnaie et au Crédit.

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Évolution des taux de réescompte en (%) de 1990 à 2012 ;

Tableau N° 02 : Évolution des crédits à l'économie entre 1991 et 2012 (en milliards de DA) ;

Tableau N° 03 : Répartition des crédits par secteur (en milliards de DA et en %) de 1996 à 2012 ;

Tableau N°04 : Évolution des crédits à l'économie par maturité (en%) ;

Tableau N° 05 : Ratio crédits à l'économie/ PIB entre 1991 et 2012 (en%) ;

Tableau N°06 : Évolution des dépôts bancaire en Algérie (en %) de 1990 à 2012 ;

Tableau N°07 : Évolution du ratio dépôts bancaire / PIB en (%) de 1990 à 2011 ;

Tableau N°08 : Évolution de la masse monétaire « M2 » (en milliards DA) de 1990 à 2012 ;

Tableau N°09 : Evolution du ratio de liquidité (M2/PIB en %) de 1990 à 2012 ;

Tableau N°10 : Évolution du ratio crédits bancaire/crédits à l'économie de 1991 à 2012 ;

Tableau N°11 : Évolution du ratio des crédits au secteur privé/ les crédits bancaires de 1990 à 201 ;

Tableau N°12 : Évolution du ratio crédits au secteur privé en% du PIB de 1990 à 2012 ;

Tableau N°13 : Évolution de la marge bancaire en (%) de 2002 à 2010 ;

Tableau N°14 : Évolution de la marge de profit en (%) de 2002 à 2010 ;

Tableau N°15 : Évolution des rendements des actifs des banques en (%) de 2002 à 2010 ;

Tableau N°16 : Secteur bancaire en Algérie ;

Tableau N°17 : Secteur bancaire au Maroc ;

Tableau N°18 : Secteur bancaire en Tunisie ;

Tableau N°19 : Croissance de PIB en % pour les trois pays de Maghreb ;

Tableau N° 20 : Rendement des actifs bancaire (ROA en %) pour la période allant de 2005 jusqu'au 2010 ;

Tableau N°21 : Moyenne de l'indice pour les trois pays avant et après la libéralisation financière.

Liste des figures et Schémas.

Figure N°01 : Évolution du taux de réescompte entre 1990 et 2012 ;

Figure N°02 : Evolution des taux créditeur entre 1991-2011 ;

Figure N°03 : Evolution des taux débiteur entre 1991-2011 ;

Figure N°04: Evolution des crédits à l'économie et leur répartition par secteur (en milliard de DA) ;

Figure N°05 : Evolution du ratio Crédits à l'économie en % PIB ;

Figure N°06: Contrepartie de la masse monétaire entre 1998 et 2012 (en milliard de DA) ;

Figure N°07 : Evolution du ratio crédits au secteur privé rapporté aux crédits bancaires ;

Figure N°08 : Evolution du ratio Crédits au secteur privé au PIB ;

Figure N°09 : le taux de liquidité de trois pays sur la période 2002 jusqu'à 2012 ;

Figure N°10: Ratio M1 rapporté par M2 pour les trois pays sur la période 2002 jusqu'à 2012 ;

Figure N°11 : Crédits domestique /PIB des trois pays sur la période allant de 2008 jusqu'au 2012 ;

Figure N°12 : Evolution de l'indice de développement financier pour les trois pays.

Schéma N°01 : Le système bancaire national après la réforme de 1970 ;

Schéma N°02 : Macrostructure du système bancaire algérien (2012) .

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE	01
-----------------------------	----

Chapitre 01 : Approche théorique et empirique de lien entre l'intermédiation financières et la croissance économique, et l'évolution de système bancaire algérien.

Introduction	05
--------------------	----

Section 01 : Revue de la littérature théorique et empirique.....05

1-Regard historique	06
---------------------------	----

2-La littérature empirique sur la croissance économique et le développement financier	08
---	----

3-Controverse du sens de la causalité entre le développement financier et la croissance économique	11
--	----

Section 2 :L'évolution du système bancaire algérien.....16

1-L'étape de la récupération de la souveraineté nationale (1962-1963)	17
---	----

1-1-Le trésor Public	17
----------------------------	----

1-2-La Banque Centrale d'Algérie	17
--	----

2-L'étape de la mise en place du système bancaire algérien (1963-1967).....	18
---	----

3-l'étape de la nationalisation (étatisation du système bancaire algérien 1966 – 1967)	19
--	----

4 - le système bancaire algérien et la planification centralisée	20
--	----

4-1-le fonctionnement du système bancaire planifié 1970-1986	20
--	----

4-1-1 La centralisation des ressources financières	22
--	----

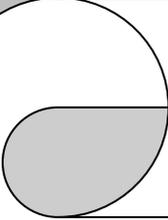
4- 2- les premières tentatives des réformes, 1986-1989	23
5 -l'étape de la restructuration organique (1982-1985).....	23
6- la quête d'une transition vers l'économie de marché (La période de l'autonomie).....	26
6-1-La loi n°86-12 du 19/08/1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire Algérien.....	25
6-2-La loi bancaire n°88-06 du 12/01/1988 modifiant et complétant la loi bancaire n° (86-	
16-3- La loi 90-10 du 14/04/1990) modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit du 19/08/1986.....	25
6-3- La loi 90-10 du 14/04/1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit.....	26
6-4-L'ordonnance n°03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit	26
6-4-1- La Commission Bancaire « CB » (Organe de Contrôle).....	27
6-4-2- Autres Organes de Contrôle	28
6-4-2-1- Les Commissaires aux Comptes	28
6-4-2-2- La Centrale des Risques.....	28
6-4-3- La Centrale des Bilans	29
6-4-4 La Centrale des Impayés.....	29
6-5-Les Autorités Monétaires.....	29
6-5-1 Le Ministère des Finances	30
6-5-2 La Banque d'Algérie.....	30
6-6- L'organisation de la profession	30
6-6-1 L'Association des Banques et Etablissement Financier « ABEF ».....	30
6-6-2 La Société de Garantie des Dépôts Bancaires	31
Conclusion.....	33

Chapitre 02 : Essai d'évaluation du niveau de l'intermédiation financière en Algérie durant (1990-2012)

Introduction	35
SECTION 01 : Analyse du développement financier en Algérie	35
1-Évolution de la fonction d'intermédiation bancaire.....	35
1-1 Évolution des taux de réescompte.....	35
1-2 Évolution des taux d'intérêt (débiteur et créateur)	37
1-2-1 Evolution des taux créateur	37
1-2-2 Evolution des taux débiteur	38
1-3 Évolution de la fonction d'allocation des ressources à l'économie	39
1-3-1 Évolution de la distribution des crédits à l'économie.....	39
1-3-2 Répartition des crédits par secteurs	41
1-3-3 Évolution des crédits à l'économie par maturité	42
1-3-4 Évolution du ratio crédits allouées à l'économie en pourcentage du PIB	44
1-4 Évolution de la collecte des ressources.....	45
1-4-1 Évolution de la collecte des dépôts bancaire	45
1-4-2 Évolution du ratio dépôts bancaires /PIB	47
2-Évolution des indicateurs monétaires	48
2-1 Évolution de la masse monétaire et de sa structure	48
2-2 Les Contreparties de la masse monétaire	50
Section 2 : Evaluation du développement de l'intermédiation bancaire en Algérie : analyse par indicateurs	51
1-Analyse des indicateurs de développement de la sphère bancaire.....	52
1-1 Évolution du ratio M2/PIB.....	52

1-2 Analyse de l'évolution du ratio : crédits bancaires/ les crédits à l'économie	53
1-3 L'analyse du ratio : les crédits au secteur privé rapportés aux crédits bancaires.....	54
1-4 L'analyse du ratio : crédits au secteur privé rapportés au PIB	55
2- L'évolution des indicateurs d'efficacités des intermédiaire financier	56
2-1- Marge bancaire	57
2-2- La marge de profit	57
2-3- Rendement des actifs (ROA)	58
Conclusion.....	59
 Chapitre 03 : Etude Comparative entre le système bancaire des pays du Maghreb cas : Algérie, Maroc et Tunisie	
Introduction	61
 Section 01 : système bancaire des pays du Maghreb : structure, activité et gestion des risques.....	
1. Présentation générale des trois pays de Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie).....	62
1-1-Algérie	62
1-2 Maroc	63
1-3-Tunisie	63
2-structure du système bancaire des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)	64
2-1 Secteur bancaire en Algérie	65
2-2-Secteur bancaire au Maroc.....	67
2-3-Secteur bancaire en Tunisie	70
3-Évaluation des agrégats monétaires pour les trois pays	72
3-1- Le taux de liquidité de l'économie	73
3-2- Le ratio M1 par rapport à M2	75

3-3- Les crédits domestiques par rapport au PIB	76
3-4- La rentabilité bancaire	78
4-La gestion des risques de crédit et performance en termes de crédibilité des bilans des institutions financières maghrébines	79
4-1-Niveau des créances douteuses.....	79
4-2-Ratio de solvabilité ratio Cooke	80
4-3-Les faiblesses de la supervision et du contrôle bancaire	80
Section 02 : Les niveaux comparatifs de développement des systèmes financier à l'aide d'un indice.....	81
1-Choix des indicateurs et construction de l'indice composite.....	82
1-1-Choix des indicateurs.....	82
1-2-Classement des trois pays suivant l'indice composite du développement financier ...	83
2-Synthèse des principales conclusions et recommandations	85
Conclusion.....	86
CONCLUSION GENERAL	90
BIBLIOGRAPHIE	
LISTE DES FIGURES ET SCHEMA	
LISTE DES TABLEAUX	



Résumé

La problématique de la relation entre l'intermédiation financière et la croissance économique reste une question controversée. Elle est sujet d'un débat animé entre les différentes tendances économiques. Le développement financier peut être appréhendé par le degré de rentabilité des intermédiaires financiers et bancaires. En effet, ce dernier reflète et mesure l'efficacité du système bancaire dans une économie.

L'Algérie ne fait pas exception dans cette relation et l'objectif du présent travail est d'essayer d'évaluer le niveau de développement de l'intermédiation financière durant la période (1990-2012) afin de vérifier dans une approche comparative, à quel niveau de développement se situe chacun des différents systèmes financiers des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) pour, au final, savoir si le niveau de développement des intermédiaires financiers bancaires est compatible avec le niveau de développement économique.

. **Mots clés : intermédiation bancaire, croissance économique.**

Abstract:

The issue of the relationship between financial intermediation and economic growth remains a controversial issue. It is a lively topic among different economic trends debate. Financial development can be understood by the degree of profitability of bank financial intermediaries. Indeed, it reflects and measures the efficiency of the banking system in an economy.

And Algeria was no exception to this relationship, so the objective of this work is to attempt to assess the level of development of financial intermediation in the period (1990-2012), is to check in a comparative approach, what level of development is each different financial systems of the three countries of the Maghreb (Algeria, Morocco and Tunisia). Whether the final level of development of bank financial intermediaries is consistent with the level of economic development.

. **Keywords: banking intermediation, economic growth**